



Document de référence



Gaumont

2007



Document de référence **2007**



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



2007

Sommaire

Message du Président du Conseil de Surveillance	4	4 Comptes consolidés	63
Message de la Présidente du Directoire	6	Bilan consolidé	p.64
1 Présentation du Groupe Gaumont	9	Compte de résultat consolidé	p.66
Historique	p.10	Variations des capitaux propres consolidés	p.67
Chiffres clés consolidés	p.11	Tableau des flux de trésorerie consolidés	p.68
2 Activité 2007	13	Annexe aux comptes consolidés	p.69
Panorama du marché en 2007	p.14	Rapport des Commissaires aux comptes	p.112
Rapport de gestion du Directoire	p.24	5 Comptes sociaux	115
3 Informations des actionnaires	55	Bilan de la société mère	p.116
Calendrier de l'information financière en 2008	p.56	Compte de résultat de la société mère	p.118
Documents accessibles au public	p.57	Tableau des flux de trésorerie de la société mère	p.119
Dividendes	p.60	Annexe aux comptes sociaux	p.120
		Tableau des filiales et participations	p.149
		Rapport général des Commissaires aux comptes	p.150
		6 Informations financières	153
		Informations financières historiques	p.154
		Vérification des informations financières historiques	p.155
		Informations financières complémentaires	p.156



7 Renseignements généraux

Renseignements généraux concernant la société Gaumont	p.160
Renseignements généraux concernant le capital	p.163
Renseignements sur le marché des titres Gaumont	p.169

8 Gouvernement d'entreprise

Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	p.174
Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux	p.180
Compléments d'informations relatifs aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	p.182
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	p.183
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	p.198

159

9 Assemblée générale mixte du 7 mai 2008

Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options	p.202
Rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions	p.204
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	p.206
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	p.208
Rapport du Directoire sur le projet de résolutions	p.210
Observations du Conseil de Surveillance	p.212
Projet de résolutions	p.213

201

10 Informations complémentaires

Responsables de l'information	p.218
Table de concordance	p.222
Rapport financier annuel - Table de réconciliation	p.224

217

Message du Président du Conseil de Surveillance

Après une brillante année 2006, 2007, tant pour Gaumont que pour le cinéma français, est une mauvaise année. Espérons que ceux qui ont su émouvoir les Français et les autres de leurs talents en 2006 sauront vite retrouver leur verve et que 2007 n'est qu'un trou d'air. Les premiers résultats de 2008 donnent heureusement cette impression.

Sur le plan général, l'année 2007 et le début de l'année 2008 sont marqués par l'accroissement des tensions dans les relations professionnelles, la fragilisation des partenaires habituels du cinéma et la prise en compte par les pouvoirs publics des risques que fait courir le téléchargement illicite à la profession.

L'accroissement des tensions dans les relations professionnelles

Au cours de l'année 2007, trois éléments ont participé à l'accroissement des tensions professionnelles, le prix de référence des cartes illimitées, la suppression du code de bonne conduite, la numérisation du parc de salles et pour 2008 le débat sur le raccourcissement du délai vidéo.

Je craignais, l'année dernière, que l'annonce surprise par UGC de la baisse du prix de référence des cartes d'abonnement illimité n'accroisse les tensions interprofessionnelles. Cette prévision était, hélas, fondée. A cette occasion, mk2 a quitté le GIE Le Pass, nom donné à la carte illimitée de cet organisme, au sein duquel il était associé avec EuroPalaces, pour rejoindre UGC. Ce renversement des alliances aurait pu bouleverser tous les équilibres parisiens et marginaliser sur la capitale EuroPalaces. En effet sur le marché parisien les parts de marché sont de 40% pour UGC, 25% pour EuroPalaces et 15% pour mk2. Associés EuroPalaces et mk2 disposaient donc de la même part du marché parisien qu'UGC alors que l'union de mk2 et d'UGC représente 55% du marché parisien et 80% du nombre de cartes illimitées. L'acquisition du Paramount Opéra couplée avec quelques actions ciblées a permis à EuroPalaces de sauvegarder les grands équilibres.

L'annulation du Code de bonne conduite entre exploitants et distributeurs à la suite d'une saisine du Conseil de la Concurrence ramène la profession dix ans en arrière avec un risque majeur de guerre des prix entre exploitants. La commission Perot-Leclerc, nommée pour trouver des solutions à ce délicat problème, a rendu son rapport dans les derniers jours du mois de mars 2008. Selon le sort qui sera réservé, par les professionnels et les pouvoirs publics, à ses propositions, y compris celles concernant les rapports entre salles municipales et exploitants privés, les tensions seront attisées ou les difficultés aplanies.

L'annonce, à la fin de l'année 2007, par CGR, le troisième circuit français, de la numérisation complète de son parc de 400 salles d'ici la fin de l'année 2008 pose des questions tant à l'ensemble des exploitants qu'aux distributeurs. Les exploitants craignent, à tort ou à raison, qu'une salle équipée en numérique attire plus facilement les spectateurs laissant supposer à ceux-ci que la projection numérique est de meilleure qualité que la projection analogique. Quel que soit le fondement de cette affirmation, les salles voisines pensent que, face à une telle situation, elles doivent à leur tour investir des sommes massives dans l'équipement numérique de leurs cabines.

Quant aux distributeurs, à ce jour ils ne discutent des conditions de passage de leurs films dans une salle qu'avec le responsable de cette salle. Le mécanisme retenu par CGR fait appel à une société de financement qui, en contrepartie du financement de l'essentiel des cabines CGR, demande au distributeur de s'engager à lui payer pendant plusieurs années un prix calculé sur la différence de coût entre la copie photochimique et le support numérique. L'intervention d'un tiers dans les rapports entre exploitants et distributeurs est un bouleversement dans les usages professionnels qui prend d'ailleurs sa source aux Etats-Unis.

En tout état de cause, l'équipement en numérique d'un nombre croissant de salles est en cours. Aux Etats-Unis, sur un parc de 37 000 salles, 4 300 étaient équipées en numérique à la fin de l'année 2007. A la fin du mois de mars 2008, il a été annoncé que 10 000 salles supplémentaires seraient équipées dans les trois prochaines années.

Des négociations interprofessionnelles devraient s'ouvrir dans la deuxième partie de l'année 2008 pour étudier la réduction du délai de sortie des films en vidéo après leur sortie dans les salles. Compte tenu des prises de position des éditeurs vidéo d'une part et des exploitants de l'autre, celles-ci ne seront pas de nature à calmer les esprits.

La fragilisation des partenaires habituels du cinéma

L'augmentation brutale du nombre de chaînes de télévision disponibles à domicile avec le développement du câble et de la télévision numérique terrestre, des jeux vidéo, du haut débit à des prix attractifs avec son corollaire celui du téléchargement plus illicite que légal, diminuent l'audience des grandes chaînes, principaux partenaires et bailleurs de fonds du cinéma français.

Même si Canal +, premier partenaire financier du cinéma français, est en situation monopolistique après la fusion avec TPS, avec un droit de vie ou de mort sur la plupart des films français, la chaîne est préoccupée par le développement du cinéma à la demande sur Internet et l'arrivée d'éventuels nouveaux concurrents, à commencer par Orange.

L'audience de TF1, première chaîne française, diminue et les films, particulièrement français qui, il y a une décennie, occupaient une place de choix au sein des cent premières audiences de TF1, sont relégués à des rangs beaucoup plus modestes.

Les chaînes du Service Public sont en pleine mutation. La décision de supprimer tout ou partie de la publicité pose, au delà des questions de financement qui, en ce début du mois d'avril 2008 ne sont pas résolues, la question des relations des chaînes du service public avec le cinéma. Au delà des obligations, qui ne sont pas à la mesure de chaînes qui se proclamaient il y a peu de temps encore chaînes du cinéma, l'affinité entre les chaînes du service public et le cinéma s'est dégradée au cours de la dernière décennie. Espérons que la réforme en gestation sera à même de créer un nouveau partenariat entre ces entités.

M6, "la petite chaîne qui monte" continue à monter, et, si elle commence à être un partenaire ponctuel, elle ne saurait pallier seule les déficiences de ses grandes consœurs.

L'affaiblissement des grands diffuseurs et l'atomisation des petits, malgré les efforts de chacun des protagonistes pour résister le mieux possible, n'est pas favorable au cinéma français et devrait se poursuivre encore quelques années avant de voir le secteur se consolider.

Dans un tout autre registre, la fusion des laboratoires Eclair et LTC, qui est soumise à l'étude de la Direction de la Concurrence, préoccupe Gaumont. Depuis 25 ans, Gaumont ne travaille qu'avec un seul laboratoire, Eclair, pensant ainsi obtenir les meilleures conditions de prix, qualité et délais. Si Gaumont comprend la pertinence de la fusion des deux premiers laboratoires français, elle a attiré l'attention des pouvoirs publics sur les possibles effets pervers d'une situation monopolistique qui conduirait à une inflation des coûts.

La prise en compte par les pouvoirs publics des risques que fait courir le téléchargement illicite à la profession

Le cinéma et la musique ne sont pas parvenus, en ce début 2008, à juguler les effets pervers du téléchargement illicite qui a déjà coûté, au cours de ces dernières années, 50% de son chiffre d'affaires à la musique et 20% à la vidéo. Après des discussions qui se sont déroulées au cours de l'automne 2007, un accord obtenu grâce aux travaux d'une mission présidée par Denis Olivennes, à l'époque Président de la FNAC, a été signé à l'Elysée le 23 novembre 2007 par les ayants droit de la musique et du cinéma, les fournisseurs d'accès et les pouvoirs publics. Cet accord a pour objet, dans le respect des libertés individuelles, de "désinciter" les internautes à télécharger des fichiers illicites.

Les pouvoirs publics s'engagent à créer une Autorité administrative disposant des moyens nécessaires pour avertir et sanctionner en cas de récidive les titulaires d'un abonnement Internet qui en feraient un usage inapproprié ; à exiger le blocage des sites illégaux ou le filtrage des contenus ; à publier les statistiques du téléchargement illégal ; à tenir la liste des abonnés dont l'abonnement a été résilié avec interdiction de se réabonner pendant une période à déterminer ; à solliciter des autorités européennes la baisse de la TVA pour la musique et la vidéo.

Les ayants droit s'engagent à mener une action efficace de lutte contre la contrefaçon, à aligner les délais vidéo et VoD lors de la mise en place de l'Autorité, à faire leurs meilleurs efforts pour rendre disponibles les films en VoD, à négocier pendant un an l'adaptation des délais en vue de permettre la mise à disposition plus rapide des oeuvres en ligne et à rendre disponibles les catalogues français de musique sans mesure de protection.

Les fournisseurs d'accès s'engagent à envoyer les messages de mise en garde, à respecter les sanctions prises par l'Autorité et à collaborer avec les ayants droit pour mettre en place des technologies de filtrage des réseaux.

L'architecture du dispositif est sophistiquée avec sur le plan juridique la responsabilité de l'abonné qui, en cas d'utilisation inappropriée de son abonnement est susceptible de voir son abonnement suspendu et des engagements contractuels des parties signataires de l'accord dont l'exécution, et donc le succès, dépend de leur bonne volonté.

Le projet de loi avance doucement et devrait être proposé au Sénat dans le courant du printemps 2008.

La réduction du téléchargement illicite redonnera-t-elle des couleurs à la fréquentation, à l'audience des chaînes de télévision, à la vidéo, à la VoD encore balbutiante ? Je ne sais.

Ce que je sais c'est que sa persistance tuerait producteurs de musique, de cinéma ou de télévision. Ce que je sais c'est que 112 ans après la première projection publique, le cinéma français, qui a traversé de nombreuses crises, est encore debout, parce que depuis sa naissance, il s'est battu, convaincu que les crises étaient faites pour être surmontées. Ce que je sais c'est qu'après une période très difficile, à la fin des années 60 et au début des années 70, le cinéma américain s'est battu et qu'il est aujourd'hui le premier contributeur de la balance des paiements de son pays. Ce que je sais c'est que malgré toutes les difficultés rencontrées par les uns ou par les autres, le cinéma français est le second du monde occidental.

Nicolas Seydoux, 7 avril 2008

Message de la Présidente du Directoire

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour l'année 2007 à € 73 millions, contre € 131 millions en 2006. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse : des résultats décevants pour les films sortis au cours de l'année dans un marché en baisse de 5,6% ; des ventes de DVD en retrait après les succès commerciaux de l'année précédente ; des ventes de droits aux chaînes de télévision décalées sur le premier semestre 2008.

Dans un marché morose EuroPalaces maintient sa croissance, la légère diminution des entrées en France et en Suisse est compensée par leur augmentation en Hollande et en Italie, pour progresser de 0,8% et atteindre 49,5 millions contre 49,1 millions l'année précédente. Le chiffre d'affaires consolidé d'EuroPalaces s'élève à € 427 millions en 2007, contre € 414 millions en 2006. Le résultat net consolidé passe de € 27,5 millions en 2006 à € 35,3 millions en 2007.

La quote-part des résultats revenant à Gaumont passe de € 9,8 millions en 2006 à € 11,9 millions en 2007.

Le GIE Gaumont Columbia TriStar Films, créé par Gaumont et Columbia TriStar Films le 1^{er} juillet 2004 afin d'assurer la distribution des films produits et acquis par Gaumont Columbia TriStar Films a pris fin le 30 juin 2007.

D'un commun accord ses membres ont choisi de reprendre leur indépendance.

Une branche "Distribution" a été créée au sein de Gaumont le 1^{er} juillet 2007.

En 2007, douze films sont sortis dans les salles de cinéma : quatre sous la bannière de Gaumont Columbia TriStar Films ; le documentaire sur Maurice Pialat a été distribué par la société Bodega Films ; sept films sont sortis au second semestre par la nouvelle structure de distribution de Gaumont.

Les ventes aux chaînes de télévision françaises atteignent € 34 millions contre € 45 millions en 2006, ce recul est imputable essentiellement aux pré-ventes sur *Les Deux Mondes* et *Big City* dont la comptabilisation a été décalée au premier trimestre 2008.

En ce qui concerne la vidéo, Gaumont a mis fin à son accord de distribution avec Gaumont Columbia TriStar, pour s'allier à Paramount Home Entertainment, pour une période de trois ans à compter de 2008. Le chiffre d'affaires de la vidéo passe de € 32 millions à € 12 millions en 2007 à cause de l'absence de sorties majeures en DVD ainsi que le recul du marché de 11%.

La distribution numérique est un nouveau département créé en mai 2007 qui a pour objet de valoriser le catalogue de Gaumont sur les nouveaux supports, notamment la vidéo à la demande (VaD ou VoD). Le quatrième trimestre 2007 a vu la signature de trois accords avec des opérateurs de vidéo locative en France pour des films récents et une centaine de films du catalogue.

Les ventes internationales passent de € 24 millions à € 13 millions en 2007. En 2006 les ventes étaient portées par l'excellente performance de *La Science des Rêves*.

Pour Gaumont Pathé Archives, sa contribution au chiffre d'affaires de Gaumont est relativement stable passant de € 2,9 millions en 2006 à € 2,7 millions en 2007.

Le résultat net part du Groupe passe ainsi d'un bénéfice de € 25,4 millions à une perte de € 7,1 millions en 2007.

En vue de se diversifier dans la production de formats pour la télévision, Gaumont a fait l'acquisition à la fin de l'année 2007 de la société Alphanim, qui est l'un des premiers producteurs français de séries d'animation pour la télévision.

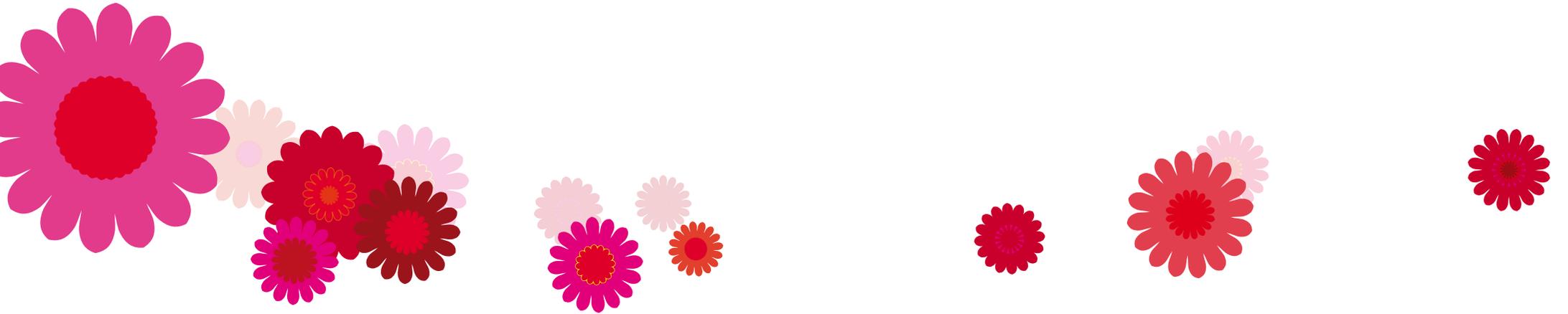
Gaumont et ses filiales poursuivent leurs activités. EuroPalaces soutient son effort de développement dans l'Hexagone d'une part avec l'ouverture de salles à Lyon, à Saran et à Rennes, et en Europe avec l'ouverture de deux multiplexes l'un à La Haye et l'autre à Berne.

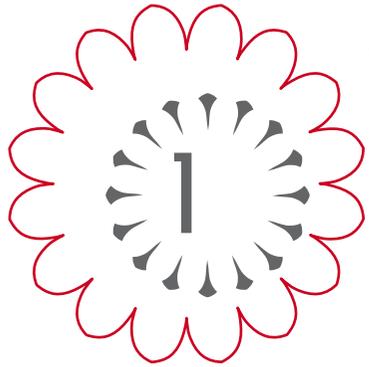
Dans la production et la distribution, neuf films doivent sortir au cours de l'année 2008.

Deux sont déjà sortis, le 16 janvier, *Enfin Veuve* d'Isabelle Mergault avec Michèle Laroque et Jacques Gamblin, totalise à ce jour plus de 2 millions d'entrées et le 12 mars, *MR73* d'Olivier Marchal avec Daniel Auteuil, frôle le million d'entrées. Sept films vont s'échelonner pendant le reste de l'année : *15 ans et demi* de François Desagnat et Thomas Sorriaux avec Daniel Auteuil et Juliette Lamboley ; *JCVD* de Mabrouk el Mechri avec Jean Claude Van Damme ; *The Broken* de Sean Ellis ; *Leur morale... et la nôtre* de Florence Quentin avec Victoria Abril et André Dussolier ; *Cliente* de Josiane Balasko avec Nathalie Baye, Isabelle Carré et Josiane Balasko ; *Bouquet Final* de Michel Delgado avec Didier Bourdon et *Nous resterons sur Terre* de Pierre Barouquier et Olivier Bourgeois.

Au nom du Directoire, je tiens à remercier tous les Actionnaires pour leur soutien et leur fidélité et l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la Société ainsi qu'à ceux qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales, le Comité d'entreprise, les oeuvres sociales et les délégations professionnelles.

Sidonie Dumas, 7 avril 2008





Présentation du Groupe Gaumont

Historique

10

Chiffres clés consolidés

11



Historique

- 1895** ► Dépôt des statuts de la société en commandite simple L. Gaumont et Cie.
- 1907** ► La société L. Gaumont et Cie est transformée en société anonyme et devient la Société des Etablissements Gaumont (S.E.G.).
- 1925** ► Création de la société Gaumont Metro Goldwin (G.M.G.), en association avec la Metro Goldwin Mayer, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- 1928** ► Dissolution de la G.M.G.
- 1930** ► La S.E.G. donne naissance à la Gaumont Franco Film Aubert (G.F.F.A.).
- 1938** ► La G.F.F.A. devient la Société Nouvelle des Etablissements Gaumont (S.N.E.G.).
- 1975** ► La S.N.E.G. devient Gaumont.
- 1993** ► Création de Gaumont Buena Vista International, en association avec Buena Vista International, filiale film de Disney, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- 2001** ► Naissance d'EuroPalaces suite au regroupement des activités d'exploitation de salles de cinéma des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 34% et 66% du capital du premier exploitant français et l'un des acteurs majeurs de l'exploitation européenne.
- 2002** ► Acquisition par Gaumont de 100% de la société Télédis.
- 2003** ► Création de Gaumont Vidéo, éditeur vidéo du Groupe.
- Acquisition par Gaumont de 100% de la société Cinécomi.
- Création de Gaumont Pathé Archives suite au regroupement des activités d'archives d'actualités cinématographiques et audiovisuelles des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 57,5% et 42,5% de cette société qui offre un pôle incontournable d'images sur l'histoire du 20^e siècle.
- 2004** ► Dissolution des sociétés Télédis et Cinécomi, sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à leur associée unique Gaumont.
- Cession des parts sociales que détenait Gaumont dans le capital de Gaumont Buena Vista International à Buena Vista International France.
- Création du GIE Gaumont Columbia TriStar Films, en association avec Columbia TriStar Films, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- Acquisition par Gaumont de 100% de la société Les Films du Livradois.
- 2005** ► Dissolution de la société Les Films du Livradois, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.
- 2006** ► Dissolution des sociétés Gaumont Images, Gaumont Images 2, Gaumont Images 3 et Gaumont Images 4, sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à leur associée unique Gaumont.
- 2007** ► Acquisition par Gaumont de 100% de la société LGM Participations, détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma.
- Dissolutions successives, sans liquidation, des sociétés LGM Cinéma avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique LGM Participations, et LGM Participations avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.
- Acquisition par Gaumont de 100% de la société Arkeion Films.
- Acquisition par Gaumont de 100% de la société Alphanim, l'un des premiers producteurs français de séries animées pour la télévision.
- 2008** ► Acquisition par Gaumont de 100% de la société Productions de la Guéville devenue Autrement Productions.



Chiffres clés consolidés

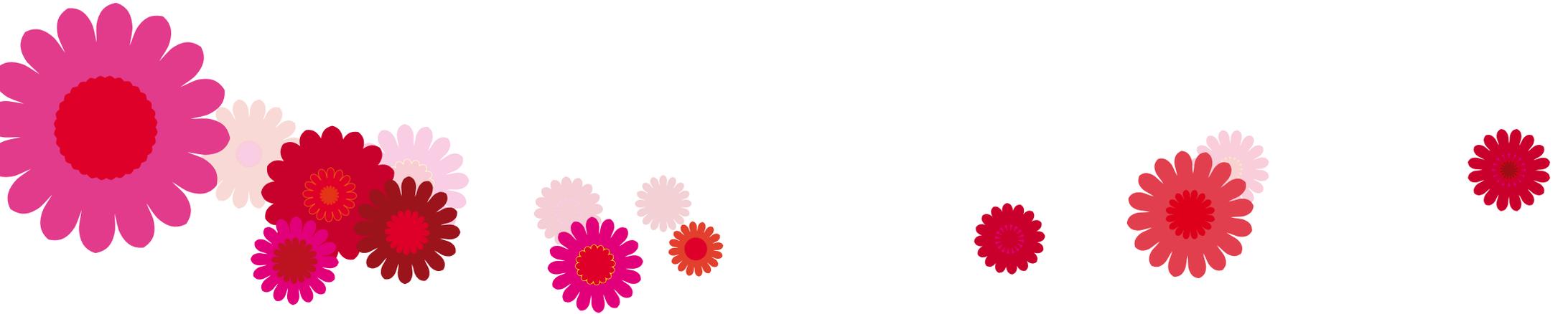
Principaux chiffres consolidés sur cinq ans (en millions d'euro sauf indication contraire)

Données publiées (1)	Normes IFRS				Normes françaises
	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.03
Chiffre d'affaires	72,9	131,1	100,2	84,9	70,2
- Salles France	9,6	25,7	12,0	14,4	6,9
- Vidéo France	11,6	31,5	28,4	16,5	16,9
- Télévision France	34,2	45,4	37,0	38,6	32,7
- International films	13,2	23,9	19,0	11,9	11,0
- Autres (2)	4,3	4,6	3,8	3,5	2,7
Résultat net - Part du Groupe	-7,1	25,4	7,2	9,2	2,8
Résultat net par action (en euro)	-1,65	6,00	1,71	2,23	0,68
Capitaux propres - Part du Groupe	205,6	215,2	190,3	179,0	150,2
Dividende (en euro)	⁽³⁾ 0,30	1,00	0,60	0,60	0,30
Capacité d'autofinancement	33,0	72,7	59,2	48,8	44,0
Investissements	107,7	54,6	46,4	79,2	51,7
- Films	72,2	53,0	45,2	75,4	41,3
- Cinécomic	-	-	-	-	9,9
- LGM Participations	3,3	0,2	-	-	-
- Arkeion Films	0,9	-	-	-	-
- Productions de la Guéville	2,9	-	-	-	-
- Alphanim	25,1	-	-	-	-
- Autres	3,3	1,4	1,2	3,8	0,5

(1) Ces données sont communiquées pour information telles qu'elles ont été publiées, mais elles ne sont pas toujours directement comparables d'une année sur l'autre, car elles peuvent intégrer des écarts de périmètre et/ou d'évolution de traitement comptable. Seules les données 2004 ont été retraitées en normes IFRS.

(2) Correspond principalement aux produits dérivés, Gaumont Pathé Archives, Arkeion Films et activité musicale (Gaumont Musiques et Editions La Marguerite). En 2005, y compris refacturations de salaires aux productions à hauteur de K€ 836.

(3) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 7 mai 2008.





Activité 2007



Panorama du marché en 2007

14

La production cinématographique	p.14
La distribution cinématographique	p.15
La vidéo	p.15
La vidéo à la demande	p.18
Le marché international	p.20
L'exploitation cinématographique	p.20
Le cinéma à la télévision	p.23

Rapport de gestion du Directoire

24

Gaumont et ses filiales	p.24
Les comptes sociaux de Gaumont	p.31
Actionnariat et marché des actions	p.34
Facteurs de risques	p.37
Conséquences sociales et environnementales de l'activité	p.42
Informations concernant les mandataires sociaux	p.46
Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	p.52



Panorama du marché en 2007

2

La production cinématographique

Nombre de films produits et évolution des investissements sur les films

	Nombre de films	Investissements (en millions d'euro)		
		Français	Étrangers	Total
Films d'initiative française				
2007	185	907,4	96,2	1 003,6
2006	164	777,0	88,0	865,0
2005	187	837,4	96,3	933,7
Films à majorité étrangère				
2007	43	44,4	153,1	197,5
2006	39	57,3	226,2	283,5
2005	53	79,6	272,8	352,4
Total				
2007	228	951,8	249,3	1 201,1
2006	203	834,3	314,2	1 148,5
2005	240	917,0	369,1	1 286,1

L'activité de production se maintient à un niveau élevé à plus de 200 films par an

228 films de long métrage ont obtenu l'agrément au cours de l'année 2007, soit 25 films de plus que l'année précédente et 12 films de moins par rapport au record historique de 2005. Depuis 2001, le niveau moyen de la production française annuelle est de 213 films agréés dont 175 d'initiative française.

La progression constatée en 2007 concerne essentiellement les films produits et financés intégralement ou majoritairement par des partenaires français, films dits "d'initiative française" (+21 films). 185 films d'initiative française sont ainsi agréés en 2007, niveau comparable à celui du record historique de 2005 (187 films).

Le nombre de films de coproduction internationale est en augmentation par rapport à 2006 (+19 films) et accompagne la progression du nombre total de films produits.

Les investissements sur les films d'initiative française augmentent de 16% et dépassent pour la première fois le milliard d'euro

Les investissements sur les films d'initiative française sont en augmentation de 16% (+ € 138,6 millions) pour une hausse du nombre de films de 12,8%. Par rapport à 2005, il apparaît une progression de 7,5% des investissements (+ € 69,9 millions) pour deux films de moins. Pour la première fois en 2007, les investissements sur les films d'initiative française dépassent le milliard d'euro.

La hausse concerne particulièrement les investissements français qui progressent de 16,8% (+ € 130,4 millions). Dans une moindre mesure, les investissements étrangers augmentent de 9,4% (+ € 8,2 millions).

L'investissement moyen par film s'établit à € 5,43 millions, contre € 5,27 millions en 2006 et € 4,99 millions en 2005.



Comme en 2005 et en 2006, Gaumont est la société la plus active

159 sociétés différentes produisent les 185 films d'initiative française agréés en 2007, parmi lesquels 25 productions co-déléguées sont dénombrées. Le secteur de la production cinématographique reste donc peu concentré.

Gaumont est la société la plus active en 2007 avec 5 films d'initiative française produits dont le devis moyen s'élève à € 11,25 millions.

Une société a produit 4 films : Mandarin Cinéma (devis moyen : € 6,27 millions).

Neuf sociétés ont produit 3 films chacune : Alma Films, Ciné @, Europacorp, Ex Nihilo, Fidélité Films, Lazennec et Associés, Les Films d'Ici, MNP Entreprise et Why Not Productions.

Enfin, 26 sociétés ont produit 2 films et 122 sociétés ont produit un seul film en 2007.

Source : Centre National de la Cinématographie – La production cinématographique en 2007 - Bilan statistique du 25 mars 2008.

La distribution cinématographique

Classement 2007 des distributeurs

Rang 2007	Rang 2006	Distributeur	Total entrées 2007 (en millions)	Part de marché (en %)
1	5	Walt Disney Studios Motion Pictures France	18,7	10,4
2	4	Warner Bros.	18,3	10,2
3	6	Paramount Pictures France	17,7	9,8
4	2	Twentieth Century Fox	16,3	9,1
5	8	TFM Distribution	11,1	6,2

Porté par le succès de *Ratatouille* (quelques 8 millions d'entrées), Walt Disney Studios Motion Pictures France occupe le Top des distributeurs.

Warner Bros., grâce à *Harry Potter et l'Ordre du Phénix* et *300*, talonne à quelques encablures le numéro 1.

Parmi les progressions les plus marquantes du Top 5, TFM Distribution profite de l'effet *La Môme*.

Source : le film français du 1^{er} février 2008.

La vidéo

Consommation de supports vidéo

Supports	Unités (en millions)				Chiffre d'affaires (en millions d'euro)			
	2007	2006	2005	Évolution 2007/06	2007	2006	2005	Évolution 2007/06
VHS	0,4	1,0	3,6	-64,5%	2,2	4,5	26,9	-50,7%
DVD	130,4	135,4	139,8	-3,7%	1 479,6	1 654,7	1 757,3	-10,6%
Total	130,8	136,4	143,4	-4,1%	1 481,8	1 659,2	1 784,2	-10,7%



Chiffre d'affaires vidéo selon le contenu

	2007		2006		2005		Évolution 2007/06
	Chiffre d'affaires (en millions d'euro)	Part de marché (en %)	Chiffre d'affaires (en millions d'euro)	Part de marché (en %)	Chiffre d'affaires (en millions d'euro)	Part de marché (en %)	
Films	775,8	52,3	870,5	52,5	1 003,2	56,2	-10,9%
- Films français	184,0	23,7	198,7	22,8	229,0	22,8	-7,4%
- Films américains	483,1	62,3	523,3	60,1	645,3	64,3	-7,7%
- Films européens	77,0	9,9	106,9	12,3	70,3	7,0	-27,9%
- Autres films	31,7	4,1	41,6	4,8	58,6	5,9	-23,8%
Hors films	665,1	44,9	738,4	44,5	685,6	38,4	-9,9%
- Musique	109,6	16,5	130,8	17,7	138,4	20,2	-16,2%
- Humour	83,1	12,5	109,3	14,8	114,3	16,6	-24,0%
- Fiction	317,4	47,7	317,4	43,0	247,3	36,1	0,0%
- Enfants	106,7	16,0	124,5	16,9	139,0	20,3	-14,2%
- Documentaire	36,4	5,5	43,0	5,8	33,7	4,9	-15,2%
- Autres	11,9	1,8	13,4	1,8	12,9	1,9	-11,5%
Opérations promotionnelles	40,9	2,8	50,3	3,0	95,4	5,4	-18,7%
Total	1 481,8	100,0	1 659,2	100,0	1 784,2	100,0	-10,7%

Vidéogrammes vendus selon le contenu

	2007		2006		2005		Évolution 2007/06
	Unités (en millions)	Part de marché (en %)	Unités (en millions)	Part de marché (en %)	Unités (en millions)	Part de marché (en %)	
Films	57,9	44,3	59,6	43,7	63,5	44,3	-2,8%
Hors films	65,6	50,1	65,1	47,8	53,2	37,1	+0,7%
Opérations promotionnelles	7,3	5,6	11,7	8,5	26,7	18,6	-37,3%
Total	130,8	100,0	136,4	100,0	143,4	100,0	-4,1%



Baisse de la consommation en volume (-4,1%) et en valeur (-10,7%)

En 2007, les Français ont dépensé € 1,48 milliard en achats de VHS et de DVD. La dépense des ménages en vidéo physique est ainsi en diminution de 10,7% par rapport à 2006.

Le DVD capte désormais 99,9% du marché en 2007 (99,7% en 2006 et 98,5% en 2005). Le chiffre d'affaires du DVD baisse de 10,6% par rapport à 2006.

En volume, 130,4 millions de DVD ont été vendus en 2007. Pour la deuxième année consécutive, les Français ont acheté moins de DVD que l'année précédente (-3,7%).

La commercialisation des cassettes VHS devient totalement marginale avec moins de 360 000 unités vendues.

Léger recul des prix

En 2007, le prix moyen de vente d'un DVD de catalogue vendu à l'unité (tous conditionnements inclus) diminue de 2,5% à € 10,56 (€ 10,83 en 2006). Celui des nouveautés recule de 3,7% à € 19,56. Hors coffrets, le prix moyen de vente d'un DVD recule également (-8,3% pour les nouveautés et -5,7% pour le catalogue).

Les ventes de DVD entre € 17 et € 20 représentent la principale tranche de prix du marché avec 27,1% du chiffre d'affaires total, contre 24,2% en 2006. Parallèlement, les DVD vendus entre € 20 et € 25 captent 11,5% du marché en 2007, contre 17,1% en 2006.

En 2007, les ventes de DVD à moins de € 3 représentent 0,5% du chiffre d'affaires (0,6% en 2006) et 5,5% des volumes (7,1% en 2006).

Diminution des recettes sur le film et le hors film

Alors que le hors film avait soutenu le marché en 2006, l'année 2007 est marquée par un recul de 9,9% des recettes sur ce segment. Le hors film représente 44,9% du marché (€ 665,1 millions), contre 44,5% en 2006. En volume, les ventes de hors film progressent toutefois de 0,7% et restent supérieures à celles du film avec 65,6 millions d'unités vendues en 2007, soit 50,1% de l'ensemble des supports.

En valeur, le cinéma continue de dominer le marché de la vidéo. Les films cinématographiques réalisent € 775,8 millions de recettes, soit 52,3% du total en 2007. Cette part de marché est stable par rapport à 2006 (52,5%). Néanmoins, les recettes des films en vidéo sont en diminution (-10,9%).

En volume, 57,9 millions des supports vendus contiennent une œuvre cinématographique en 2007, soit une baisse de 2,8% par rapport à l'année précédente.

2007 est également marquée par le recul de 18,7% du chiffre d'affaires des opérations promotionnelles qui représentent désormais 2,8% des recettes du secteur.

Part de marché des films français au niveau le plus élevé depuis 5 ans

En 2007, la part de marché des films français sur le marché de la vidéo s'établit à 23,7% en valeur, contre 22,8% en 2006 et en 2005. 13,37 millions de DVD et VHS de films français ont été vendus en 2007, contre 13,40 millions en 2006 (-0,3%). Le cinéma français génère € 184,0 millions de recettes en 2007, en baisse de 7,4% par rapport à l'année précédente. Le recul des films français demeure plus limité que celui des films américains.

Trois films français figurent parmi les 10 meilleures ventes de films en vidéo en 2006 et quatre parmi les 20 meilleures (respectivement deux et quatre en 2006) : *Arthur et les Minimoys* (3^e du classement en valeur), *La Môme* (4^e), *Taxi 4* (9^e) et *Ne le dis à personne* (17^e).

Recul des films américains

Le chiffre d'affaires des films américains en vidéo affiche une baisse de 7,7% à € 483,1 millions. Sa part de marché est toutefois en progression à 62,3%, contre 60,1% en 2006.

En volume, 36,06 millions de DVD et VHS de films américains ont été achetés par les Français en 2007 (-1,1% par rapport à 2006).

En 2007 comme en 2006, les films américains réalisent six des 10 meilleures performances des films en vidéo. *Pirates des Caraïbes* arrive en tête du classement 2007 en valeur : le deuxième volet est 1^{er} et le troisième volet est 2^e. *Shrek le Troisième* (5^e), *Spider-Man 3* (6^e), *Eragon* (8^e) et *Le livre de la jungle* (10^e) complètent la liste des meilleurs succès de l'année.

Les résultats des films européens en vidéo en 2007 sont en recul de 27,9% en termes de chiffre d'affaires, après une année 2006 exceptionnelle (+52,0%). La part de marché des films européens s'établit à 9,9%, contre 12,3% en 2006 et 7,0% en 2005. Elle est notamment maintenue par deux films britanniques : *Casino Royale*, 7^e du classement et *Harry Potter et la coupe de feu*, qui occupe encore la 11^e place en 2007 après sa 1^{ère} place en 2006.

La part de marché des films non européens et non américains se maintient à 4,1% (4,8% en 2006). Ce phénomène s'explique par l'absence de films très porteurs.



Hors film : stabilité de la fiction

Après une forte progression en 2006, les recettes de la fiction en vidéo sont stables à € 317,4 millions en 2007. La fiction représente 47,7% des recettes du hors film et s'impose de nouveau comme le genre le plus vendu sur ce segment (36,1% en 2005, 43,0% en 2006).

Le deuxième segment du hors film demeure celui de la musique. Il représente 16,5% des ventes en valeur (17,7% en 2006) et affiche une baisse de 16,2% par rapport à l'année précédente.

En 2007 comme en 2006, le troisième segment du hors film est celui des programmes de fiction ou d'animation à destination des enfants. Il représente 16,0% des ventes en valeur, en baisse toutefois de 14,2% par rapport à 2006.

En quatrième position, les spectacles d'humour captent 12,5% des recettes vidéo hors film en 2007 (14,8% en 2006).

Le documentaire demeure un genre marginal du hors film en vidéo (5,5% des recettes en 2007). Son chiffre d'affaires recule de 15,2%, après une année 2006 en nette progression (+27,4%).

Source : Centre National de la Cinématographie – Le marché de la vidéo en 2007 - dossier # 305 / mars 2008.

Classement des meilleures ventes vidéo 2007

Rang	Titres	Éditeur / Distributeur
1	<i>Pirates des Caraïbes 2...</i>	Disney / WDSHE
2	<i>Pirates des Caraïbes 3...</i>	Disney / WDSHE
3	<i>Arthur et les Minimoys</i>	Europa/FPE
4	<i>La Môme</i>	TF1 Vidéo
5	<i>Shrek le Troisième</i>	DreamWorks/PHE

Source : GfK. Toutes éditions et tous genres cumulés.

La vidéo à la demande

L'offre de vidéo à la demande (VoD) continue de se développer en France. De nouvelles plates-formes se créent, les offres existantes s'enrichissent. Les modalités de commercialisation se diversifient.

45 plates-formes début 2008

Fournisseurs d'accès internet, chaînes de télévision, agrégations de producteurs indépendants, éditeurs vidéo, distributeurs de produits culturels, fabricants de matériel électronique grand public ou acteurs du monde de l'internet, les plates-formes françaises de VoD sont proposées par de multiples opérateurs.

En février 2008, elles sont au nombre de 45 au total en France, dont, fait nouveau par rapport à 2006, une accessible sur baladeur multimédia et une sur console de jeux vidéo.

Des contenus diversifiés

Certaines plates-formes proposent des contenus variés : oeuvres cinématographiques, oeuvres audiovisuelles, contenus inédits, programmes à destination de la jeunesse ou programmes pour adultes. C'est le cas notamment de Canalplay ou de Glowria. D'autres plates-formes sont spécialisées dans certains contenus comme VoDéo (documentaire), Cinézime (cinéma indépendant) ou Gong (animation).

Près de 2 500 films de cinéma disponibles en vidéo à la demande

2 466 films étaient disponibles en vidéo à la demande à la fin du mois de décembre 2007 sur sept plates formes (Orange, Canalplay, TF1 vision, France Télévisions VoD, Virgin Mega, Arte Vod, Club-Internet). Depuis novembre 2006, cette offre s'est étoffée de 1 155 films supplémentaires soit une progression de 88,1%. La composition de l'offre reste stable, notamment en termes de nationalité et d'ancienneté des films : les films français représentent 44,5% de l'offre, les films américains 37,0%, les films européens (non français) 11,8%.



15,2% des films disponibles sont sortis en salles depuis moins de trois ans. Les films de l'année (sortis depuis moins de 12 mois) représentent 5,2% de l'offre. Les films français représentent 42,1% des films nouveaux en VoD (moins de 36 mois), les films américains, 34,9%, les films européens (non français) 14,1%. Plus d'un quart (25,7%) des films proposés en VoD ont réalisé plus d'un million d'entrées en salles de cinéma et 58,6% moins de 500 000 entrées.

Sur les 2 466 films disponibles en VoD en décembre 2007, 55,6% soit 1 372 films sont disponibles sur une seule plate-forme. 530 films sont disponibles sur deux plates-formes, 301 films sur trois plates-formes.

10,7 % des films sont disponibles sur au moins quatre plates-formes.

La VoD portée par la télévision sur IP

Selon le baromètre GfK-NPA, le marché de la VoD en 2007 est estimé à € 29,2 millions, soit une augmentation de 50% par rapport à 2006 avec une valeur moyenne de transaction de € 3,47. Le chiffre d'affaires mensuel de la VoD progresse de 85,6% entre janvier et décembre 2007.

Plus de 8,4 millions d'actes payants sont réalisés sur l'année. 97,6% des recettes de VoD payante sont réalisés sous forme locative en "streaming" ou téléchargement temporaire et 95,7% du chiffre d'affaires est généré sous forme de paiement à l'acte. Les formules illimitées représentent 4,3% de l'ensemble des recettes de la VoD et 17,1% des volumes de consommation.

Les oeuvres cinématographiques composent la majeure partie des recettes de la VoD ; elles représentent 63,3% du chiffre d'affaires. Au sein de l'univers "film", les films français captent 37,8% des volumes, les films américains 50,1% et les films d'autres nationalités 12,1%. Avec respectivement 6,1% et 4,8% des volumes consommés, les programmes jeunesse et les séries télévisées renforcent leur positionnement au sein de la demande de VoD.

Selon la nature des programmes, le prix moyen d'une transaction varie très significativement. Les programmes jeunesse affichent le prix moyen de transaction le plus faible (€ 1,13), notamment parce qu'ils sont souvent proposés dans le cadre d'abonnements. A l'opposé, les prix les plus élevés s'observent sur les programmes pour adultes, avec € 6,67 en moyenne par transaction.

Sur 12 mois, le prix moyen d'une transaction connaît une progression de 14,5%, passant de € 3,24 en janvier à € 3,71 en décembre 2007. A noter enfin que les conditions tarifaires proposées par les fournisseurs d'accès sont nettement plus avantageuses que celles sur PC : respectivement € 3,28 par transaction, contre € 4,32 en moyenne sur l'année 2007.

Domination du téléchargement temporaire

À ce jour, le paiement à l'acte est le principal modèle qui régit l'économie de la VoD. Cependant, certaines plates-formes proposent des formules d'abonnement permettant un nombre de visionnages illimité pour un tarif fixe par mois. Pour l'instant, ces formules concernent essentiellement les programmes à destination de la jeunesse et les programmes télévisuels.

À la location, c'est-à-dire pour un nombre illimité de visionnages pendant une période déterminée, les oeuvres cinématographiques sont proposées de € 1 (pour les films de catalogue sortis en salles depuis plus de 36 mois) à € 4,99 (pour les nouveautés). Les épisodes de séries télévisées sont généralement offerts de € 0,49 à € 2,99, les documentaires de € 0,99 à € 7,99, les programmes d'animation pour enfants de € 0,49 à € 1,99 et les programmes pour adultes de € 6,99 à € 10.

A la vente, les tarifs sont plus proches de ceux pratiqués dans l'édition vidéo physique. Une nouveauté cinématographique disponible 33 semaines après sa sortie en salles sera proposée à € 19,99 en téléchargement définitif avec possibilité de graver le fichier sur un DVD lisible par un lecteur de salon. Un film de catalogue est proposé entre € 9,99 et € 14,99, un vidéo-clip à € 2,49 s'il est disponible en accès payant.

Source : Centre National de la Cinématographie – Le marché de la vidéo en 2007 - dossier # 305 / mars 2008.

La vidéo à la demande en Europe

258 services de VoD opérationnels fin 2007 ont été recensés dans les 24 pays européens étudiés, contre 142 services recensés fin décembre 2006.

L'accroissement important du nombre de services s'explique en grande partie par la généralisation des sites de *catch-up TV* gratuite, par lesquels les chaînes de télévision mettent à disposition certains de leurs programmes, en particulier des épisodes de série, durant quelques jours après leur diffusion à l'antenne. Comme en 2006, la France, avec 32 services, est toujours le pays qui héberge l'offre la plus importante, suivi par les Pays-Bas (30 services) et l'Allemagne (26 services). Ces trois pays rassemblent près du tiers des services européens.

Source : Observatoire européen de l'audiovisuel – Communiqué de presse du 19 février 2008.



Le marché international

En 2007, le cinéma français a rassemblé au total 53,7 millions de spectateurs dans les salles à l'étranger, pour un box-office de € 252 millions. Ces chiffres provisoires laissent espérer près de 57 millions d'entrées et un box-office de 270 millions d'euros.

Les résultats annuels 2007 demeurent à un niveau supérieur à la moyenne des dix dernières années (51,1 millions d'entrées).

L'Europe dominante, la Russie en tête, le réveil de l'Amérique du Sud

L'Europe est plus que jamais le lieu majeur d'exportation des films français (61% du total). L'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni représentent 15,3 millions d'entrées et les pays de l'Est (Pologne, Hongrie, République Tchèque) sont en progression.

Avec 7,3 millions d'entrées, la Russie est le premier territoire pour les films français. Elle devance pour la première fois les Etats-Unis (6,8 millions d'entrées).

Toutefois, les pays anglophones (Etats-Unis, Royaume-Uni, Australie) pèsent fortement en 2007 avec 11 millions de spectateurs.

L'Amérique du Sud est en progression de 30% en 2007. Les films français réalisent notamment au Mexique leur quatrième meilleure performance (3,7 millions d'entrées).

Les difficultés proviennent toujours d'Asie : le Japon reste un territoire difficile et la Chine s'est montrée moins ouverte cette année.

L'année d'Arthur, de La Môme, de T4xi... et des surprises

Arthur et les Minimoys a tenu ses promesses avec plus de 9 millions d'entrées dans le monde. *La Môme* (4,5 millions de spectateurs) et *Taxi 4* (4,2 millions) réalisent à l'étranger l'équivalent de leurs résultats français.

Mais l'année 2007 a été riche en bonnes surprises :

Au Royaume-Uni, *Ne le dis à personne* (250 000 entrées) ; en Allemagne, *Ensemble, c'est tout* (800 000), *Saint Jacques... La Mecque* (315 000), *Je vous trouve très beau* (236 000) et *Quand j'étais chanteur* (194 000) ; en Russie, *Hellphone* (310 000), *Hors de prix* (240 000) ; au Mexique, *Saint Ange* (310 000) ; aux Etats-Unis, *Fauteuils d'orchestre* (315 000), *Two Days in Paris* (670 000) ou encore *Lady Chatterley* (110 000).

292 films français sortis en 2007

En 2007, 292 films français ont connu au moins une sortie dans un territoire. C'est un nombre similaire à celui de l'année dernière (298 titres).

Ce nombre élevé de sorties, si l'on tient compte du nombre de films produits en France chaque année (203 en 2006, 240 en 2005), s'explique par l'étalement dans le temps de la carrière internationale des films.

Source : uniFrance – Le cinéma français à l'étranger en 2007 - 10 janvier 2008.

L'exploitation cinématographique

Évolution de la fréquentation nationale depuis 1997

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Entrées (en millions)	149,2	170,6	153,6	165,8	187,4	184,4	173,5	195,5	175,4	188,7	178,1

Source : Centre National de la Cinématographie.

Fréquentation par circuit

Circuit	Entrées (en millions)			Évolution 2007/06	Part de Marché (en %)		
	2007	2006	2005		2007	2006	2005
EuroPalaces	38,0	39,3	37,4	-3,2%	21,4	20,8	21,3
UGC	26,9	29,3	28,4	-8,1%	15,1	15,5	16,2

Source : interne.



Baisse de la fréquentation de 5,6%

Au cours de l'année 2007, les salles ont réalisé 178,1 millions d'entrées, soit 5,6% de moins qu'en 2006. Ce résultat est toutefois légèrement supérieur au niveau moyen des dix dernières années (177,3 millions par an en moyenne).

Source : Centre National de la Cinématographie – Communiqué de presse du 4 janvier 2008.

Une offre de films qui n'a pas toujours tenu ses promesses...

L'absence de films français particulièrement porteurs s'est faite sentir, notamment au premier semestre 2007. En 2006 le film ayant réalisé le plus d'entrées était *Les Bronzés 3* avec 10 millions d'entrées. En 2007 seul *La Môme* dépasse 5 millions d'entrées et se classe au 5^e rang du Top 20.

De plus, toutes nationalités confondues, le nombre des films porteurs est en baisse. Seul l'été, avec les sorties de films américains, comme *Ratatouille* et *Harry Potter et l'Ordre du Phénix*, a favorisé le retour des spectateurs dans les salles, sans toutefois compenser la baisse du premier semestre.

Dans ce contexte, une politique de programmation déséquilibrée a également contribué au recul du nombre des entrées. La concentration du nombre de films sortis reste très importante, sans amélioration malgré un constat réitéré chaque année.

Enfin le développement de la piraterie sur Internet continue de peser négativement sur la fréquentation.

... accentuée par des facteurs conjoncturels

L'affluence dans les salles de cinéma a été particulièrement faible lors des 4 derniers mois de 2007 du fait d'une météo clémente à l'automne. De plus les mouvements sociaux du mois de novembre ont eu un effet à la baisse sur la fréquentation (-21% sur la France par rapport à novembre 2006, soit 3 millions de spectateurs en moins).

L'ensemble des agglomérations, quelles que soient leur taille, est en recul au dernier trimestre, y compris dans des agglomérations moins touchées par les mouvements sociaux.

L'ensemble des types d'exploitation (Petite, Moyenne et Grande Exploitation) a été touché par la baisse de la fréquentation tout au long de l'année.

Le contexte économique et social général a donc pesé sur l'ensemble de la fréquentation.

Source : Fédération Nationale des Cinémas Français – Communiqué de presse du 7 janvier 2008.

Les entrées des films sortis en 2007

Rang	Titre	Distributeur	Entrées France (en millions)
1	<i>Ratatouille</i>	Walt Disney Studios	7,8
2	<i>Spider-Man 3</i>	Gaumont Columbia TriStar Films	6,3
3	<i>Harry Potter et l'Ordre du Phénix</i>	Warner Bros.	6,2
4	<i>Pirates des Caraïbes : jusqu'au bout du monde</i>	Walt Disney Studios	5,8
5	<i>Shrek le troisième</i>	Paramount Pictures France	5,5

Source : le film français du 1^{er} février 2008.

Moins d'entrées pour le cinéma français

En 2007, les entrées des films français baissent de 22,8% pour atteindre 64,9 millions d'entrées, soit un niveau équivalent à ceux de 2002 (64,3 millions) ou 2005 (64,2 millions) et légèrement supérieur à la moyenne des dix dernières années (63,6 millions). La part de marché des films français est estimée à 36,5%, contre 44,6% en 2006. Elle demeure supérieure à son niveau moyen de la décennie (35,9%).

Les films américains cumulent 88,9 millions d'entrées en 2007, soit une progression de 6,6% par rapport à 2006. Malgré cette croissance, les films américains ne parviennent toujours pas à franchir le seuil de 90 millions d'entrées observé entre 2002 et 2004. Ce résultat reste ainsi inférieur à la moyenne observée sur les dix dernières années (91,1 millions). La part de marché du cinéma américain est néanmoins en nette progression. Elle est estimée à 49,9% en 2007, contre 44,2% en 2006.

Les films non français et non américains réalisent 13,6% des entrées totales en 2007, contre 11,2% en 2006. Ce niveau légèrement supérieur à la moyenne de la décennie (12,8%) s'explique notamment par le succès de *La vie des autres*, film allemand ayant réalisé plus de 1,5 million d'entrées.



Sept films dépassent les quatre millions d'entrées

En 2007, 7 films enregistrent plus de quatre millions d'entrées, soit 1 titre de plus que l'année précédente. En revanche, le nombre de films à plus de trois millions d'entrées diminue (8 films en 2007, contre 10 en 2006) comme dans toutes les tranches inférieures. 39 films réalisent plus d'un million d'entrées et 70 films plus de 500 000 entrées.

Deux films français seulement au-delà de trois millions d'entrées

Après une année 2006 exceptionnelle pour les films français, 2007 est marquée par un recul du nombre de films français dans toutes les tranches d'entrées au-delà de 500 000 entrées. Ainsi, seuls deux films français comptabilisent plus de trois millions d'entrées en 2007 et 3 films plus de deux millions d'entrées. En 2007, 12 films français réalisent plus d'un million d'entrées, contre 18 en 2006. Le nombre de films français au-delà de 500 000 entrées est également en recul à 27 films contre 39 en 2006.

Six films américains à plus de trois millions d'entrées

En 2007, le nombre de films américains réalisant plus de deux millions d'entrées retrouve le niveau habituel des dix dernières années (11 films). 6 films américains franchissent trois millions d'entrées, soit deux fois plus qu'en 2006. Le nombre de films américains comptabilisant plus d'un million d'entrées est stable. En revanche, pour l'ensemble des films américains au-delà de 500 000 entrées, le nombre de titres connaît une diminution sensible avec 38 films en 2007, contre 49 en 2006.

Source : Centre National de la Cinématographie – Communiqué de presse du 4 janvier 2008.

Fréquentation des salles dans les pays européens : l'Italie, la Fédération de Russie et la République tchèque vont à contre-courant du recul européen

La fréquentation totale dans l'Union européenne a diminué de 2,2% par rapport à 2006. Avec environ 910 millions de billets vendus, la fréquentation des salles en 2007 reste au-dessus de celle enregistrée en 2005, année qui a vu la plus mauvaise performance de la période récente.

A l'opposé de la tendance européenne globalement négative, les entrées ont progressé un peu au Royaume-Uni (+3,7%) et beaucoup en Italie (+8,4%). Toutefois, les autres grands marchés ont connu un recul : Allemagne (-8,2%), Espagne (-7,7%).

Alors que les marchés de l'Europe occidentale ont globalement diminué, à l'exception de l'Italie et du Royaume-Uni, la progression de la fréquentation dans les pays membres récents a évité à l'Union européenne de connaître un déclin plus important. Les ventes de billets ont progressé en Bulgarie, en Pologne, en Lettonie et en Estonie, la République tchèque et la Lituanie enregistrant, quant à elles, une progression à deux chiffres et des records historiques.

La part de marché des films nationaux a augmenté dans de nombreux pays ayant enregistré une progression de la fréquentation, notamment en Italie (+7,2% ; 33%), au Royaume-Uni (+8,0% ; 28%), en Pologne (+8,8% ; 25%) et en République tchèque (+5,1% ; 35%).

Hors Union européenne, les résultats sont également mitigés. Alors que le marché russe a progressé de 16% avec 107 millions d'entrées, la Norvège, la Suisse et la Turquie ont vu leur fréquentation nettement diminuer.

Source : Observatoire européen de l'audiovisuel – Communiqué de presse du 11 février 2008.



Le cinéma à la télévision

Moins de films pour des audiences en recul

349 long métrages ont été diffusés sur les chaînes hertziennes en 2007, soit 34 de moins que l'année précédente. Loin derrière Arte, dont le genre constitue, avec le documentaire, la pierre angulaire de sa programmation, et où le nombre de films en prime time s'est élevé à 137 (148 en 2006), TF1 reste sur un chiffre stable de 60, France 2, 55 (60 en 2006), France 3, 57 (contre 59) et M6, 40 (contre 56).

La courbe des audiences des films, très fluctuantes en fonction de l'œuvre, au point que les diffuseurs leur préfèrent depuis plusieurs saisons les séries américaines, gages de stabilité, est elle aussi à la baisse. Sur l'ensemble des 100 meilleures audiences 2007, pour la première fois toutes dévolues à TF1, le nombre de films présents tombe à 9.

Majoritairement français en 2006 (13 films), le Top 20 des meilleures audiences cinéma 2007 se caractérise par un équilibre parfait : 10 films hexagonaux et 10 films américains.

L'offre la plus plébiscitée par le public concerne essentiellement des rediffusions et des blockbusters (*Seul au monde*, *Bruce tout-puissant...*).

Parmi les productions françaises, le palmarès 2007 confirme la prime aux valeurs sûres, avec des comédies populaires multiprogrammées : *Le corniaud*, *On a retrouvé la 7^{ème} compagnie*, *La grande vadrouille...* Quelques films nationaux inédits tirent leur épingle du jeu : *36, quai des Orfèvres* d'Olivier Marchal et *L'un reste, l'autre part* de Claude Berri.

Meilleures audiences des films diffusés sur les chaînes hertziennes en 2007

Rang	Titre	Chaîne	Audience (en millions de téléspectateurs)
1	<i>Tais-toi</i> (Fr.)	TF1	10,6
2	<i>L'âge de glace</i> (US)	TF1	9,9
3	<i>La recrue</i> (US)	TF1	9,8
4	<i>Seul au monde</i> (US)	TF1	9,7
5	<i>Le dîner de cons</i> (Fr.)	TF1	9,7

Source : le film français du 18 janvier 2008.





Rapport de gestion du Directoire

Gaumont et ses filiales

Résultats consolidés de Gaumont

Le chiffre d'affaires consolidé de Gaumont s'établit à K€ 72 891 en 2007, contre K€ 131 140 en 2006.

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse :

- des résultats décevants pour les films sortis au cours de l'année 2007 dans un marché en baisse de 5,6% et de 22,8% pour les films français¹, aucun film n'ayant réalisé les performances de ceux de l'année précédente ;
- des ventes de DVD en retrait, après les succès commerciaux de l'année précédente ;
- des ventes de droits aux chaînes de télévision décalées sur le premier trimestre 2008 ;
- l'absence de films à potentiel international.

Le résultat des films passe d'un bénéfice de K€ 29 250 en 2006 à une perte de K€ 3 384 en 2007. Il inclut une provision pour dépréciation de K€ 2 000 pour des films programmés au cours de l'exercice suivant dont les recettes estimées ne couvrent pas les coûts de production, contre K€ 5 393 en 2006.

Les frais de structure s'élèvent à K€ 18 370 en 2007, contre K€ 21 456 en 2006.

Cette baisse résulte principalement de :

- la mise en place d'une structure interne de distribution des films en salles à compter du 1^{er} juillet 2007 moins onéreuse que celle du GIE Gaumont Columbia TriStar Films ;
- la diminution des charges directement liées au résultat, comme la provision au titre de l'intéressement du personnel et des mandataires sociaux, et la taxe professionnelle dont la valeur ajoutée de l'exercice sert de base à son plafonnement ;
- la comptabilisation sur l'exercice 2006 d'une provision non-récurrente pour désamiantage de K€ 1 000.

¹ Source : Centre National de la Cinématographie.

Le résultat opérationnel courant passe ainsi d'un bénéfice de K€ 7 794 en 2006 à une perte de K€ 21 754 en 2007.

En 2007, le poste "Autres produits et charges opérationnels non courants" correspond essentiellement à une dotation aux provisions pour litiges à hauteur de K€ 400. En 2006, il enregistrait principalement une dotation aux provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition de K€ 544.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à K€ 2 902 en 2007, contre K€ 1 054 en 2006. La conjugaison de plusieurs facteurs explique cet accroissement :

- la hausse des taux d'intérêt bancaires ;
- l'augmentation de l'endettement net due à des investissements importants dans les films sortis au cours de l'exercice 2007 et dans ceux qui sortiront au cours de l'année 2008 ;
- l'acquisition de la société Alphanim.

Figurent principalement dans le poste "Autres produits et charges financiers" les frais financiers facturés aux films, calculés sur les sommes investies par Gaumont depuis le premier euro et jusqu'à la veille de leur sortie en salles, qui s'élèvent à K€ 4 240 en 2007, contre K€ 2 018 en 2006. Cette augmentation s'explique d'une part, par des investissements plus importants en 2007, et d'autre part, par des sorties des films concentrées sur le deuxième semestre 2007.

La quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence s'élève à K€ 12 200 en 2007, contre K€ 10 206 en 2006. Elle correspond essentiellement à la fraction du résultat net part de groupe d'EuroPalaces revenant à Gaumont, qui s'élève à K€ 11 905 en 2007, contre K€ 9 778 en 2006.

L'année 2006 avait enregistré un produit d'impôts de K€ 7 425 correspondant à :

- un produit d'impôts différés net non-récurrent de K€ 8 492, au titre de l'exonération totale de la plus-value dégagée lors de l'apport partiel d'actifs à EuroPalaces en 2001 à l'exception toutefois d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5% de cette plus-value ;
- compensé par :
- une charge d'impôts différés de K€ 645 ;
 - une charge d'impôts courants de K€ 422.



En 2007, le produit d'impôts s'élève à K€ 1 901 et se compose :

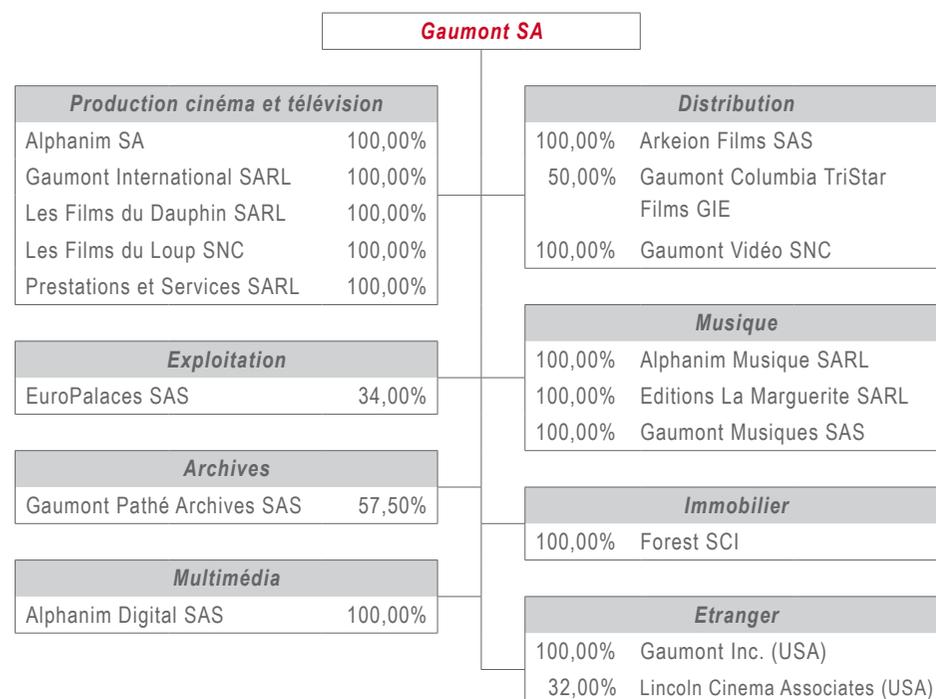
- d'un produit d'impôts différés de K€ 2 230 principalement dû à la reconnaissance des pertes fiscales ;
- d'une charge d'impôts courants de K€ 329.

Le résultat net passe ainsi d'un bénéfice de K€ 25 615 en 2006, à une perte de K€ 6 901 en 2007.

La part des minoritaires, comprenant exclusivement celle dans la société Gaumont Pathé Archives, est un bénéfice de K€ 153 en 2007, contre un bénéfice de K€ 181 en 2006.

La part du Groupe se solde par une perte de K€ 7 054 en 2007, contre un bénéfice de K€ 25 434 en 2006.

Organigramme de Gaumont et ses filiales au 31 décembre 2007



Activité de Gaumont

La production de films cinématographiques

Au cours de l'exercice 2007, Gaumont a produit ou coproduit neuf films :

- *Pars vite et reviens tard* de Régis Wargnier avec José Garcia, Marie Gillain, Lucas Belvaux, Olivier Gourmet, Nicolas Cazalé, Linh Dan Pham et Michel Serrault, sorti le 24 janvier ;
- *Maurice Pialat, L'amour existe*, documentaire de télévision réalisé par Jean-Pierre Devilliers et Anne-Marie Faux, sorti le 30 mai ;
- *Vent mauvais* de Stéphane Allagnon avec Jonathan Zaccà, Aure Atika et Bernard Le Coq, sorti le 13 juin ;
- *3 Amis* de Michel Boujenah avec Mathilde Seigner, Pascal Elbé et Kad Merad, sorti le 22 août ;
- *Regarde moi* d'Audrey Estrougo avec Emilie de Preissac, Terry Nimajimbe et Salomé Stévenin, sorti le 26 septembre ;
- *Chrysalis* de Julien Leclercq avec Albert Dupontel, Marie Guillard, Marthe Keller et Mélanie Thierry, sorti le 31 octobre ;
- *Darling* de Christine Carrière, d'après l'œuvre de Jean Teulé, avec Marina Foïs et Guillaume Canet, sorti le 7 novembre ;
- *Les deux mondes* de Daniel Cohen avec Benoît Poelvoorde, Florence Loiret-Caille et Augustin Legrand, sorti le 21 novembre ;
- *Big city* de Djamel Bensalah avec Eddy Mitchell et Atmen Kelif, sorti le 12 décembre.

L'investissement dans la production est passé de K€ 53 012 à K€ 72 215 d'une année à l'autre.

La production de films et séries d'animation

En vue de se diversifier dans la production de formats pour la télévision, Gaumont a acquis à la fin de l'année la société Alphanim, dirigée par Christian Davin, qui est l'un des premiers producteurs français de séries animées pour la télévision, avec plus de 700 demi-heures de programmes dont les séries *Galactik Football* et *Robot Boy*.

Quatre séries ont été livrées en 2007 : *Santa Junior - Saison 2*, *Hairy Scarry*, *Zap College* et *Robot Boy - Saison 2*.

La prise en compte de cette société et de ses filiales Alphanim Musique et Alphanim Digital dans le périmètre de consolidation à partir du 21 décembre 2007, date de la prise de contrôle, n'a pas d'impact sur le compte de résultat consolidé 2007 de Gaumont.

A titre d'information, au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires consolidé d'Alphanim s'élève à K€ 15 087, le résultat opérationnel est un bénéfice de K€ 1 724 et le résultat net est un bénéfice de K€ 1 795.



La distribution en salles

Le GIE Gaumont Columbia TriStar Films, créé par Gaumont et Columbia TriStar Films le 1^{er} juillet 2004, aux fins d'assurer la distribution des films produits et acquis par Gaumont, Sony Pictures Entertainment et Columbia TriStar dans les salles de cinéma en France, est arrivé à son terme le 30 juin 2007.

Ses membres ont choisi de reprendre leur indépendance, chacun envisageant de distribuer plus de films dans les années à venir. Ils ont décidé la dissolution et la mise en liquidation du GIE à compter du 1^{er} juillet 2007.

Au 31 décembre 2007, la dissolution est en cours et les coûts afférents aux opérations de liquidation et de fermeture du GIE seront partagés à parité entre les parties.

Un département "Distribution" a été créé au sein de Gaumont le 1^{er} juillet 2007 ; il est composé de 16 personnes.

Gaumont a acquis les droits de distribution de trois films anglo-saxons :

- *Cashback* de Sean Ellis avec Sean Biggerstaff et Emilia Fox, sorti le 17 janvier ;
- *Juste une fois !* de Bobcat Goldthwait avec Melinda Page Hamilton et Bryce Johnson, sorti le 21 février ;
- *Un jour sur Terre* d'Alastair Fothergill, sorti le 10 octobre.

En 2007, douze films sont sortis dans les salles de cinéma en France :

- quatre sous la bannière Gaumont Columbia TriStar Films au premier semestre ;
- le documentaire sur Maurice Pialat a été distribué par la société Bodega Films ;
- sept au second semestre par la nouvelle structure de distribution de Gaumont.

Dans un contexte marqué en 2007 par un recul de la fréquentation des salles de cinéma de 5,6% et une baisse des entrées des films français de 22,8% par rapport à l'année précédente¹, les recettes en salles atteignent K€ 9 632, contre K€ 25 728. Les films sortis en 2006 avaient réalisé 10,4 millions d'entrées grâce, notamment, aux succès de *Je vous trouve très beau* (3,5 millions d'entrées), *La doublure* (3,1 millions d'entrées) et *OSS 117, Le Caire nid d'espions* (2,3 millions d'entrées). Les films sortis en 2007 ne totalisent que 4 millions d'entrées, dont 1,3 million pour *Un jour sur Terre*.

Les coûts de fonctionnement du GIE Gaumont Columbia TriStar Films, dont la répartition est proportionnelle au chiffre d'affaires généré par chacun des membres au titre de l'exploitation de leurs films avec une prise en charge minimum de 30% pour Gaumont, s'élèvent à K€ 945 pour le premier semestre 2007, contre K€ 2 178 pour l'ensemble de l'année 2006.

¹ Source : Centre National de la Cinématographie.

L'édition vidéo : Gaumont Vidéo

Gaumont Vidéo est l'éditeur vidéo du Groupe depuis le 1^{er} avril 2003.

Gaumont a mis fin à son accord de distribution avec Gaumont Columbia TriStar Home Video, après 25 ans d'association, pour s'allier à Paramount Home Entertainment, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2008.

Le chiffre d'affaires vidéo consolidé passe de K€ 31 501 en 2006 à K€ 11 608 en 2007.

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse :

- tout d'abord, l'absence de sorties majeures en DVD après les succès commerciaux de 2006 : *Palais Royal !*, *Je vous trouve très beau*, *La doublure* et *OSS 117, Le Caire nid d'espions* avaient chacun dépassé les 200 000 unités vendues ;
- le déséquilibre de la programmation des films en salles d'une année sur l'autre alors que Gaumont Vidéo les édite six mois après leur sortie : en 2006, les sorties en salles étaient concentrées sur le premier semestre, alors qu'en 2007, elles sont concentrées sur le second semestre ;
- le recul du marché de la vidéo de 10,7% en valeur et de 4,1% en volume par rapport à l'an passé².

Au cours de l'année 2007, Gaumont Vidéo a édité dix-huit nouveaux titres :

- *La science des rêves*, *Désaccord parfait*, *La faute à Fidel*, *Le lièvre de Vatanen*, *Cashback*, *Pars vite et reviens tard* et *Juste une fois !* pour les films récents ;
- *Le corsaire*, *le magicien*, *le voleur et les enfants*, film documentaire de Julie Gavras ;
- *Histoire(s) du cinéma*, *Le cerveau*, *Les vécés étaient fermés de l'intérieur*, *L'hôtel de la Plage*, l'intégrale de *Belle & Sébastien* et des coffrets consacrés à Jean-Marie Poiré, Mel Brooks, Sacha Guitry, Marcel Pagnol/Yves Robert et Jacques Brel pour les films de catalogue.

² Source : Centre National de la Cinématographie - GfK.



La distribution numérique

La distribution numérique est un nouveau département, créé en mai 2007, qui a pour objet de valoriser le catalogue Gaumont sur les nouveaux supports et notamment la vidéo à la demande (VoD).

Le quatrième trimestre 2007 a vu la signature de trois accords avec des opérateurs de services de vidéo à la demande locative en France (Club Internet, Orange et Canal + Active) pour des films récents (*Pars vite et reviens tard*, *Un jour sur Terre*) et une centaine de films du catalogue (comme *Les tontons flingueurs*, *Le grand blond avec une chaussure noire*, *La traversée de Paris* ou *Les patriotes*).

Le chiffre d'affaires de la VoD est marginal en 2007, mais devrait apporter une contribution significative dans les années à venir.

La vente de droits aux télévisions et à l'international

Les ventes de droits aux chaînes de télévision françaises atteignent K€ 34 201, contre K€ 45 452 en 2006.

Ce recul est imputable essentiellement aux pré-ventes sur les films *Les deux mondes* et *Big city* dont la comptabilisation a été décalée sur le premier trimestre 2008.

Les ventes des films du catalogue sont en légère augmentation.

Les ventes à l'international s'élèvent à K€ 13 139, contre K€ 23 882 l'année dernière.

En 2006, *La science des rêves* avait enregistré de bons résultats, notamment aux Etats-Unis.

En 2007, l'activité a été portée par *Cashback* et *Pars vite et reviens tard*.

Les ventes des films du catalogue sont en légère baisse.

La vente d'images d'actualités : Gaumont Pathé Archives

Le 1^{er} octobre 2003, Gaumont et Pathé ont mis en commun leurs catalogues d'images d'actualités au sein d'une société commune Gaumont Pathé Archives, qui est détenue à 57,5% par Gaumont et à 42,5% par Pathé.

La contribution de Gaumont Pathé Archives au chiffre d'affaires consolidé est relativement stable passant de K€ 2 869 en 2006 à K€ 2 718 en 2007, malgré une année d'élections présidentielles et l'absence d'anniversaires importants en dehors du 60^e anniversaire du Festival de Cannes, du 90^e anniversaire de la Révolution Russe et du 100^e anniversaire du scoutisme.

Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à K€ 1 558, contre K€ 2 081 en 2006. Cette diminution s'explique notamment par les effets combinés suivants :

- des recettes liées à l'activité musicale en retrait après la signature d'un contrat non-récurrent l'année dernière ;
- des ventes de produits dérivés en hausse ;
- la contribution de la société Arkeion Films depuis le 6 juillet 2007, date de sa prise de contrôle par Gaumont, à hauteur de K€ 323.

L'exploitation des salles : EuroPalaces

Au cours de l'exercice 2007, EuroPalaces a fait l'acquisition :

- le 2 juillet, de 34% des titres composant le capital social de la société Talent Group Communication ;
- le 10 septembre, de 66,66% des titres composant le capital social de la société Piazza à Besançon et de 49,99% des titres composant le capital social de la société Cinéma des Quais à Belfort, portant ainsi sa participation à 100% dans ces deux sociétés ;
- le 9 novembre, de 100% des titres composant le capital social de la société Pathé Ciné 23, qui avait acheté le 30 octobre le fonds de commerce du cinéma Paramount Opéra, lui permettant de renforcer ainsi sa position dans le quartier de l'Opéra à Paris (7 salles - 2 200 fauteuils).

Au cours de l'exercice 2007, EuroPalaces a cédé :

- le 27 juillet, 45,88% des titres composant le capital social de la Société Cinématographique Havraise, correspondant à la totalité des actions détenues ;
- le 10 septembre, 40% des titres composant le capital social de la société Le Bellecour, correspondant à la totalité des actions détenues.

EuroPalaces a également continué d'étendre ses activités en Europe avec :

- le rachat par Pathé Küchlin de deux cinémas bâlois : Walch Kinobetriebe et Cinema Küchlin ;
- l'ouverture du cinéma Vis Pathé à Rome en mars (12 salles - 2 500 fauteuils).

Le chiffre d'affaires consolidé d'EuroPalaces s'élève à K€ 426 787 en 2007, contre K€ 413 688 en 2006.

La légère diminution des entrées en France et en Suisse a été plus que compensée par leur augmentation en Hollande et en Italie, pour progresser de 0,8% et atteindre 49,5 millions, contre 49,1 millions l'année précédente.





En France, dans un marché en baisse de 5,6% par rapport à l'année précédente¹, les entrées d'EuroPalaces ne diminuent que de 3,2% avec 38 millions de spectateurs, contre 39,8 millions en 2006.

En Suisse, les entrées progressent de 53,8% grâce à l'acquisition des cinémas Europlex et à l'ouverture du Pathé Küchlin de Bâle. Cet accroissement s'effectue dans un marché qui accuse une baisse de 13% faute de présence sur les écrans de films nationaux.

En Hollande, les entrées augmentent de 1,5% après une année 2006 elle-même en forte hausse grâce au lancement de la carte d'abonnement illimitée.

En Italie, les entrées ont doublé grâce à l'ouverture du site de Rome et à un marché en augmentation de 12%, les films nationaux ayant eu l'heur de plaire au public.

Le résultat d'exploitation passe ainsi de K€ 58 539 en 2006 à K€ 66 210 en 2007.

Les frais financiers nets augmentent de 8,5%, passant de K€ 11 695 en 2006 à K€ 12 690 en 2007, à cause de la hausse des taux d'intérêt bancaires et de l'augmentation de l'endettement financier net.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de K€ 1 397 en 2007 correspondant essentiellement à une plus-value sur cessions d'immobilisations corporelles, contre un bénéfice de K€ 5 136 en 2006 qui concernait principalement une reprise de provision sur deux sites.

Le résultat net consolidé s'établit à K€ 35 269 en 2007, contre K€ 27 514 en 2006, après prise en compte des intérêts minoritaires à hauteur de K€ 6 289 en 2007 et K€ 6 143 en 2006.

La quote-part de résultat revenant à Gaumont, après retraitements IFRS, s'élève à K€ 11 905 en 2007, contre K€ 9 778 en 2006.

Au 31 décembre 2007, les capitaux propres s'élèvent à K€ 330 866 contre K€ 291 214 au 31 décembre 2006, avec un total bilan de K€ 866 369 au 31 décembre 2007 contre K€ 797 534 au 31 décembre 2006.

L'endettement financier net du groupe est de K€ 323 972 au 31 décembre 2007, contre K€ 302 279 au 31 décembre 2006.

¹ Source : Centre National de la Cinématographie.

En 2007, les investissements se sont élevés à € 85,3 millions (dont € 64 millions en France, € 14,2 millions aux Pays-Bas, € 4,6 millions en Suisse et € 2,5 millions en Italie), contre € 66,1 millions en 2006.

En 2008, EuroPalaces continuera son développement dans l'Hexagone avec :

- Pathé Vaise à Lyon, multiplexe qui a ouvert le 22 janvier (14 salles - 2 800 fauteuils) ;
- Pathé Saran (proche d'Orléans), multiplexe dont l'ouverture est prévue en juillet (9 salles - 2 000 fauteuils) ;
- Gaumont Rennes, multiplexe dont l'ouverture est prévue en septembre (13 salles - 2 800 fauteuils) ;

et en Europe avec :

- le multiplexe Pathé Spuimarkt à La Haye (Pays-Bas), dont l'ouverture est prévue en avril (9 salles - 2 300 fauteuils) ;
- Berne (Suisse), dont l'ouverture est fixée en octobre (11 salles - 2 400 fauteuils).

Par ailleurs, la société a d'autres projets : Parly 2 (10 salles - 2 000 fauteuils), Beaugrenelle (10 salles - 2 100 fauteuils), Le Mans (15 salles - 2 100 fauteuils) et La Villette (16 salles - 3 000 fauteuils).

Structure financière et tableau des flux de trésorerie

Structure financière

Au 31 décembre 2007, les capitaux propres s'élèvent à K€ 208 459 contre K€ 218 038 au 31 décembre 2006, avec un total bilan de K€ 413 160 au 31 décembre 2007 contre K€ 343 202 au 31 décembre 2006.

L'endettement financier net de Gaumont au 31 décembre 2007 est de K€ 119 733, soit 57,4% des capitaux propres, contre K€ 37 509 au 31 décembre 2006.

L'activité de production de films exige des investissements importants. Gaumont a eu et continuera d'avoir des besoins importants en capitaux pour financer :

- les coûts de production de films de long métrage ;
- la participation à des coproductions sous la forme de versement d'apports en coproduction et de minima garantis pour les distributions ;
- l'acquisition de droits d'exploitation sur des films non produits par Gaumont et le cas échéant l'acquisition de catalogues de films.



Compte tenu de sa politique de croissance, Gaumont prévoit que ces besoins de financement (hors acquisitions éventuelles) seront couverts par les flux de trésorerie d'exploitation ainsi que les crédits bancaires.

Le 20 décembre 2005, Gaumont a conclu une convention de crédit confirmée d'un montant de K€ 100 000, à échéance du 15 septembre 2008, lui permettant de financer les productions. Cette ligne est assortie de quatre ratios financiers.

Au 31 décembre 2007, le montant non utilisé de cette ligne de crédit s'élève à K€ 12 000.

Gaumont considère disposer des moyens suffisants pour honorer ses engagements et assurer la continuité de ses activités. En dehors de cette ligne, aucune autre source de financement spécifique n'est attendue par la Société.

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit séparée, afin de financer l'acquisition de la société Alphanim, d'un montant de K€ 25 000 remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012. Cette convention de crédit est assortie des mêmes ratios financiers que ceux de la ligne de crédit de K€ 100 000. Ces ratios sont à respecter semestriellement et pour la première fois à compter du 30 juin 2008.

Au 31 décembre 2007, Gaumont ne respecte pas deux des quatre ratios relatifs à la convention de crédit confirmée de K€ 100 000 :

- R1 : capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts / coût de l'endettement financier net ;
- R2 : dettes financières nettes / capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts.

Néanmoins, ces ratios ont été calculés sur la base d'un endettement consolidé incluant la somme de K€ 25 000, correspondant au financement de l'acquisition de la société Alphanim, alors que le calcul de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts n'en tient pas compte.

Gaumont a demandé et obtenu du pool bancaire une dérogation pour ces deux ratios le 14 mars 2008. Cette convention de crédit sera renégociée avant son échéance le 15 septembre 2008.

Tableau des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts s'élève à K€ 32 985 au 31 décembre 2007, contre K€ 72 728 au 31 décembre 2006.

Les investissements se sont élevés à K€ 107 701 en 2007, contre K€ 54 629 en 2006.

Au titre des opérations de financement, l'année 2007 est marquée par le versement d'un dividende de K€ 4 248 au titre de l'année 2006 et une augmentation des dettes financières à hauteur de K€ 73 554.

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2007 est négative de K€ 2 694, elle était positive de K€ 3 372 au 31 décembre 2006.

Politique d'investissements

La plupart des investissements de Gaumont a lieu en France.

Sur les deux derniers exercices, les investissements de Gaumont ont été les suivants :

(en milliers d'euro)	31.12.07	31.12.06
Immobilisations incorporelles	72 982	53 030
Immobilisations corporelles	2 454	1 341
Immobilisations financières	32 265	258
Investissements	107 701	54 629

Les investissements incorporels et corporels de l'exercice 2007 ont concerné essentiellement :

- les investissements sur les films à hauteur de K€ 72 215 ;
- les investissements dans la musique de films, notamment *Un jour sur Terre*, pour K€ 552 ;
- les travaux de rénovation de l'immeuble du siège social de Gaumont pour K€ 1 267.

L'activité principale de Gaumont est la production et la distribution de films cinématographiques. Gaumont investit chaque année dans des films dont la valeur est fonction des résultats de la sortie en salles, des recettes issues de la commercialisation des DVD et des perspectives de ventes des droits aux chaînes de télévision françaises et à l'international.



En 2007, les investissements sur les films concernent notamment les films sortis au cours de l'exercice pour K€ 20 049, les films qui sortiront en 2008 dont le tournage est terminé pour K€ 45 701, et les films en cours de production pour K€ 5 918.

Par ailleurs, Gaumont investit de manière ponctuelle dans des sociétés ayant des catalogues de droits significatifs.

En 2007, Gaumont a fait l'acquisition des sociétés suivantes :

▪ LGM Participations (1)	K€ 3 281
▪ Arkeion Films	K€ 907
▪ Productions de la Guéville (2)	<u>K€ 2 865</u>
Total	K€ 7 053

(1) Déduction faite de l'avance de K€ 200 versée en 2006.

(2) Montant séquestré jusqu'au 1^{er} janvier 2008, date effective de prise de contrôle.

L'ensemble de ces investissements a été financé par la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 mise en place le 20 décembre 2005.

D'autre part, pour être présente dans la production de séries d'animation pour la télévision, Gaumont a fait l'acquisition de la société Alphanim pour un montant de K€ 25 075 correspondant au prix d'acquisition (K€ 24 000) et aux frais relatifs à la transaction (K€ 1 075).

Pour financer cette opération, Gaumont a conclu, le 21 décembre 2007, une convention de crédit amortissable d'un montant de K€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500 à compter du 21 juin 2008.

Perspectives 2008 - 2009

Neuf films sont planifiés sur 2008.

Deux sont déjà sortis :

- *Enfin veuve* d'Isabelle Mergault, avec Michèle Laroque et Jacques Gamblin, le 16 janvier qui totalise à ce jour plus de 2 millions d'entrées ;
- *MR73* d'Olivier Marchal, avec Daniel Auteuil et Olivia Bonamy, le 12 mars qui réalise plus de 400 000 entrées après une semaine d'exploitation.

La date de sortie de trois autres films est arrêtée :

- *15 ans et demi* de François Desagnat et Thomas Sorriaux, avec Daniel Auteuil et Juliette Lamboley, sortira le 30 avril ;
- *JCVD* de Mabrouk el Mechri, avec Jean-Claude Van Damme, sortira le 4 juin ;
- *The brøken* de Sean Ellis, avec Lena Headey et Melvil Poupaud, sortira le 25 juin.

Quatre autres films sortiront au cours du second semestre :

- *Leur morale... et la nôtre* de Florence Quentin, avec André Dussolier et Victoria Abril ;
- *Cliente* de Josiane Balasko, avec Nathalie Baye, Isabelle Carré, Eric Caravaca, Josiane Balasko et Marilou Berry ;
- *Bouquet final* de Michel Delgado, avec Didier Bourdon, Marc-André Grondin, Bérénice Béjo, Marthe Keller et Gérard Depardieu ;
- *Nous resterons sur Terre*, documentaire de Pierre Barouquier et Olivier Bourgeois, avec Edgar Morin, James Lovelock et Mikhaïl Gorbatchev.

Un film est déjà daté pour le second semestre 2009 :

- *Splice* de Vincenzo Natali, avec Adrian Brody, Sarah Polley et Delphine Chanéac dont le tournage s'est terminé le 21 février 2008.

Les tournages de deux films débiteront à la fin du moins de mars :

- *OSS 117 : Rio ne répond plus* de Michel Hazanavicius, avec Jean Dujardin ;
- *La guerre des miss* de Patrice Leconte, avec Benoît Poelvoorde, Olivia Bonamy et Laurent Gamelon.

D'autres projets sont en cours de finalisation.

Gaumont Vidéo éditera en DVD les films récents six mois après leur sortie en salles et des films du catalogue dont, sur 2008, *Carmen* de Francesco Rosi et plusieurs coffrets consacrés à Luc Besson (4 titres : *Le grand bleu*, *Atlantis*, *Léon* et *Le cinquième élément*), Michel Deville, Gérard Oury (10 titres parmi lesquels *Le schpountz*, *La soif de l'or*, *Fantôme avec chauffeur*,...) et Francesco Rosi (3 DVD : *Le Christ s'est arrêté à Eboli*, *Trois frères* et *Oublier Palerme*).

En 2008, Alphanim produira au moins trois séries (*Galactik Football - Saison 2*, *MGD Agency*, *The Questers*) et un long métrage (*Le secret d'Eléonore*).



Les comptes sociaux de Gaumont

Les comptes sociaux de Gaumont ne reflètent qu'une partie de l'activité du Groupe. Les filiales de production coproduisent en effet certains des films de Gaumont et supportent à ce titre une partie de l'investissement. Par ailleurs, l'activité de production de séries et films d'animation est assurée par Alphanim, l'activité vidéo est localisée au sein de Gaumont Vidéo, l'activité de vente d'images d'archives est réalisée par Gaumont Pathé Archives et l'activité d'exploitation de salles de cinéma est assurée par EuroPalaces mise en équivalence.

Le chiffre d'affaires s'établit à K€ 59 613 en 2007, contre K€ 101 738 en 2006.

Dans un contexte marqué en 2007 par des résultats décevants pour les films sortis au cours de l'année, et par un recul de la fréquentation des salles de cinéma de 5,6% et de 22,8% pour les films français par rapport à l'année précédente¹, les recettes en salles atteignent K€ 9 597, contre K€ 25 728. Les films sortis en 2006 avaient réalisé plus de 10 millions d'entrées grâce, notamment, aux succès de *Je vous trouve très beau*, *La doublure* et *OSS 117, Le Caire nid d'espions*. Les films sortis en 2007 ne totalisent que 4 millions d'entrées, dont 1,3 million pour *Un jour sur Terre*.

Le manque de nouveautés à fort potentiel, associé à un recul du marché de la vidéo de 10,7% en valeur et de 4,1% en volume par rapport à l'an passé², entraîne une baisse des recettes des films en vidéo, passant de K€ 6 673 en 2006 à K€ 2 008 en 2007. En 2006, les recettes avaient été portées par les succès des films de l'année et de *Palais Royal !*

Les ventes de droits aux chaînes de télévision françaises atteignent K€ 34 169, contre K€ 45 452 en 2006. Ce recul est imputable essentiellement aux pré-ventes sur les films *Les deux mondes* et *Big city* qui ont été décalées sur le premier trimestre 2008. Les ventes des films du catalogue sont en légère augmentation.

Les ventes à l'international s'élèvent à K€ 12 912, contre K€ 23 217 l'année dernière. En 2006, *La science des rêves* avait enregistré de bons résultats à l'étranger, notamment aux Etats-Unis. En 2007, l'activité a été portée par *Cashback* et *Pars vite et reviens tard*. Les ventes des films du catalogue sont en légère baisse.

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à K€ 897, contre K€ 668 en 2006.

¹ Source : Centre National de la Cinématographie.

Le résultat d'exploitation passe d'une perte de K€ 3 359 en 2006 à une perte de K€ 25 533 en 2007 compte tenu :

- du recul du chiffre d'affaires ;
 - de contrats non-récurents de Production Fund et de Sale & Lease Back dans le cadre de financement de certains films qui s'élevaient à K€ 4 042 en 2006 ;
 - de la diminution du soutien financier à la production et à la distribution, enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère ;
- et malgré les variations positives significatives suivantes :
- la mise en place d'une structure interne de distribution des films en salles à compter du 1^{er} juillet 2007 moins onéreuse que celle du GIE Gaumont Columbia TriStar Films ;
 - la dotation pour dépréciations des films programmés au cours de l'exercice suivant dont les recettes estimées ne couvrent pas les coûts de production qui passe de K€ 5 393 en 2006 à K€ 2 000 en 2007 ;
 - la comptabilisation sur l'exercice 2006 d'une provision non-récurrente pour désamiantage de K€ 1 000 ;
 - la diminution des charges directement liées au résultat, comme les redevances versées aux coproducteurs, la taxe professionnelle dont la valeur ajoutée de l'exercice sert de base au plafonnement, et la provision au titre de l'intéressement du personnel et des mandataires sociaux.

Le résultat financier se solde par un bénéfice de K€ 3 812 en 2007, contre un bénéfice de K€ 10 486 en 2006.

Cette diminution résulte des effets combinés de :

- l'accroissement de la charge d'intérêt qui s'élève à K€ 3 396 en 2007, contre K€ 1 642 en 2006, en adéquation avec, d'une part, la hausse des taux d'intérêt bancaires, et d'autre part, l'augmentation de l'endettement net, due à des investissements importants dans les films sortis au cours de l'exercice 2007 et dans ceux qui sortiront au cours de l'année 2008, ainsi qu'à l'acquisition de la société Alphanim ;
- la baisse des revenus des titres de participation qui s'élèvent à K€ 4 497 en 2007, contre K€ 9 750 en 2006 ;
- la constatation d'une dotation nette aux dépréciations des immobilisations financières de K€ 1 454 en 2007, contre une reprise nette sur dépréciations des immobilisations financières de K€ 152 en 2006 ;
- l'augmentation des frais financiers facturés aux films, calculés sur les sommes investies par Gaumont depuis le premier euro et jusqu'à la veille de leur sortie en salles, qui s'élèvent à K€ 4 240 en 2007, contre K€ 2 018 en 2006, compte-tenu des investissements plus importants en 2007 et des sorties des films concentrées sur le deuxième semestre en 2007.

² Source : Centre National de la Cinématographie - GfK.



Ainsi, le résultat courant avant impôts passe d'un bénéfice de K€ 7 127 en 2006 à une perte de K€ 21 721 en 2007.

Le résultat exceptionnel passe d'un bénéfice de K€ 6 725 en 2006 à un bénéfice de K€ 1 973 en 2007. Il enregistre notamment :

- une reprise sur amortissements dérogatoires des films à hauteur de K€ 2 207 en 2007, contre K€ 6 794 en 2006 ;
- une plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles de K€ 160 en 2007, contre une moins-value de K€ 65 en 2006 ;
- une dotation aux provisions pour litiges de K€ 400 en 2007.

Le résultat net passe d'un bénéfice de K€ 15 959 en 2006 à une perte de K€ 17 868 en 2007, après prise en compte d'un produit d'impôts de K€ 2 107 en 2006 et K€ 1 880 en 2007 composé principalement :

- du crédit d'impôt au titre des dépenses de production cinématographiques (dit "crédit d'impôt cinéma") à hauteur de K€ 1 860 en 2006, contre K€ 1 850 en 2007 ;
- de l'impôt sur les sociétés des filiales intégrées fiscalement à hauteur de K€ 310 en 2006, contre K€ 33 en 2007.

Les filiales de Gaumont

Dirigeants mère - filiales

Sidonie Dumas et Christophe Riandee sont les seuls dirigeants de Gaumont exerçant des fonctions similaires dans des filiales du Groupe.

Organisation mère - filiales

Prestations de la mère pour ses filiales

Gaumont assure pour ses filiales françaises :

- hors Gaumont Columbia TriStar Films et EuroPalaces, les fonctions de direction générale ;
- hors Gaumont Columbia TriStar Films, Alphanim et EuroPalaces, les fonctions supports classiques : administration et finances, juridique, ressources humaines et informatique qui leur sont nécessaires moyennant une rémunération qui s'est élevée à K€ 158 en 2007, contre K€ 138 en 2006.

A l'exception de Gaumont Pathé Archives, Arkeion Films et EuroPalaces, les filiales françaises sont hébergées au sein des locaux de Gaumont SA moyennant un loyer qui s'est élevé à K€ 120 en 2007, contre K€ 136 en 2006. Par ailleurs, Gaumont a loué à Gaumont Columbia TriStar Films l'immeuble de bureaux, sis 5 rue du Colisée à Paris (8^e) moyennant un loyer de K€ 253 pour le premier semestre 2007, contre K€ 494 pour l'ensemble de l'année 2006.

Depuis le 1^{er} juillet 2004 et jusqu'au 30 juin 2007, la distribution des films Gaumont dans les salles de cinéma françaises était assurée par le GIE Gaumont Columbia TriStar Films. Celui-ci a facturé à Gaumont sa quote-part des frais généraux, dont la répartition est proportionnelle au chiffre d'affaires généré par chacun des membres au titre de l'exploitation de leurs films, avec une prise en charge minimum de 30% pour Gaumont, qui s'est élevée à K€ 945 pour le premier semestre 2007, contre K€ 2 178 pour l'ensemble de l'année 2006. L'intégralité des recettes d'exploitation et des frais de distribution engagés pour le compte de Gaumont est directement comptabilisée dans les comptes de cette dernière.

Les coûts afférents strictement aux opérations de liquidation et de fermeture du GIE seront partagés à parité entre les parties.

Gaumont Vidéo, en tant qu'éditeur vidéo de Gaumont, verse à cette dernière des redevances proportionnelles aux ventes qui se sont élevées à K€ 1 823 en 2007, contre K€ 4 759 en 2006.

Les Editions La Marguerite versent un intéressement à Gaumont sur les parts éditoriales qu'elles perçoivent dans la mesure où celle-ci prend en charge le coût de fabrication des musiques de films ainsi que leur commercialisation au travers des diverses exploitations. En 2007, le montant de l'intéressement est nul, contre K€ 1 216 en 2006 suite à la signature d'un accord non-récurrent.

Gaumont met à disposition de Gaumont Pathé Archives un salarié pour en assurer la présidence moyennant K€ 50 par an.

Convention de trésorerie

Il existe une convention de compte courant avec refacturation des intérêts au taux moyen du marché entre Gaumont et ses filiales françaises à l'exception de Gaumont Columbia TriStar Films, Alphanim et EuroPalaces.

Convention d'intégration fiscale

Il existe une convention d'intégration fiscale entre les sociétés Gaumont SA "tête de Groupe", Gaumont International SARL, Les Films du Dauphin SARL et Prestations et Services SARL.



Cette convention a pour objet :

- de répartir entre les sociétés l'impôt dû par Gaumont sur le bénéfice d'ensemble, y compris les éventuelles contributions exceptionnelles, comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- d'attribuer, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'application du régime d'intégration chez la société mère "tête de Groupe" ;
- de prévoir la situation en cas de distribution de dividendes ;
- de dédommager, le cas échéant, la société pénalisée en cas de sortie de Groupe.

Cette convention est conclue pour une durée initiale de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2003 et tacitement renouvelable.

Prise de participation

Il a été procédé au cours de l'exercice à :

- L'acquisition, le 9 janvier 2007, de 100% des titres composant le capital social de la société LGM Participations, elle-même détentrice de 100% des titres composant le capital social de la société LGM Cinéma, pour un montant de K€ 3 481, dont K€ 3 281 ont été décaissés durant l'exercice, une avance de K€ 200 ayant été versée en 2006.

Cet investissement a été financé par la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 mise en place le 20 décembre 2005.

La société LGM Cinéma est coproductrice des films *Mais qui a tué Pamela Rose ?*, *36 quai des Orfèvres*, *Un ticket pour l'espace*, *La piste* et *Pars vite et reviens tard*.

La société LGM Cinéma a fait l'objet d'une radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 13 février 2007, par suite de la transmission universelle de son patrimoine, le 10 février 2007, au profit de son actionnaire unique la société LGM Participations, laquelle a également fait l'objet d'une radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 13 février 2007, par suite de la transmission universelle de son patrimoine, le 10 février 2007, au profit de son actionnaire unique la société Gaumont.

- La souscription au capital de Gaumont Musiques, à hauteur de 100%, pour un montant de K€ 37. Cette société possède notamment la part de propriété des bandes sonores détenues préalablement par la société en liquidation Gaumont Musique.
- L'acquisition, le 6 juillet 2007, de 100% des titres composant le capital social de la société Arkeion Films pour un montant de K€ 907, dont K€ 627 ont été décaissés durant l'exercice.

Cet investissement a été financé par la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 mise en place le 20 décembre 2005.

Cette société, spécialisée dans le film russe et soviétique, est propriétaire du matériel de grands films de fiction tombés dans le domaine public et est titulaire de mandats de distribution de nombreux autres films réalisés notamment par Sergueï Eisenstein, Andreï Kontchalovski, Nikita Mikhalkov, Boris Barnet et Dziga Vertov.

- L'acquisition, le 14 décembre 2007, de 100% des titres composant le capital social de la société Les Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, pour un montant de K€ 2 865. Cette somme a été séquestrée sur un compte "Carpa" et libérée le jour du transfert effectif des titres, soit le 1^{er} janvier 2008.

Cet investissement a été financé par la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 mise en place le 20 décembre 2005.

Gaumont complète ainsi son catalogue avec des films qu'elle avait coproduit dont entre autres : *Le grand blond avec une chaussure noire*, *Un éléphant ça trompe énormément*, *Salut l'artiste*, *Le château de ma mère* et *La gloire de mon père*, mais aussi avec des films dans lesquels Gaumont n'était pas intervenue comme *Le distrait* de Pierre Richard, *Que la fête commence* de Bertrand Tavernier ou encore *La vie de château* de Jean-Paul Rappeneau.

- L'acquisition, le 21 décembre 2007, de 100% des titres composant le capital social de la société Alphanim, l'un des premiers producteurs français de séries animées pour la télévision, pour un montant de K€ 24 000 qui a été décaissé le jour de la signature, auquel viennent s'ajouter les frais liés à la transaction à hauteur de K€ 1 075.

Cet investissement a été financé par une convention de crédit amortissable mise en place le 21 décembre 2007, d'un montant de K€ 25 000 remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500 à compter du 21 juin 2008.

Cette société détient 100% des titres composant le capital social de la société Alphanim Musique, dont l'activité est l'édition d'enregistrements sonores, et 100% des titres composant le capital social de la société Alphanim Digital, dont l'activité concerne le multimédia.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 1^{er} janvier 2008, le prix d'acquisition de la société Les Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, séquestré sur un compte "Carpa" depuis le 14 décembre 2007, a été libéré permettant ainsi à Gaumont de devenir propriétaire de 100% des actions composant le capital social de cette société.



Actionnariat et marché des actions

Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2007, le capital social de Gaumont SA s'élève à € 34 159 336 ; il se compose de 4 269 917 actions de € 8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie. Le total des droits de vote est de 7 272 585 dont 3 002 668 actions à droit de vote double. Gaumont SA ne détient à ce jour aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

Évolution de l'actionnariat

Au 31 décembre 2007, quatre actionnaires détenaient plus de 5% du capital de la Société.

Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote (1)	
	Nombre	%	Nombre	%
Cinépar - Socipar (Sociétés contrôlées par Nicolas Seydoux)	2 524 172	59,12	4 878 743	67,08
Arnhold and S. Bleichroeder Advisers (USA)	446 042	10,45	446 042	6,13
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	408 852	9,57	814 373	11,20
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,40
Public	658 181	15,41	668 087	9,19
Total	4 269 917	100,00	7 272 585	100,00

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, bénéficient d'un droit de vote double.

A la connaissance de Gaumont SA, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Le 6 mars 2007, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 21 décembre 2006, par suite d'une augmentation du capital de Gaumont consécutive à l'exercice d'options, le seuil de 10% du capital de Gaumont, et détenir alors, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 424 667 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital composé de 4 248 101 actions et 6,21% des 6 835 153 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 13 avril 2007, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 avril 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 10% du capital de Gaumont, et détenir pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 425 794 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital composé de 4 257 632 actions et 6,23% des 6 844 684 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 17 octobre 2007, la société civile Financière du Loch, contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 octobre 2007, par suite de l'acquisition de 405 521 droits de vote double, le seuil de 10% des droits de vote de Gaumont et détenir 408 852 actions Gaumont représentant 814 373 droits de vote, soit 9,58% du capital composé de 4 267 917 actions et 11,22% des 7 260 630 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 2 novembre 2007, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 19 octobre 2007, par suite d'une sortie de son périmètre d'un fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 10% du capital de Gaumont, et détenir, pour le compte desdits fonds, 420 039 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 9,84% du capital composé de 4 267 917 actions et 5,79% des 7 260 630 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 16 novembre 2007, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 novembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 10% du capital de Gaumont, et détenir, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 446 042 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 10,45% du capital composé de 4 267 917 actions et 6,14% des 7 260 630 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

A la connaissance de Gaumont, il n'y a eu aucun autre franchissement de seuils depuis cette date.



Capital potentiel

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a autorisé le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2007, 254 750 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

La dilution qui résulterait de la levée de la totalité des options de souscription d'actions consenties aux salariés s'établit de la façon suivante :

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Nombre moyen d'actions	4 263 649	4 235 701	4 199 297
Résultat consolidé Part du Groupe (en milliers d'euro)	-7 054	25 434	7 198
Résultat net par action (en euro)	-1,65	6,00	1,71
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif	216 070	14 078	16 499
Nombre potentiel moyen d'actions	4 479 719	4 249 779	4 215 796
Résultat net dilué par action (en euro)	-1,57	5,98	1,71
Pourcentage de dilution (en %)	5,07	0,32	0,39

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale du 4 juin 2007 a autorisé le Directoire :

- à émettre en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription :
 - des actions, titres ou valeurs mobilières dans la limite de K€ 100 000,
 - et lorsqu'il s'agit de titres de créances dans la limite de K€ 50 000 ;
- à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de K€ 100 000, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de K€ 10 000, par émission d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ;
- à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite maximale de 1% du nombre des actions qui composent le capital de la Société au moment des achats dans la limite de K€ 4 100.

L'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses est plafonné à un montant nominal global de K€ 110 000.





Autorisations financières à la clôture de l'exercice 2007

Autorisations	Montant maximum	Date d'autorisation	N° de résolution	Durée	Date limite de validité	Utilisations 2007	Utilisation totale sur la durée de la délégation
Augmentation du capital social (1)							
Avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission :							
- d'actions, titres ou valeurs mobilières	K€ 100 000	04.06.07	7	26 mois	03.08.09	Non utilisée	Non utilisée
- de titres de créances	K€ 50 000	04.06.07	7	26 mois	03.08.09	Non utilisée	Non utilisée
Par incorporation de réserves, bénéfices ou primes							
Réservée aux salariés du Groupe adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise	K€ 100 000	04.06.07	8	26 mois	03.08.09	Non utilisée	Non utilisée
Réservée aux salariés du Groupe adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise	K€ 10 000	04.06.07	9	26 mois	03.08.09	Non utilisée	Non utilisée
Rachat par la Société de ses propres actions							
Achat par la Société de ses propres actions (2)	K€ 4 100	04.06.07	5	18 mois	03.12.08	Non utilisée	Non utilisée
Réduction du capital social par annulation d'actions							
Acquises par la société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce	1% du capital au jour de l'AG	04.06.07	6	18 mois	03.12.08	Non utilisée	Non utilisée
Attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions (3)	(4)	27.04.06	9	38 mois	26.06.09	Non utilisée	Non utilisée

(1) Capital social plafonné à un montant nominal global de K€ 110 000.

(2) Dans la limite de 1% du nombre d'actions qui composent le capital de la Société au moment des achats.

(3) En faveur des salariés et des mandataires sociaux de la Société et/ou de celles qui lui sont liées.

(4) Limites légales Article L. 225-182 du Code de commerce et D. 174-17 : le total des options consenties non encore levées ne peut excéder le tiers du capital.

Dividendes

Au cours des cinq derniers exercices, Gaumont a distribué les dividendes suivants :

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal (en euro)		
		Net	Avoir fiscal	Total
2002	4 119 191	-	-	-
2003	4 120 797	0,30	0,15	0,45
2004	4 131 797	0,60	-	0,60
2005	4 221 797	0,60	-	0,60
2006	4 247 801	1,00	-	1,00

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'état (article 2277 du Code Civil).

La politique de distribution des dividendes à venir est fondée sur la situation financière de la Société et la pratique du marché.



Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

(en euro)	2007	2006	2005
Haut	76,00	69,70	69,95
Bas	56,00	46,15	49,01
Dernier cours	59,00	60,80	50,15

Source : NYSE Euronext.

Facteurs de risques

Risques de marché

Risque de liquidité

Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de K€ 100 000, destinée à financer la production de films, dont la maturité est à moins d'un an. Au 31 décembre 2007, l'utilisation correspondante s'élève à K€ 88 000, soit un taux d'utilisation de 88%.

Cette ligne est assortie des ratios financiers suivants :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.07
R1 : capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts / coût de l'endettement financier net > 12	11,4
R2 : dettes financières nettes / capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts < 2,25	3,6
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe (1) / Dettes financières nettes > 3	3,8
R4 : dettes financières / capitaux propres < 1	0,6

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

Le 21 décembre 2007, afin de financer l'acquisition de la société Alphanim, Gaumont a conclu une convention de crédit séparée d'un montant de K€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012. Cette convention de crédit est assortie des mêmes ratios financiers que ceux de la ligne de crédit de K€ 100 000. Ces ratios sont à respecter semestriellement et pour la première fois à compter du 30 juin 2008.

Au 31 décembre 2007, Gaumont ne respecte pas deux des quatre ratios relatifs à la convention de crédit confirmée de K€ 100 000 :

- R1 : capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts / coût de l'endettement financier net ;
- R2 : dettes financières nettes / capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts.

Néanmoins, ces ratios ont été calculés sur la base d'un endettement consolidé incluant la somme de K€ 25 000, correspondant au financement de l'acquisition de la société Alphanim, alors que le calcul de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts n'en tient pas compte.

Gaumont a demandé et obtenu du pool bancaire une dérogation pour ces deux ratios le 14 mars 2008. Cette convention de crédit sera renégociée avant son échéance le 15 septembre 2008.

Risque de taux d'intérêt

Echéancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.07	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	3 723	3 723	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
Actifs financiers (1)	3 723	3 723	-	-
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	-121 236	-101 514	-19 722	-
Passifs financiers non exposés	-2 220	-2 220	-	-
Passifs financiers (2)	-123 456	-103 734	-19 722	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.



Instruments dérivés de taux

	31.12.07	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux participatifs	50 000	-	50 000	-	54
Total	50 000	-	50 000	-	54

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2007, la ligne de crédit de K€ 100 000 est capée à hauteur de 50% du fait de la mise en place :

- si Euribor 1 mois > ou = à 4,4975% : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour K€ 50 000 ;
- si Euribor 1 mois < à 4,4975% : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour K€ 25 000 et taux variable contre taux variable pour K€ 25 000.

Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers (1)	-	3 723	-	3 723
Passifs financiers (2)	-	-121 236	-2 220	-123 456
Position nette avant gestion	-	-117 513	-2 220	-119 733
"Couverture"	-50 000	50 000	-	-
Position nette après gestion	-50 000	-67 513	-2 220	-119 733
Sensibilité (3)	-	675	-	675

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des "couvertures" de taux au 31 décembre 2007, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de K€ 50 000 et à taux variable à hauteur de K€ 67 513.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de K€ 675 ; cela représenterait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 23,3% pour l'ensemble de l'exercice 2007.

Risque de change

Gaumont se trouve exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

Instruments dérivés de change

	31.12.07	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Terme participatif EUR/CAD	1 160	1 160	-	-	73
Total	1 160	1 160	-	-	73

Gaumont gère son exposition au risque de change par le recours à des options de change.



Suivi et gestion du risque de change

	AUD	CAD	GBP	USD	HKD	ZAR	Total
Actifs	10	608	166	3 982	1	995	5 762
Passifs	-	-	-1	-91	-	-	-92
Hors bilan	-	-1 244	721	-367	-	-	-890
Position nette avant gestion	10	-636	886	3 524	1	995	4 780
“Couverture”	-	1 160	-	-	-	-	1 160
Position nette après gestion	10	524	886	3 524	1	995	5 940
Sensibilité	-	-5	-9	-35	-	-10	-59

L'exposition nette consolidée en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des “couvertures”, est de K€ 5 940. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de K€ 59.

Au cours de l'exercice 2007, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à K€ 4 297 soit 5,9 % du chiffre d'affaires consolidé.

	AUD	CAD	CHF	CLP	DKK	GBP	HUF	ILS	JPY	USD
Chiffre d'affaires	4	68	325	1	28	60	7	4	3	3 797

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit des actifs courants non dépréciés se présente comme suit :

	31.12.07	En cours	Retard					+ de 360 jours
			- de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 180 jours	de 181 à 360 jours	
Actifs courants								
A - 1an	70 109	61 130	2 969	3 334	332	-324	906	1 762
A + 1 an	877	877	-	-	-	-	-	-

Risque sur actions

Gaumont n'était soumise au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant

Risques particuliers liés à l'activité

Risque lié à la concurrence

Gaumont est présente sur le marché de la production et de la distribution cinématographique depuis plus d'un siècle.

Gaumont par son expérience et ses moyens occupe une position importante sur le marché français, en concurrence avec des groupes comme UGC ou Pathé. La Société considère que son savoir-faire la place en bonne position pour poursuivre sa politique de développement. Toutefois, sur ce marché très concurrentiel où le succès des films auprès du public a une importance très significative sur les résultats, les positions concurrentielles respectives des acteurs du marché peuvent évoluer de façon importante.

Risque de dépendance éventuelle de la Société

Il n'existe aucune dépendance de Gaumont en matière industrielle, commerciale, financière ou de propriété industrielle (brevet, licence...) susceptible d'avoir une importance significative sur l'activité ou la rentabilité du Groupe.



Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs clés ou partenaires

Gaumont n'a pas de risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs et des sous-traitants.

Risque de dépendance vis-à-vis de certains clients

Il convient de distinguer les principaux clients de Gaumont en fonction de ses activités :

La distribution en salles

La distribution des films dans les salles de cinéma en France a été assurée par Gaumont Columbia TriStar Films au cours du premier semestre 2007, puis par Gaumont pour le second semestre.

En 2007, les cinq premiers clients de la société en terme de pourcentage de chiffre d'affaires relatif à la distribution en salles sont les suivants :

1. Circuit EuroPalaces	26,9%
2. Circuit UGC	15,5%
3. Circuit G. Raymond	7,7%
4. Cinédiffusion	3,5%
5. Kinépolis	2,7%

La vente vidéo

Gaumont Vidéo édite les films Gaumont sur supports DVD destinés à la vente via la grande distribution ou à la location auprès des vidéoclubs.

En 2007, les cinq premiers clients de la société en terme de pourcentage de chiffre d'affaires relatif à la vente vidéo sont les suivants :

1. Fnac	26,4%
2. Virgin	5,7%
3. Leclerc	3,3%
4. Cultura	2,4%
5. Amazon	2,1%

La vente de droits aux télévisions et à l'international

Gaumont compte parmi ses clients les grandes chaînes de télévision nationales.

En 2007, les cinq premiers clients de la société en terme de pourcentage de chiffre d'affaires relatif aux ventes de droits aux télévisions et à l'international sont les suivants :

1. TF1	22,0%
2. Canal +	13,8%
3. TF1 Films Production	8,4%
4. France 2	4,8%
5. France 3	4,3%

Sur l'exercice 2007, le poids des dix premiers clients de Gaumont représente 48,7% du chiffre d'affaires consolidé :

Clients	Chiffre d'affaires consolidé	
	(en milliers d'euro)	(en %)
1. TF1	10 519	14,4
2. Canal +	6 621	9,1
3. TF1 Films Production	4 027	5,5
4. Fnac	3 001	4,1
5. France 2	2 314	3,2
6. Circuit EuroPalaces	2 297	3,1
7. France 3	2 066	2,8
8. TPS Cinéma	1 721	2,4
9. MultiThématiques	1 610	2,2
10. Circuit UGC	1 324	1,8
Total	35 500	48,7

Risques juridiques

Réglementation spécifique

L'exercice de la profession cinématographique est soumis en France à une réglementation complexe que le Centre National de la Cinématographie est chargé de faire appliquer. Dans ce contexte, le Centre National de la Cinématographie a pour mission notamment de gérer le Fonds de Soutien financier. Ce fonds est essentiellement alimenté par une taxe spéciale prélevée sur le prix des billets. Le produit de ce prélèvement est redistribué selon des mécanismes complexes aux producteurs



de films, aux distributeurs, aux éditeurs vidéo et aux exploitants de salles afin de les inciter à investir dans des films nouveaux ou dans la modernisation de leurs salles. Les différents secteurs professionnels - production, distribution, exploitation - sont concernés par cette réglementation qui régit leurs rapports. Gaumont n'est pas soumis à d'autres réglementations spécifiques.

Litiges

A la connaissance de Gaumont, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, les résultats, les perspectives, le patrimoine de la Société et de ses filiales, et qui ne seraient pas provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2007.

Risques industriels et liés à l'environnement

Gaumont, de par ses activités, n'est pas exposée à des risques industriels et environnementaux.

Assurances et couvertures des risques

Le patrimoine Gaumont (immobilier et filmographique) fait l'objet d'une police multirisques (incendie - explosion - dégâts des eaux...).

Chaque film produit par Gaumont donne lieu à la souscription d'une police d'assurance production qui couvre la phase de préparation et de production à hauteur du devis du film. Sont notamment couverts à ce titre, les risques maladie-accident liés aux acteurs principaux et au réalisateur ainsi que les risques de dégradation des négatifs. Les franchises relatives à ces polices d'assurances sont conformes aux usages en vigueur et leur application n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats de la Société.

Gaumont ne souscrit pas d'assurance dite "garantie de bonne fin" qui permet à une société de production de se garantir des dépassements de budget, dans la mesure où ces assurances très coûteuses ont une effectivité aléatoire, eu égard aux difficultés rencontrées dans leur mise en jeu.

La Société souscrit par ailleurs les polices d'assurance habituelles : responsabilité civile et responsabilité des mandataires sociaux, souscrites à des niveaux normaux de couverture. Le siège social est également couvert pour les frais de reconstitution d'archives et médias et pour les frais supplémentaires de gestion, ainsi que les pertes financières en cas de sinistre.

Les principales couvertures d'assurance sont les suivantes :

Assurance multirisque professionnelle

- Incendie, explosion, dégâts des eaux, tempêtes, grèves, émeutes, attentats, mouvements populaires, terrorisme et sabotage : couverture de K€ 66 114 ;
- Vol contenu (sauf valeurs), bris de machines : couverture de K€ 1 100 ;
- Perte d'usage des locaux : couverture pendant deux ans ;
- Frais supplémentaires de gestion en cas de sinistre : couverture de K€ 2 789 ;
- Recours voisins et tiers : couverture de K€ 7 535 ;
- Pertes indirectes : couverture égale à 10% de l'indemnité pour dommages matériels.

Assurance responsabilité civile exploitation

Tous dommages confondus : couverture de K€ 4 575 par sinistre, sauf :

- Atteinte à l'environnement : couverture de K€ 762 ;
- Faute inexcusable de l'employeur : couverture de K€ 300 ;
- Dommages aux biens confiés : couverture de K€ 762 ;
- Pertes financières des tiers : couverture de K€ 305 ;
- Autres dommages matériels et immatériels consécutifs : couverture de K€ 762.

Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

Couverture de K€ 10 000.

Assurance tous risques matériel et objets de valeurs

Couverture de K€ 957.

Principales primes et franchises

(en milliers d'euro)		31.12.07	31.12.06	31.12.05
Multirisque professionnelle	Prime	66	65	65
	Franchise	5	5	5
Responsabilité civile exploitation	Prime	7	7	7
	Franchise	7	7	7



Conséquences sociales et environnementales de l'activité

L'activité de Gaumont n'entraîne pas de conséquences environnementales significatives.

Sur le plan social, les éléments suivants peuvent être notés :

Effectifs

Au 31 décembre 2007, Gaumont et ses filiales employaient 169 salariés, dont 147 en contrat à durée indéterminée et 22 en contrat à durée déterminée.

L'augmentation des effectifs est due principalement :

- à la reprise par Gaumont de son activité de distribution de films (16 personnes), activité exploitée jusqu'au 30 juin 2007 par Gaumont Columbia TriStar Films ;
- à la création d'un département de distribution digitale (1 personne) ;
- aux rachats des sociétés Arkeion Films (4 personnes) et Alphanim (21 personnes).

En 2007, Gaumont et Gaumont Pathé Archives ont accueilli 26 stagiaires d'écoles ou d'universités pour des durées allant d'une semaine à six mois..

Ventilation des effectifs par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Sociétés	31.12.07			31.12.06			31.12.05		
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés
Alphanim	14	-	7	-	-	-	-	-	-
Arkeion Films	2	1	1	-	-	-	-	-	-
Editions La Marguerite	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaumont	56	32	28	46	26	24	45	21	23
Gaumont Vidéo	5	2	-	5	2	-	6	1	-
Gaumont Pathé Archives	7	6	6	7	6	5	7	6	6
Prestations et Services	1	-	-	2	-	-	-	-	-
Total effectifs par catégorie	86	41	42	60	34	29	58	28	29
Total effectifs Groupe		169			123			115	



Age et Ancienneté

Malgré les mouvements intervenus dans la structure des effectifs au cours de l'année, l'âge moyen est resté stable à 40,13 ans en 2007, contre 40,51 ans en 2006. L'ancienneté moyenne a légèrement baissé, passant de 11,75 ans en 2006 à 10,34 ans en 2007.

Emplois induits

Au-delà des 169 personnes directement employées, Gaumont et ses filiales ont contribué en 2007 à l'emploi de 209 personnes en équivalent temps plein dans les films et les productions audiovisuelles.

Rémunérations, intéressement et participation du personnel

Le montant global des rémunérations brutes versées au cours de l'année 2007, par Gaumont et ses filiales consolidées par la méthode de l'intégration globale, hors Alphanim, s'est élevé à € 8 310 062.

Les salariés de Gaumont et Gaumont Vidéo bénéficient d'un accord d'intéressement qui a été renégocié en juin 2006 portant sur les années 2006, 2007 et 2008. Les sommes distribuées représentent 1% du résultat consolidé avant impôts de Gaumont.

La répartition de l'intéressement est effectuée de façon égalitaire entre les salariés bénéficiaires.

Le versement a lieu annuellement en une fois, dans le mois calendaire qui suit l'approbation des comptes de l'exercice par l'Assemblée Générale des actionnaires de Gaumont, et au plus tard le dernier jour du septième mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Plan d'Epargne d'Entreprise permet au salarié qui y verse tout ou partie de sa prime d'intéressement de la voir doubler dans la limite de € 2 300. Cette contribution complémentaire est appelée "abondement".

Il a été versé en juin 2007, au titre de l'année 2006, un montant total de € 330 208 :

- € 182 834 au titre de l'intéressement, réparti entre 98 bénéficiaires ;
- € 147 374 au titre de l'abondement, réparti entre 78 bénéficiaires pour l'intéressement.

Les salariés de Gaumont Pathé Archives bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise distinct. Ce dernier est alimenté par les versements volontaires des salariés y adhérant, dans la limite maximum de 25% de leur rémunération annuelle brute et minimum de € 160. Au début de chaque année civile, l'adhérent s'engage à effectuer chaque mois un versement au Plan d'Epargne d'Entreprise. Les versements sont effectués par prélèvement mensuel sur le salaire.

Indépendamment des versements volontaires mensuels, chaque adhérent a la possibilité d'effectuer au minimum deux versements exceptionnels dans l'année, aux dates de son choix. Gaumont Pathé Archives effectue un versement complémentaire aux versements volontaires des salariés, dit "abondement" plafonné à € 1 829,39.

En 2007, 18 salariés concernés y ont souscrit. Les versements au titre du Plan d'Epargne représentent € 17 310 et le total des abondements versés par la société s'est élevé à € 29 047.

La prime de participation prévue par l'accord du 21 mars 1996 est calculée en application des textes en vigueur à partir du bénéfice fiscal. Il n'y a eu aucun versement à ce titre au cours de l'exercice 2007.

Formation

L'effort de formation a été maintenu en 2007, avec 1 050 heures de cours suivies par 57 stagiaires, principalement dans les domaines linguistique, informatique et financier.

Le budget correspondant est sensiblement équivalent à celui de l'année précédente.

Dans le cadre du Droit Individuel de Formation, 12 stagiaires ont suivi 200 heures de formation.

Œuvres sociales

Le budget global consacré aux activités sociales et culturelles s'est élevé à € 119 854, auquel s'ajoute le coût du restaurant "inter entreprise" de € 17 278.

Hygiène et Sécurité

Le CHSCT s'est réuni les 9 et 24 janvier, 28 mars, 4 juillet, 26 septembre et 19 décembre 2007.

Un exercice d'évacuation de l'immeuble a eu lieu le 17 décembre 2007.

10 salariés de Gaumont ont suivi le recyclage annuel de la formation de Sauveteurs Secouristes du Travail.

A l'automne, la vaccination contre la grippe a été proposée aux salariés désireux d'en bénéficier. 35 salariés se sont fait vacciner.



Options de souscription d'actions Gaumont

Depuis décembre 1987, Gaumont a institué huit plans de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui ne bénéficie d'aucun plan.

Les caractéristiques de l'ensemble des plans de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 50,31	104 000	34 000	58 100	11 900
Plan VI (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 64,03	168 000	73 000	72 000	23 000
Plan VII (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 48,00	165 000	89 780	36 120	39 100
Plan VIII (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 64,00	196 750	14 000	(1) 2 000	180 750
Total		742 050		877 781	244 311	378 720	254 750
Capital au 31 décembre 2007 = 4 269 917 actions							
En pourcentage de capital				20,56%	5,72%	8,87%	5,97%

(1) Exercice anticipé d'options.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2007, concernant les mandataires sociaux ainsi que les dix salariés non mandataires sociaux, figurent dans un rapport spécial présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale.



Le tableau ci-dessous résume les principales informations concernant ces options de souscription ou d'achat d'actions :

	Plan I	Plan II	Plan III	Plan IV	Plan V	Plan VI	Plan VII	Plan VIII
Date d'Assemblée Générale	03.12.87	03.12.87	27.05.91	02.06.94	02.06.94	25.04.96	30.04.98	29.04.04
Date d'attribution	03.12.87 (1)	23.12.88 (1)	18.02.93 (1)	16.02.95 (1)	15.02.96 (1)	12.03.98 (1)	09.04.02 (1)	28.02.05 (2)
Type d'option	Souscription							
Nombre total d'options attribuées	35 000	5 804	37 496	30 000	104 000	168 000	165 000	196 750
Nombre total d'options attribuées ajusté des opérations ultérieures	97 141	16 889	100 001	30 000	104 000	168 000	165 000	196 750
Nombre cumulé d'options annulées au 31.12.07	20 368	13 163	-	-	34 000	73 000	89 780	14 000
Nombre cumulé d'options exercées au 31.12.07	76 773	3 726	100 001	30 000	58 100	72 000	36 120	(3) 2 000
Nombre d'options restant en circulation au 31.12.07	-	-	-	-	11 900	23 000	39 100	180 750
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (dans sa composition actuelle)	-	-	-	-	1 000	2 000	3 000	60 000
▪ Sidonie Dumas	-	-	-	-	1 000	2 000	3 000	30 000
▪ Christophe Riandee	-	-	-	-	-	-	-	30 000
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les dix salariés de la Société dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (4)	-	-	-	-	10 900	21 000	25 240	64 000
Point de départ d'exercice des options	03.12.87	23.12.88	18.02.98	16.02.00	15.02.01	12.03.03	09.04.06	28.02.09
Date d'expiration	02.12.02	22.12.03	17.02.43	15.02.45	14.02.46	11.03.48	08.04.46	27.02.49
Prix d'exercice (en euro)	€ 21,78	€ 32,62	€ 21,78	€ 38,11	€ 50,31	€ 64,03	€ 48,00	€ 64,00

(1) Conseil d'Administration.

(2) Directoire.

(3) Exercice anticipé d'options.

(4) Lorsque plus de dix salariés sont concernés à égalité, le nombre indiqué tient compte de tous les intéressés (dont les personnes qui ont quitté la Société).



Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des fonctions et mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance durant l'exercice 2007

Directoire

Depuis le 1^{er} février 2007, le Directoire est composé de deux membres, Franck Chorot ayant demandé à être libéré de ses fonctions au sein du Directoire à compter du 31 janvier 2007 pour pouvoir se consacrer exclusivement à la production de films au sein de Gaumont.

Sidonie Dumas

40 ans

Adresse professionnelle :
30, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Présidente du Directoire depuis le 27 juillet 2004, renouvelée le 27 avril 2006, pour une durée de deux ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Représentante légale de Gaumont, Gérante de Gaumont Vidéo

Représentante légale de Gaumont, Présidente de Gaumont Musiques (à compter du 15 février 2007)

Représentante légale de Gaumont, Liquidateur de Gaumont Musique

Représentante permanente de Gaumont, Membre du Comité de Direction d'EuroPalaces

Gérante de Gaumont International, Editions La Marguerite, Les Films du Dauphin, Les Films du Loup, Prestations et Services, SCI Forest (à compter du 2 avril 2007) et Alphanim Musique (à compter du 21 décembre 2007)

Membre du Comité de Direction de Gaumont Pathé Archives et Gaumont Columbia TriStar Films (jusqu'au 30 juin 2007)

Présidente du Conseil d'Administration d'Alphanim (à compter du 21 décembre 2007)

Présidente d'Alphanim Digital (à compter du 21 décembre 2007)

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Néant

Franck Chorot

43 ans

Adresse professionnelle :
30, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Directoire, ayant le titre de Directeur Général depuis le 27 juillet 2004, renouvelé le 27 avril 2006 et ayant pris fin le 1^{er} février 2007

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Représentant permanent de Gaumont, Gérante de Gaumont Vidéo jusqu'au 31 janvier 2007

Membre du Comité de Direction de Gaumont Columbia TriStar Films jusqu'au 31 janvier 2007

Représentant permanent de Gaumont International, Membre du Comité de Direction d'EuroPalaces jusqu'au 31 janvier 2007

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Membre de la Commission des Producteurs d'uniFrance

Représentant permanent de Gaumont, Membre du Comité de Direction d'uniFrance jusqu'au 31 janvier 2007

Christophe Riandee

40 ans

Adresse professionnelle :
30, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Directoire, ayant le titre de Directeur Général depuis le 27 juillet 2004, renouvelé le 27 avril 2006, pour une durée de deux ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Représentant permanent de Gaumont, Gérant de Gaumont Vidéo (à compter du 1^{er} février 2007)

Représentant permanent de Les Films du Loup, Membre du Comité de Direction d'EuroPalaces

Membre du Comité de Direction de Gaumont Pathé Archives et Gaumont Columbia TriStar Films (jusqu'au 30 juin 2007)

Vice-Président de Gaumont Inc. (USA), Gaumont Distribution Inc. (USA) et The Visitors Inc. (USA)

Administrateur d'Alphanim (à compter du 21 décembre 2007)

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Néant



Conseil de Surveillance

Nicolas Seydoux

68 ans

Adresse professionnelle :
30, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :
Président du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :
Président de Gaumont Inc. (USA), Gaumont Distribution Inc. (USA) et The Visitors Inc. (USA)
Gérant de la SCI Forest (jusqu'au 31 mars 2007)
Administrateur de Gaumont Ltda (Brésil)

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :
Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Arte France
Administrateur de Société Civile du Val Richer et Schlumberger Ltd (Netherlands Antilles)
Président de Cinépar (actionnaire majoritaire de Gaumont), Socipar et SCA Grands Vins de Pazac

Marie Seydoux

66 ans

Adresse professionnelle :
30, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :
Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :
Néant

Thierry Dassault

50 ans

Adresse professionnelle :
9, rond-point des Champs-Élysées
Marcel Dassault
75008 PARIS
France

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :
Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 avril 2006, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :
Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :
Président de Keynectis
Administrateur de Socpresse (Le Figaro)
Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault et Société du Journal des Finances
Représentant permanent de SC TDH au Conseil de Halys

Antoine Gallimard

60 ans

Adresse professionnelle :
5, rue Sébastien Bottin
75007 PARIS
France

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :
Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :
Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :
Administrateur du Groupe Eyrolles, Electre, Scérén et BNF
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général des Editions Gallimard et Madrigall
Président de Gallimard Jeunesse et Gallimard Loisirs
Représentant permanent des Editions Gallimard au Conseil de Mercure de France, P.O.L. Editeur et Editions de La Table Ronde



Michel Seydoux

60 ans

Adresse professionnelle :
Groupe MSI
19, rue de la Trémoille
75008 PARIS
France

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Président de MSI, Société Immobilière de l'Ouest (fin de mandat au 30 octobre 2007) et Citadelle Invest

Président du Conseil d'Administration de LOSC Lille Métropole et Socle

Membre du Conseil de Direction de Pathé

Membre du Comité de Direction de Gaya Rive Gauche et Lepapivore (depuis le 27 juillet 2007)

Gérant de Camera One, JSI, Groupement Forestier des Noues (fin de mandat au 29 mars 2007) et SCI du Domaine de Luchin

Représentant de MSI, Associé Gérant de MSEB et Cie

Représentant de MSI, Administrateur de Airport Communication

Associé Gérant de Liberté 25 Citadelle

Bertrand Siguier

66 ans

Adresse professionnelle :
191, Rue de l'Université
75007 PARIS
France

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Membre du Directoire de Publicis Groupe

Président-Directeur Général de Multi Market Service France

Administrateur de Publicis Technology, Gantois et HM Editions

Directeur de Publicis Canada, Multi Market Services Ltd (UK), Publicis Hellas Advertising (Grèce), Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg), Publicis Communication Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Mojo Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Communication Espana (Espagne), Publicis Publicidad Lda (Espagne), Publicis Sp. z.o.o. (Pologne), Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie), Publicis Communication (Pty) Ltd (Afrique du Sud)

Deputy Chairman d'International Sports and Entertainment AG (Suisse)





Pénélope Tavernier

41 ans

Adresse professionnelle :
Chemin de Haute Brise 1A
1012 LAUSANNE
Suisse

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :
Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :
Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :
Présidente de Léman Hélicoptères (Suisse)
Administrateur de UMA Food and Beverages

Marc Tessier

61 ans

Adresse professionnelle :
27, rue d'Orléans
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :
Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 avril 2006, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :
Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :
Président d'IDF1
Président de la Commission d'aide à la distribution au Centre National de la Cinématographie
Conseiller auprès de la Présidence de J2H
Directeur Général de Netgem Média Services
Administrateur au Conseil de Surveillance de Copag V, Copag et G7 Entreprises
Administrateur de Netgem, Total VoD, Digitime, IDATE et Alternative Media Initiative (Canada)

Jean Todt

61 ans

Adresse professionnelle :
Via Ascari 55/57
41053 MARANELLO
Italie

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :
Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :
Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :
Président du Conseil d'Administration de Ferrari West Europe
Administrateur Délégué de Ferrari SpA
Président du Conseil d'Administration de Ferrari Management Consulting (Shanghai) Co Ltd
Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Lucien Barrière





Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

L'ensemble des membres du Directoire cumule un contrat de travail avec un mandat social.

Fonction	Rémunération + Jetons de présence (1)	Montant versés (2) (en euro)		Critère de la rémunération variable	Avantages en nature (3) (en euro)		Attribution de stock-options (en nombre d'options)	
		2007	2006		2007	2006	2007	2006
Présidente du Directoire	Fixe	100 000	100 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent				
	Variable	407 548	107 174					
	Sous-total mandataire social	507 548	207 174					
Directrice	Fixe	200 566	200 188					
	Variable	-	-					
	Sous-total	200 566	200 188					
Total		708 114	407 362			-	-	
Membre du Directoire	Fixe	2 308	30 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent				
	Variable	407 548	107 174					
	Sous-total mandataire social	409 856	137 174					
Directeur	Fixe	20 769	270 545		489	5 871		
	Variable	-	-					
	Sous-total	483 492	270 545					
Producteur	Fixe	462 723	-		5 382			
	Variable	-	-					
	Sous-total	483 492	270 545					
Total		893 348	407 719		5 871	5 871	-	-
Membre du Directoire	Fixe	100 000	100 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent				
	Variable	407 548	107 174					
	Sous-total mandataire social	507 548	207 174					
Directeur	Fixe	200 452	200 391		4 428	4 427		
	Variable	-	-					
	Sous-total	200 452	200 391					
Total		708 000	407 565		4 428	4 427	-	-



En dehors des jetons de présence, seuls le Président et la Vice-Présidente perçoivent des rémunérations.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

	Fonction au sein du Conseil de Surveillance	Rémunération + Jetons de présence (1)	Montant versés (2) (en euro)		Critère de la rémunération variable
			2007	2006	
Nicolas Seydoux	Président	Fixe	450 000	450 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent
		Variable	815 096	214 347	
		Jetons de présence (4)	20 000	20 000	
	Total	1 285 096	684 347		
Marie Seydoux	Vice-Présidente	Fixe	50 000	50 000	
		Variable	-	-	
		Jetons de présence (4)	20 000	20 000	
	Total	70 000	70 000		
Thierry Dassault	Membre	Jetons de présence (4)	20 000	-	
Antoine Gallimard	Membre	Jetons de présence (4)	20 000	20 000	
Michel Seydoux	Membre	Jetons de présence (4)	20 000	20 000	
Bertrand Siguier	Membre	Jetons de présence (4)	20 000	20 000	
Pénélope Tavernier	Membre	Jetons de présence (4)	20 000	20 000	
Marc Tessier	Membre	Jetons de présence (4)	20 000	-	
Jean Todt	Membre	Jetons de présence (4)	20 000	20 000	
Total jetons de présence			180 000	140 000	

(1) Avant prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) Montant versés = tous les montants versés par Gaumont au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours de l'exercice suivant.

(3) Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

(4) Jetons de présence alloués au titre d'un exercice de façon égalitaire entre chaque membre du Conseil de Surveillance et versés au cours de l'exercice suivant.

(5) Membre qui a demandé à être libéré de ses fonctions au sein du Directoire à compter du 31 janvier 2007 pour pouvoir se consacrer exclusivement à la production de films au sein de Gaumont.

Sommes provisionnées pour pensions, retraites ou autres avantages

Au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés de Gaumont, les membres du Directoire pourront bénéficier d'une indemnité légale de fin de carrière.

Le montant global des engagements de retraite provisionné dans les comptes au 31 décembre 2007 au bénéfice des membres du Directoire s'élève à € 81 702 contre € 135 198 au 31 décembre 2006.

Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.



Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société (*en euro*) au titre des cinq derniers exercices.

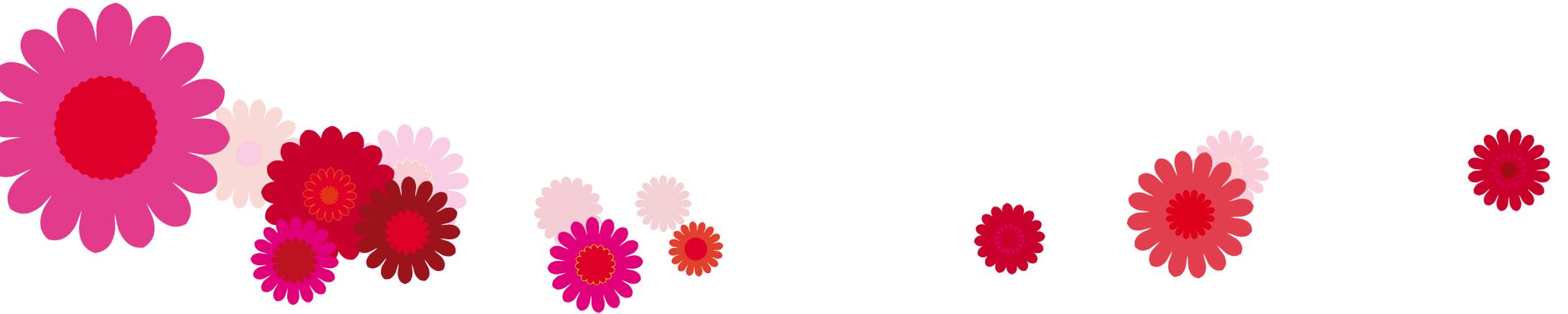
Nature des indications	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.03
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	34 159 336	33 982 408	33 774 376	33 054 376	32 966 376
b) Nombre d'actions émises	4 269 917	4 247 801	4 221 797	4 131 797	4 120 797
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	59 613 551	101 738 417	65 186 628	72 358 645	55 700 682
b) Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	34 649 150	74 241 429	61 128 980	43 433 783	33 450 202
c) Impôts sur les bénéfices	1 880 227	2 106 976	2 734 020	2 160 345	233 017
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-17 867 822	15 959 107	2 350 356	-22 909 626	6 511 612
f) Montant des bénéfices distribués	4 247 801	2 533 078	2 479 078	1 236 239	-
III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	8,56	17,97	15,13	11,03	8,17
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-4,18	3,76	0,56	-5,54	1,58
c) Dividende net versé à chaque action	1,00	0,60	0,60	0,30	-
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	107	91	87	86	93
b) Montant de la masse salariale	6 596 659	8 138 447	6 279 540	8 157 334	6 721 480
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	2 428 147	2 521 391	2 207 808	2 329 406	2 437 172



Le Directoire remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la Société ainsi que ceux qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales : Comité d'Entreprise, Oeuvres Sociales et Délégations Professionnelles.

Le Directoire







Information des actionnaires

Calendrier de l'information financière en 2008	56
Documents accessibles au public	57
Dividendes	60



Calendrier de l'information financière en 2008

Publication des chiffres d'affaires

15 février : Chiffre d'affaires annuel 2007 et du 4^e trimestre 2007 société mère et comptes consolidés.

14 mai : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008 société mère et comptes consolidés.

15 août : Chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2008 société mère et comptes consolidés.

14 novembre : Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2008 société mère et comptes consolidés.

Publication des comptes

21 avril : Comptes annuels 2007 provisoires société mère et consolidés.

21 mai : Comptes annuels 2007 définitifs société mère et consolidés.

31 octobre : Comptes semestriels 2008 consolidés.

Assemblée Générale des actionnaires

7 mai : Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.



Documents accessibles au public

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires et du public, dans les conditions légales, peuvent être consultés au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de Gaumont, ainsi que sur les sites Internet de Gaumont (www.gaumont.fr) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

L'information réglementée est accessible sur le site : www.gaumont.fr/gaumont/finance.cfm.

Document d'information annuel

En application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations rendues publiques par Gaumont, au cours des douze derniers mois (du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2008), pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Informations disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Gaumont (www.gaumont.fr)

Date	Information
30.04.08	Document de référence 2007
21.04.08	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08 Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires de l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08
15.04.08	Déclaration du nombre total de droits de vote (mars 2008) Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08
02.04.08	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08
21.03.08	Engagement collectif de conservation de titres
20.03.08	Résultats annuels 2007 société mère et consolidés
19.02.08	Modification de la date de publication des comptes consolidés 2007
18.02.08	Bilan du contrat de liquidité au 31.12.07
15.02.08	Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2007 société mère et comptes consolidés
11.02.08	Déclaration du nombre total de droits de vote (janvier 2008)
18.01.08	Déclaration du nombre total de droits de vote (décembre 2007)
21.12.07	Communiqué acquisition Alphanim
14.12.07	Déclaration du nombre total de droits de vote (novembre 2007)
14.11.07	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2007 société mère et comptes consolidés
13.11.07	Déclaration du nombre total de droits de vote (octobre 2007)
26.10.07	Franchissement de seuil droits de vote de La Financière du Loch





Date	Information
13.08.07	Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2007 société mère et comptes consolidés
10.08.07	Rapport financier semestriel 2007 Bilan du contrat de liquidité au 30.06.07
27.07.07	Résultats semestriels 2007 consolidés
17.07.07	Déclaration du nombre total de droits de vote (juin 2007)
21.06.07	Déclaration du nombre total de droits de vote (mai 2007)
13.06.07	Synthèse des votes de l'Assemblée Générale Mixte du 04.06.07
04.06.07	Document de référence 2006 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne (exercice 2006)
16.05.07	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 04.06.07 Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Mixte du 04.06.07 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 04.06.07
15.05.07	Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 04.06.07 Déclaration du nombre total de droits de vote (avril 2007)
14.05.07	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007 société mère et comptes consolidés

Publicité financière

Date	Information	Support
21.04.08	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08	Les Echos
15.04.08	Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08	Les Echos
09.04.08	Avis de réunion à l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08	Les Echos
20.03.08	Résultats annuels 2007 société mère et consolidés	Les Echos
19.02.08	Modification de la date de publication des comptes consolidés 2007	Les Echos
26.10.07	Franchissement de seuil droits de vote de La Financière du Loch	Les Echos
27.07.07	Résultats semestriels 2007 consolidés	Les Echos
16.05.07	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 04.06.07	Les Echos
15.05.07	Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 04.06.07	Les Echos

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) disponibles sur le site Internet (balo.journal-officiel.gouv.fr) et aux Petites Affiches

Date	Information
21.04.08	Comptes annuels 2007 provisoires société mère et consolidés et projet d'affectation du résultat (Balo n°48) Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08 (Petites Affiches n°80)
02.04.08	Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte du 07.05.08 (Balo n°40)
21.03.08	Engagement collectif de conservation de titres (Balo n°35)
22.02.08	Modification de la date de publication des comptes consolidés 2007 (Balo n°23)
15.02.08	Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2007 société mère et comptes consolidés (Balo n°20)
14.01.08	Augmentation de capital suite aux levées d'options du 30.06.07 au 28.12.07 (Petites Affiches n°10)



Date	Information
14.11.07	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2007 société mère et comptes consolidés (Balo n°137)
31.10.07	Comptes semestriels 2007 consolidés (Balo n°131)
13.08.07	Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2007 société mère et comptes consolidés (Balo n°97)
11.07.07	Augmentation de capital suite aux levées d'options du 01.01.07 au 29.06.07 (Petites Affiches n°138)
22.06.07	Comptes annuels 2006 définitifs société mère et consolidés et décision d'affectation du résultat (Balo n°75)
11.06.07	Cessation des fonctions d'un membre du Directoire (Petites Affiches n°116)
16.05.07	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 04.06.07 (Petites Affiches n°98)
14.05.07	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007 société mère et comptes consolidés (Balo n°58)

Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Date	Information
01.02.08	Augmentation de capital suite aux levées d'options du 30.06.07 au 28.12.07 (extrait PV du Directoire du 28.12.07)
24.07.07	Augmentation de capital suite aux levées d'options du 01.01.07 au 29.06.07 (extrait PV du Directoire du 29.06.07)
11.07.07	Dépôt des comptes annuels 2006 société mère et consolidés et des rapports correspondants, affectation du résultat (extrait PV de l'Assemblée Générale du 04.06.07)
20.06.07	Cessation des fonctions d'un membre du Directoire (extrait PV Conseil de Surveillance du 21.02.07)

Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue des Assemblées Générales

Information

Rapports du Directoire

Observations du Conseil de Surveillance

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

Texte des projets de résolutions

Résultats financiers au cours des 5 derniers exercices

Comptes annuels sociaux et annexe

Comptes annuels consolidés et annexe

Rapports des Commissaires aux comptes

Fiches des membres du Conseil de Surveillance

Fiches des membres du Directoire

Liste des actionnaires nominatifs



Dividendes

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale du 7 mai 2008 un dividende de € 0,30 par action. Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient lieu le 15 mai 2008 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à € 1 280 975,10 contre € 4 247 801,00 en 2007.

Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes à venir est fondée sur la situation financière de la Société et la pratique du marché. Aussi, aucune garantie ne peut être fournie concernant le montant des dividendes qui seront distribués au titre d'un exercice donné.

Évolution du dividende

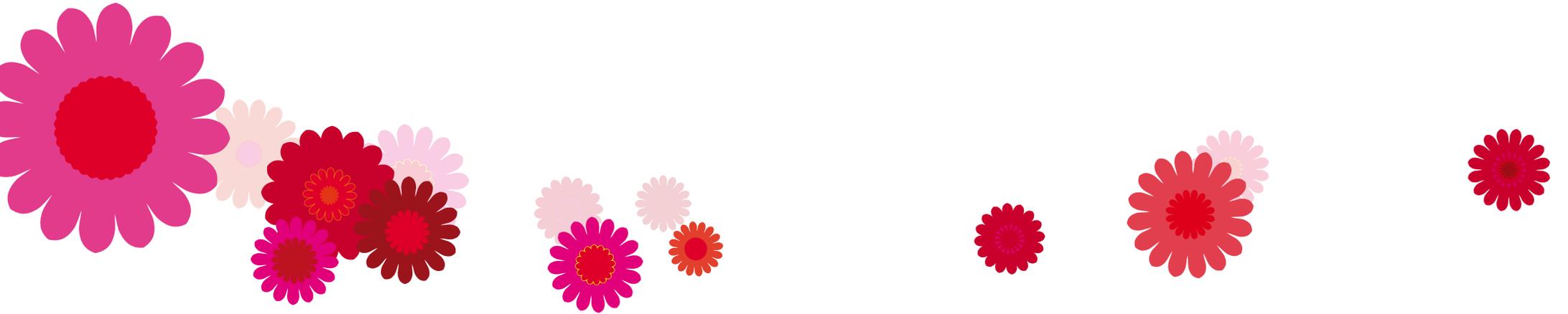
Années	Nombre de titres rémunérés	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal (en euro)		
		Net	Avoir fiscal	Total
2003	4 120 797	0,30	0,15	0,45
2004	4 131 797	0,60	-	0,60
2005	4 221 797	0,60	-	0,60
2006	4 247 801	1,00	-	1,00
2007	4 269 917	(1) 0,30	-	(1) 0,30

(1) Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 7 mai 2008.

Délai de prescription des dividendes

Tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par la loi (article 2277 du Code civil). Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor.







Comptes consolidés

Bilan consolidé	64
Compte de résultat consolidé	66
Variations des capitaux propres consolidés	67
Tableau des flux de trésorerie consolidés	68
Annexe aux comptes consolidés	69
Le groupe Gaumont	p.69
Principes et méthodes comptables	p.73
Notes sur le bilan consolidé	p.81
Notes sur le compte de résultat consolidé	p.92
Notes sur le tableau des flux de trésorerie	p.98
Autres informations	p.102
Rapport des Commissaires aux comptes	112

Bilan consolidé - Actif

<i>(en milliers d'euro)</i>	<i>Note</i>	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Ecarts d'acquisition nets	3.1	15 608	-	544
Films et droits audiovisuels nets	3.2	120 892	81 231	86 946
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.3	950	551	719
Immobilisations corporelles nettes	3.4	35 726	34 944	34 893
Mises en équivalence	3.5	158 959	147 155	137 510
Autres actifs financiers nets	3.6	3 548	881	835
Actifs d'impôts non courants	4.8.3	2 768	1 056	2 804
Actifs non courants		338 451	265 818	264 251
Créances clients nettes	3.7	39 671	41 170	36 002
Actifs d'impôts courants	3.7	2 969	2 286	2 857
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	3.7	28 346	29 551	18 678
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	3 723	4 377	4 962
Actifs courants		74 709	77 384	62 499
Total Actif		413 160	343 202	326 750

Bilan consolidé - Passif

(en milliers d'euro)	Note	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Capital		34 159	33 982	33 774
Réserves et résultat (part du Groupe)		171 490	181 230	156 501
Capitaux propres (part du Groupe)		205 649	215 212	190 275
Intérêts minoritaires		2 810	2 826	2 645
Capitaux propres	3.9	208 459	218 038	192 920
Provisions non courantes	3.10	1 781	1 536	1 411
Passifs d'impôts non courants	4.8.3	2 961	2 761	12 356
Dettes financières à plus d'un an	3.11	19 722	-	-
Autres dettes non courantes	3.12	1 732	1 663	3 470
Passifs non courants		26 196	5 960	17 237
Provisions courantes	3.10	3 115	3 493	2 014
Dettes financières à moins d'un an	3.11	103 734	41 886	48 188
Fournisseurs	3.12	22 910	25 628	21 305
Passifs d'impôts courants	3.12	-	111	108
Autres dettes	3.12	48 746	48 086	44 978
Passifs courants		178 505	119 204	116 593
Total Passif		413 160	343 202	326 750



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euro)	Note	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Chiffre d'affaires	4.1.1	72 891	131 140	99 396
Achats		-564	-931	-766
Charges de personnel	4.2	-13 842	-16 015	-12 066
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	-31 933	-54 321	-33 510
Dépréciations, amortissements et provisions	4.4	-48 306	-52 079	-54 955
Résultat opérationnel courant	4.1.2	-21 754	7 794	-1 901
Autres produits et charges opérationnels non courants	4.5	-253	-609	376
Résultat opérationnel		-22 007	7 185	-1 525
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		203	239	84
Coût de l'endettement financier brut		-3 105	-1 293	-1 865
Coût de l'endettement financier net		-2 902	-1 054	-1 781
Autres produits et charges financiers	4.6	3 907	1 853	2 846
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.7	12 200	10 206	5 507
Résultat avant impôts		-8 802	18 190	5 047
Impôts	4.8	1 901	7 425	2 243
Résultat net		-6 901	25 615	7 290
Dont part des minoritaires		153	181	92
Dont part du Groupe		-7 054	25 434	7 198
Résultat net (part du Groupe) par action				
- Nombre moyen d'actions en circulation	4.9	4 263 649	4 235 701	4 199 297
- En euro par action		-1,65	6,00	1,71
Résultat net (part du Groupe) dilué par action				
- Nombre potentiel moyen d'actions	4.9	4 479 719	4 249 779	4 215 796
- En euro par action		-1,57	5,98	1,71



Variations des capitaux propres consolidés

Variations des capitaux propres (en milliers d'euro)	Part du Groupe						Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres (2)	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	
Au 31 décembre 2005	33 774	23 787	108 437	24 277	190 275	2 645	192 920
Variation de la réserve de conversion				-231	-231		-231
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-231	-231	-	-231
Résultat net de la période			25 434		25 434	181	25 615
Total des produits et charges de la période	-	-	25 434	-231	25 203	181	25 384
Opérations sur capital (3)	208	1 081			1 289		1 289
Paiements fondés sur des actions		978			978		978
Dividendes			-2 533		-2 533		-2 533
Transactions avec les actionnaires	208	2 059	-2 533	-	-266	-	-266
Au 31 décembre 2006	33 982	25 846	131 338	24 046	215 212	2 826	218 038
Variation de la réserve de conversion				-231	-231		-231
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-231	-231	-	-231
Résultat net de la période			-7 054		-7 054	153	-6 901
Total des produits et charges de la période	-	-	-7 054	-231	-7 285	153	-7 132
Opérations sur capital (3)	177	926			1 103		1 103
Paiements fondés sur des actions		895			895		895
Dividendes			-4 248		-4 248	-169	-4 417
Autres			-28		-28		-28
Transactions avec les actionnaires	177	1 821	-4 276	-	-2 278	-169	-2 447
Au 31 décembre 2007	34 159	27 667	120 008	23 815	205 649	2 810	208 459

Variations des intérêts minoritaires (en milliers d'euro)	Réserves	Résultat	Intérêts minoritaires
Au 31 décembre 2005	2 553	92	2 645
Affectation du résultat de la période précédente	92	-92	-
Résultat net de la période		181	181
Total des produits et charges de la période	92	89	181
Au 31 décembre 2006	2 645	181	2 826
Affectation du résultat de la période précédente	181	-181	-
Résultat net de la période		153	153
Total des produits et charges de la période	181	-28	153
Dividendes	-169		-169
Transactions avec les actionnaires	-169	-	-169
Au 31 décembre 2007	2 657	153	2 810

(1) Primes d'émission, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales.

(2) Résultats enregistrés directement en capitaux propres incluant les réévaluations sur immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16 et IAS 38) et les variations d'écarts de conversion.

(3) Exercices d'options de souscription d'actions.



Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euro)	Note	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Opérations d'exploitation				
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		-6 901	25 615	7 290
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.1	49 772	53 412	57 004
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition		-	544	-
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	3.13	181	-49	-36
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		895	978	821
Résultat net des cessions d'immobilisations		-185	8 297	-374
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-12 200	-10 206	-5 507
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5.2	422	508	504
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts		31 984	79 099	59 702
Coût de l'endettement financier net		2 902	1 054	1 781
Charges d'impôts (y compris impôts différés)		-1 901	-7 425	-2 243
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		32 985	72 728	59 240
Impôts versés		-722	-387	-77
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.3	2 234	-12 714	13 625
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		34 497	59 627	72 788
Opérations d'investissement				
Cessions d'immobilisations		1 141	171	796
Acquisitions d'immobilisations	5.4	-78 438	-54 629	-46 437
Variation des dettes sur immobilisations	5.5	-1 352	3 017	879
Incidence des variations de périmètre	5.6	-28 867	-	-
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-107 516	-51 441	-44 762
Opérations de financement				
Augmentation de capital de Gaumont SA		1 103	1 289	5 488
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont SA		-4 248	-2 533	-2 479
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées		-169	-	-
Variation des dettes financières		73 354	-6 853	-25 305
Intérêts payés		-2 902	-1 054	-1 781
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		67 138	-9 151	-24 077
(D) Incidence des variations des cours des devises		-185	-171	191
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)		-6 066	-1 136	4 140
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		4 377	4 962	2 221
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		-1 005	-454	-1 853
Trésorerie à l'ouverture		3 372	4 508	368
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		3 723	4 377	4 962
Soldes créditeurs de banques à la clôture		-6 417	-1 005	-454
Trésorerie à la clôture		-2 694	3 372	4 508
Variation globale de la trésorerie		-6 066	-1 136	4 140

Annexe aux comptes consolidés

1. Le Groupe Gaumont

1.1. Activités du Groupe

Gaumont et ses filiales ont pour activités principales la production, la distribution de films cinématographiques, l'exploitation de droits et l'exploitation de salles de cinéma à travers la société EuroPalaces mise en équivalence.

Depuis le 21 décembre 2007, Gaumont est également présente dans le domaine de la production de films et séries d'animation grâce à l'acquisition de la société Alphanim.

1.2. Périmètre de consolidation

1.2.1. Évolution du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre intervenues entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 sont les suivantes :

1.2.1.1. Acquisition de la société LGM Participations

Le 9 janvier 2007, la société Gaumont a fait l'acquisition de 100% des titres composant le capital social de la société LGM Participations, détentrice de la totalité des titres composant le capital social de la société LGM Cinéma, pour un montant de K€ 3 481, dont K€ 3 281 ont été décaissés durant l'exercice, une avance de K€ 200 ayant été versée en 2006.

Cette acquisition a été financée par la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 mise en place le 20 décembre 2005.

La société LGM Cinéma est coproductrice des films *Mais qui a tué Pamela Rose ?*, *36 quai des Orfèvres*, *Un ticket pour l'espace*, *La piste* et *Pars vite et reviens tard*.

La société LGM Cinéma a fait l'objet d'une radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 13 février 2007, par suite de la transmission universelle de son patrimoine, le 10 février 2007, au profit de son actionnaire unique la société LGM Participations, laquelle a également fait l'objet d'une radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 13 février 2007, par suite de la transmission universelle de son patrimoine, le 10 février 2007, au profit de son actionnaire unique la société Gaumont.

Cette société a été consolidée à compter du 9 janvier 2007, date de la prise de contrôle.

L'allocation du prix d'acquisition se présente comme suit (*en milliers d'euro*) :

Prix d'acquisition des titres	3 481
Frais accessoires à l'acquisition	-
Coût d'acquisition (A)	3 481
Actifs non courants	27
Actifs courants	2 732
<i>Total de l'actif (B)</i>	<i>2 759</i>
Passifs non courants	-
Passifs courants	-751
<i>Total du passif (C)</i>	<i>-751</i>
Situation nette acquise avant ajustements de juste valeur (D=B+C)	2 008
Ajustement des films à la juste valeur	1 473
Impact fiscal de l'ajustement ci-dessus	-491
Total des ajustements de juste valeur (E)	982
Situation nette acquise après ajustements de juste valeur (F=D+E)	2 990
Ecart d'acquisition (G=A-F)	491



1.2.1.2. Souscription au capital de la société Gaumont Musiques

Gaumont a souscrit, à hauteur de 100%, au capital de Gaumont Musiques pour un montant de K€ 37. Cette société possède notamment la part de propriété des bandes sonores détenues préalablement par la société en liquidation Gaumont Musique.

1.2.1.3. Acquisition de la société Arkeion Films

Le 6 juillet 2007, Gaumont a fait l'acquisition de 100% des titres composant le capital social de la société Arkeion Films pour un montant de K€ 907, dont K€ 627 ont été décaissés durant l'exercice.

Cette acquisition a été financée par la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 mise en place le 20 décembre 2005.

Cette société, spécialisée dans le film russe et soviétique, est propriétaire du matériel de grands films de fiction tombés dans le domaine public et est titulaire de mandats de distribution de nombreux autres films réalisés notamment par Serguei Eisenstein, Andrei Kontchalovski, Nikita Mikhalkov, Boris Barnet et Dziga Vertov.

Cette société a été consolidée par la méthode de l'intégration globale à compter du 6 juillet 2007, date de la prise de contrôle.

Au 31 décembre 2007, les comptes sociaux de cette société font apparaître un chiffre d'affaires de K€ 575 et une perte de l'exercice de K€ 68.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé est de K€ 414. Sa contribution au résultat net consolidé (part du Groupe) est négative de K€ 59.

L'allocation du prix d'acquisition se présente comme suit (*en milliers d'euro*) :

Prix d'acquisition des titres	907
Frais accessoires à l'acquisition	-
Coût d'acquisition (A)	907
Actifs non courants	34
Actifs courants (1)	216
<i>Total de l'actif (B)</i>	<i>250</i>
Passifs non courants	-
Passifs courants	-236
<i>Total du passif (C)</i>	<i>-236</i>
Situation nette acquise avant ajustements de juste valeur (D=B+C)	14
Ajustement des films à la juste valeur	893
Impact fiscal de l'ajustement ci-dessus	-298
Reconnaissance d'impôts différés sur pertes fiscales reportables non reconnus	57
Total des ajustements de juste valeur (E)	652
Situation nette acquise après ajustements de juste valeur (F=D+E)	666
Ecart d'acquisition (G=A-F)	241

(1) Dont augmentation de capital apportée par les anciens actionnaires (K€ 108).

1.2.1.4. Acquisition de la société Alphanim

En vue de se diversifier dans la production de formats pour la télévision, Gaumont a fait l'acquisition, le 21 décembre 2007, de 100% des titres composant le capital social de la société Alphanim, l'un des premiers producteurs français de séries animées pour la télévision avec plus de 700 demi-heures de programmes dont les séries *Galactik Football* et *Robot Boy*, pour un montant de K€ 24 000 qui a été décaissé le jour de la signature, auquel viennent s'ajouter les frais liés à la transaction à hauteur de K€ 1 075.

Cette acquisition a été financée par une convention de crédit amortissable, mise en place le 21 décembre 2007, d'un montant de K€ 25 000 remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 jusqu'au 21 décembre 2012.



Alphanim est détentrice de la totalité des titres composant le capital social de la société Alphanim Musique, dont l'activité est l'édition d'enregistrements sonores, et de la société Alphanim Digital, dont l'activité concerne le multimédia.

La consolidation de ces trois sociétés, par la méthode de l'intégration globale, n'a pas d'impact sur le compte de résultat consolidé 2007 de Gaumont.

A titre d'information, au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires consolidé d'Alphanim s'élève à K€ 15 087, le résultat opérationnel est un bénéfice de K€ 1 724 et le résultat net est un bénéfice de K€ 1 795.

L'allocation du prix d'acquisition se présente comme suit (*en milliers d'euro*) :

Prix d'acquisition des titres	24 000
Frais accessoires à l'acquisition	1 075
Coût d'acquisition (A)	25 075
Actifs non courants	9 656
Actifs courants	8 460
<i>Total de l'actif (B)</i>	<i>18 116</i>
Passifs non courants	-139
Passifs courants	-12 173
<i>Total du passif (C)</i>	<i>-12 312</i>
Situation nette acquise avant ajustements de juste valeur (D=B+C)	5 804
Ajustement des films et séries à la juste valeur	4 395
Impact fiscal de l'ajustement ci-dessus	-1 465
Reconnaissance d'impôts différés sur différences temporelles non reconnus	54
Reconnaissance d'impôts différés sur pertes fiscales reportables non reconnus	1 411
Total des ajustements de juste valeur (E)	4 395
Situation nette acquise après ajustements de juste valeur (F=D+E)	10 199
Ecart d'acquisition (G=A-F)	14 876

L'écart d'acquisition traduit les perspectives de développement du Groupe dans le domaine de l'animation par le rapprochement avec un acteur majeur de ce secteur.

Il inclut notamment le savoir-faire développé par le personnel d'Alphanim.

1.2.1.5. Acquisition de la société Les Productions de la Guéville

Le 14 décembre 2007, Gaumont a acquis 100% des titres composant le capital social de la société Les Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, pour un montant de K€ 2 865. Cette somme a été séquestrée sur un compte "Carpa" et libérée le jour du transfert effectif des titres, soit le 1^{er} janvier 2008.

Cet investissement a été financé par la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 mise en place le 20 décembre 2005.

Gaumont complète ainsi son catalogue avec des films qu'elle avait coproduit dont entre autres : *Le grand blond avec une chaussure noire*, *Un éléphant ça trompe énormément*, *Salut l'artiste*, *Le château de ma mère* et *La gloire de mon père*, mais aussi avec des films dans lesquels Gaumont n'était pas intervenue comme *Le distrait* de Pierre Richard, *Que la fête commence* de Bertrand Tavernier ou encore *La vie de château* de Jean-Paul Rappeneau.

Cette société sera consolidée par la méthode de l'intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008, date de la prise de contrôle.

L'identification des actifs à la juste valeur et des passifs éventuels est en cours. Aucune information n'est disponible pour le moment.



1.2.2. Sociétés consolidées

Société et forme	Siège social	Siren	% intérêt	% contrôle	Méthode intégration
Société-mère					
Gaumont SA	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	562 018 002	100,00	Sté-mère	I.G.
Sociétés françaises					
Production Cinéma et Télévision					
Alphanim SA	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	411 459 811	100,00	100,00	I.G.
Gaumont International SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	340 538 693	100,00	100,00	I.G.
Les Films du Dauphin SARL	5, rue du Colisée, 75008 Paris	352 072 904	100,00	100,00	I.G.
Les Films du Loup SNC	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	322 996 257	100,00	100,00	I.G.
Prestations et Services SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	612 022 004	100,00	100,00	I.G.
Distribution					
Arkeion Films SAS	6, rue de Saint-Pétersbourg, 75008 Paris	382 651 123	100,00	100,00	I.G.
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	5, rue du Colisée, 75008 Paris	477 485 569	50,00	50,00	M.E.Q.
Gaumont Vidéo SNC	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	384 171 567	100,00	100,00	I.G.
Exploitation					
EuroPalaces SAS	2, rue Lamennais, 75008 Paris	392 962 304	34,00	34,00	M.E.Q.
Musique					
Alphanim Musique SARL	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	411 459 811	100,00	100,00	I.G.
Editions La Marguerite SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	602 024 150	100,00	100,00	I.G.
Gaumont Musiques SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	494 535 255	100,00	100,00	I.G.
Archives					
Gaumont Pathé Archives SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	444 567 218	57,50	57,50	I.G.
Multimédia					
Alphanim Digital SAS	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	431 232 099	100,00	100,00	I.G.
Immobilier					
Forest SCI	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	785 421 801	100,00	100,00	I.G.
Sociétés étrangères					
Etats-Unis					
Gaumont Inc.	520 West 43 rd Street, New York, NY 10036	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.
Lincoln Cinema Associates	1886 Broadway, New York, NY 10023	Etats-Unis	31,95	31,95	M.E.Q.

I.G. : Intégration Globale
M.E.Q. : Mise en Equivalence



2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2007 ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union Européenne et applicables à cette date.

Les principes comptables retenus pour l'établissement de ces informations financières 2007 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2006, à l'exception de l'effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1^{er} janvier 2007. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées lors de la transition au IFRS :
 - évaluation à la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 de certains terrains et constructions ;
 - non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
 - comptabilisation dans les capitaux propres d'ouverture des écarts actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existant au 1^{er} janvier 2004 ;
 - non retraitement des plans d'options de souscription attribués par le Groupe à certains de ses dirigeants et salariés émis avant le 7 novembre 2002 ;
 - reclassement des réserves de conversion au 1^{er} janvier 2004, relatifs à la conversion en euro des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement, dans les réserves consolidées.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euro notés K€ sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le Directoire en date du 17 mars 2008 et examinés par le Conseil de Surveillance du 19 mars 2008. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2008.

2.2. Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1er janvier 2007

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des amendements des normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007 :

- IFRIC 7 sur les modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 lorsqu'une entité doit appliquer IAS 29 pour la première fois au cours d'une période (pas d'hyperinflation au cours de la période précédente) ;
- IFRIC 8 qui confirme l'application d'IFRS 2 aux transactions par lesquelles des actionnaires d'une entité ont contracté l'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs pour des montants fondés sur le prix ou la valeur de l'action ou d'autres instruments de capitaux propres de l'entité ;
- IFRIC 9 sur l'identification des dérivés incorporés ;
- IFRIC 10 qui précise que les pertes de valeur comptabilisées lors des arrêts intermédiaires ne doivent pas être reprises lors d'arrêts ultérieurs.

L'application de ces normes ou interprétations n'a pas eu d'effet sur les comptes.

Les informations complémentaires requises par les normes IFRS 7 (Instruments financiers : informations à fournir) et IAS 1 (Informations sur les capitaux propres) sont présentées dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007.

2.3. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.4. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conduit la Direction du Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêt des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de Gaumont peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films (Cf. note 2.9), l'évaluation des provisions sur les clients et autres créances (Cf. note 2.13) et la reconnaissance d'actifs d'impôts différés (Cf. note 2.18).



2.5. Consolidation

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de Gaumont et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

2.5.1. Participation dans les filiales

Les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

2.5.2. Participations dans les entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Sont également mises en équivalence les sociétés pour lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du Groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes ; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

2.6. Méthode de conversion des éléments en devises

2.6.1. États financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale (monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère).

Leur bilan est converti en euro au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Réserve de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

2.6.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

2.7. Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition.

2.8. Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe se donne douze mois suivant la date d'acquisition pour finaliser l'analyse des écarts de première consolidation.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit groupe identifiable d'actifs ou unités génératrices de trésorerie. Le Groupe considère que les unités génératrices de trésorerie sont les différentes filiales.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de la ou des unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité déterminée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés.

Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont imputées en priorité à l'écart d'acquisition et inscrites en "Autres produits et charges opérationnels non courants".

Concernant le cas particulier de l'activité exploitation en salles, le Groupe applique une méthode conforme aux usages de la profession, qui consiste à déterminer la juste valeur nette des coûts de cession selon deux méthodes d'évaluation :

- l'une fondée sur un multiple du chiffre d'affaires ;
- l'autre basée sur un multiple de l'Ebitda normatif diminué de la dette nette.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés sur la ligne "Mises en équivalence".

2.9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle ou corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste "Autres produits et charges opérationnels non courants".

2.9.1. Films et droits audiovisuels

2.9.1.1. Films cinématographiques et droits audiovisuels

La valeur brute des films cinématographiques et droits audiovisuels, inscrite au bilan, correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont Gaumont est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproduction françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle ;

et comprend, à partir de la fin du tournage :

- les montants investis nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque Gaumont est intervenue dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque Gaumont n'est pas intervenue dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant au Groupe des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si, pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêt des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les films et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

Les frais de sortie des films en salles (frais de marketing et frais de copie) sont comptabilisés en charges.



2.9.1.2. Séries d'animation

La valeur brute des séries comprend le coût de l'investissement réalisé par la société.

La base amortissable prise en compte pour le calcul de l'amortissement est égale au coût de production immobilisé diminué des subventions acquises et remboursables qui sont amorties respectivement dès la première année et en fonction des remboursements futurs.

L'amortissement des séries est déterminé, série par série, en fonctions des prévisions de recettes futures sur une période de sept ans maximum.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales.

A la date de clôture des comptes, les séries font l'objet d'un test de dépréciation consistant à comparer la valeur nette comptable des séries aux prévisions de recettes nettes part revenant à la société. Si la valeur nette comptable est inférieure aux ventes prévisionnelles, l'évaluation est considérée comme étant satisfaisante. Si en revanche, la valeur nette comptable est supérieure aux prévisions de ventes, un amortissement complémentaire ou une provision pour dépréciation est comptabilisé.

Parallèlement, le respect de l'amortissement fiscal minimum (c'est-à-dire amortissement linéaire cumulé sur trois ans) est vérifié à la clôture de chaque exercice. La différence éventuelle entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal est comptabilisée en amortissements dérogatoires dans les comptes sociaux. Ils sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

2.9.2. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets.

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", ces frais préliminaires sont enregistrés en charges de l'exercice.

2.9.3. En-cours de production

2.9.3.1. Films cinématographiques

Les en-cours de production centralisent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin du tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

2.9.3.2. Séries d'animation

Le fait générateur du transfert d'"Immobilisations en cours" à "Immobilisations terminées" est la livraison et l'acceptation de tous les épisodes de la série par le diffuseur (la chaîne de télévision).

2.9.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis entre un et trois ans.

Figurent également dans cette rubrique les droits musicaux qui sont amortis sur deux ans : 75% la première année et 25% la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogues.

2.9.5. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

Le Groupe a opté dans le cadre de la première application des normes IFRS (IFRS 1) pour l'évaluation à la juste valeur comme coût présumé de certains terrains et constructions situés au cœur du quartier des affaires parisien. Il s'agit :

- du siège social de Gaumont sis à Neuilly-sur-Seine ;
- de l'immeuble sis 5 rue du Colisée à Paris (8^e) ;
- du cinéma Gaumont Ambassade situé sur les Champs-Élysées à Paris (8^e).

Ces réévaluations ont été réalisées sur la base d'expertises indépendantes.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Durées d'utilisation (en années)	
▪ Constructions (1)	25 à 40 ans
▪ Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
▪ Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

(1) Les constructions ayant fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur comme coût présumé dans le cadre du passage aux normes IFRS sont amorties sur 40 ans à compter de la première application de ces normes.

2.10. Mises en équivalence

Le poste "Mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées.

En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence (Cf. note 2.8).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne "Résultat des sociétés mises en équivalences".

2.11. Autres actifs financiers

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation :
Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements :
Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

2.12. Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

2.13. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", ces parts d'OPCVM de trésorerie sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").



2.15. Provisions courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision pour risques et charges est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

2.16. Provisions non courantes

2.16.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante et un ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation de l'engagement existant à l'ouverture de l'exercice et des gains et pertes actuariels générés, est constatée en "Charges de personnel".

2.16.2. Gratifications liées à l'ancienneté

Le Groupe évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

2.17. Plans de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 "Paievements en actions", la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette juste valeur est enregistrée en "Charges de personnel" linéairement - sur la période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 1 "Première application du référentiel IFRS", seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en "Charges de personnel". Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

2.18. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur récupération est probable.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

2.19. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de



swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change, qui ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

2.20. Évaluation des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif de l'opération, incluant le coût des frais d'émission d'emprunt.

2.21. Soficas

Les "parts producteurs" des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale, conformément à la norme IAS 20, au passif du bilan au poste "Autres dettes courantes". Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

2.22. Structure du bilan consolidé

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non courants des éléments de bilan.

En conséquence, le bilan présente sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants.
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

2.23. Informations sectorielles

En application d'IAS 14 "Informations sectorielles", le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité et le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe Gaumont est géré en trois secteurs principaux :

- la production et l'exploitation d'œuvres cinématographiques ;
- la production de séries d'animation, depuis le 21 décembre 2007, à travers la société Alphanim ;
- l'exploitation de salles de cinéma à travers la société EuroPalaces mise en équivalence.

2.24. Chiffre d'affaires

Les recettes liées à l'exploitation des films sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants :

2.24.1. Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles hebdomadaires.

2.24.2. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles.

A la clôture, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients. Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

2.24.3. Vidéo à la demande France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits en vidéo à la demande locative est pris en compte sur la base des actes payants mensuels.





2.24.4. Télévision France

2.24.4.1. Pré-ventes

Les pré-ventes sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, et à la date d'acceptation du matériel de diffusion.

2.24.4.2. Autres ventes

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats de cession, à la date d'acceptation du matériel de diffusion et à partir de l'ouverture des droits.

2.24.5. International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à la date de livraison du matériel, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des redditions de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Autres dettes".

2.25. Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles, de leur diffusion télévisuelle et de leur exploitation vidéo. Le soutien financier à la production, à la distribution et à l'édition vidéo est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif du bilan au poste "Autres créances" en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste "Autres créances".

2.26. Subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

2.27. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre concernée au prorata de l'amortissement économique.

2.28. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant, les autres produits ou charges opérationnels non courants, comprenant les résultats sur cessions et les dépréciations d'actifs non courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels.

Sont enregistrés dans le résultat opérationnel courant les produits et les charges liés aux contrats de Production Fund et de Sale & Lease Back contractés dans le cadre du financement de certains films lorsque l'ensemble des conditions permettant de reconnaître ces produits et charges sont réunies.

2.29. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêt sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.



2.30. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat opérationnel courant), les dividendes reçus des participations non consolidées, les résultats sur cessions et les dépréciations des actifs financiers non courants.

2.31. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Les résultats des tests de dépréciation concernant les écarts d'acquisition sur titres mis en équivalence font partie du résultat présenté sur cette ligne.

2.32. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions dilutives attribuées à la date de clôture. En particulier pour les options de souscription d'actions, la différence entre le nombre d'actions ordinaires émises et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises au cours moyen de marché doit être traitée comme une émission d'actions ordinaires ayant un effet dilutif.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

3. Notes sur le bilan consolidé

3.1. Écarts d'acquisition

	31.12.07	Mouvements de la période			31.12.06	31.12.05
		+	-	Autres (1)		
Alphanim	14 876	-	-	14 876	-	-
Arkeion Films	241	-	-	241	-	-
Les Films du Dauphin	1 815	-	-	-	1 815	1 815
LGM Participations	491	-	-	491	-	-
Valeur brute	17 423	-	-	15 608	1 815	1 815
Les Films du Dauphin	-1 271	-	-	-	-1 271	-1 271
Amortissements	-1 271	-	-	-	-1 271	-1 271
Les Films du Dauphin	-544	-	-	-	-544	-
Provisions	-544	-	-	-	-544	-
Valeur nette	15 608	-	-	15 608	-	544

(1) Variations de périmètre.

L'écart d'acquisition constaté sur la société Les Films du Dauphin a été déprécié dans sa totalité.

Le suivi des valeurs des autres écarts d'acquisition n'a pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2007.



3.2. Films et droits audiovisuels

	31.12.07	Mouvements de la période			31.12.06	31.12.05
		+	-	Autres (1)		
Films et droits cinématographiques	1 380 426	73 632	-1 046	24 015	1 283 825	1 242 581
Films et droits télévisuels	7 651	410	-	-	7 241	6 691
Jeux vidéo	1 525	-	-	-	1 525	1 525
Films et séries d'animation	86 143	-	-	86 143	-	-
Films cinématographiques en cours de production	5 918	5 918	-	-19 821	19 821	697
Séries d'animation en cours de production	6 189	-	-	6 189	-	-
Valeur brute	1 487 852	79 960	-1 046	96 526	1 312 412	1 251 494
Films et droits cinématographiques	-1 277 338	-59 034	1 046	-1 778	-1 217 572	-1 138 982
Films et droits télévisuels	-7 346	-655	-	-	-6 691	-6 691
Jeux vidéo	-1 525	-	-	-	-1 525	-1 525
Films et séries d'animation	-78 685	-	-	-78 685	-	-
Amortissements	-1 364 894	-59 689	1 046	-80 463	-1 225 788	-1 147 198
Films et droits cinématographiques	-2 000	-2 489	5 882	-3 297	-2 096	-17 350
Films et séries d'animation	-66	-	-	-66	-	-
Films cinématographiques en cours de production	-	-	-	3 297	-3 297	-
Provisions	-2 066	-2 489	5 882	-66	-5 393	-17 350
Valeur nette	120 892	17 782	5 882	15 997	81 231	86 946

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste.

Au 31 décembre 2007, l'augmentation de la valeur brute des films et droits cinématographiques est essentiellement liée aux investissements dans les films sortis au cours de l'exercice 2007 et dans les films dont le tournage est terminé et qui sortiront au cours de l'année 2008.

Les films cinématographiques en cours de production au 31 décembre 2007 sont *Splice*, *OSS 117 : Rio ne répond plus*, *La guerre des miss* et le troisième film d'Isabelle Mergault.

La provision constatée en 2006 sur les films cinématographiques sortis au cours de l'exercice 2007 a été reprise en totalité au 31 décembre 2007. Un amortissement complémentaire qui couvre l'insuffisance de recettes sur ces films a été comptabilisé.

Au 31 décembre 2007, une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de K€ 2 000 pour un film programmé en 2008, dont les recettes estimées ne couvrent pas le coût de production.

3.3. Autres immobilisations incorporelles

	31.12.07	Mouvements de la période			31.12.06	31.12.05
		+	-	Autres (1)		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	2 072	215	-7	292	1 572	1 644
Productions musicales	2 736	509	-	-	2 227	2 227
Autres immobilisations incorporelles	480	-	-	307	173	173
Productions musicales en cours	43	43	-	-	-	-
Valeur brute	5 331	767	-7	599	3 972	4 044
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	-1 572	-188	6	-278	-1 112	-1 040
Productions musicales	-2 409	-191	-	-	-2 218	-2 194
Autres immobilisations incorporelles	-400	-2	-	-307	-91	-91
Amortissements, provisions	-4 381	-381	6	-585	-3 421	-3 325
Valeur nette	950	386	-1	14	551	719

(1) Variations de périmètre.

3.4. Immobilisations corporelles

	31.12.07	Mouvements de la période			31.12.06	31.12.05
		+	-	Autres (1)		
Terrains	20 289	-	-	-	20 289	20 289
Constructions et agencements	30 598	1 312	-1 084	-	30 370	29 909
Matériel d'exploitation	1 521	96	-56	16	1 465	1 516
Autres immobilisations corporelles	5 598	1 016	-1 348	875	5 055	5 199
Immobilisations corporelles en cours	30	30	-	-	-	-
Valeur brute	58 036	2 454	-2 488	891	57 179	56 913
Terrains	-310	-	-	-	-310	-310
Constructions et agencements	-16 819	-881	966	-	-16 904	-16 645
Matériel d'exploitation	-1 247	-105	54	-16	-1 180	-1 228
Autres immobilisations corporelles	-3 934	-370	748	-471	-3 841	-3 837
Amortissements, provisions	-22 310	-1 356	1 768	-487	-22 235	-22 020
Valeur nette	35 726	1 098	-720	404	34 944	34 893

(1) Variations de périmètre, variations de change.

3.5. Mises en équivalence

Société	Dernier % de détention	31.12.07	31.12.06	31.12.05
EuroPalaces SAS	34%	158 529	146 624	136 846
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	50%	-	-	-
Lincoln Cinema Associates (USA)	32%	430	531	664
Valeur brute		158 959	147 155	137 510
Provisions		-	-	-
Valeur nette		158 959	147 155	137 510

Le suivi des valeurs de ces titres mis en équivalence n'a pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2007.

Conformément aux règles et méthodes comptables, la quote-part de résultat négative de la société Gaumont Columbia TriStar Films a été reclassée en provisions pour risques (Cf. note 3.10).

3.5.1. Eléments significatifs

	EuroPalaces SAS	Gaumont Columbia TriStar Films GIE	Lincoln Cinema Associates (USA)
% détention au 31.12.07	34%	50%	32%
Actifs non courants	260 792	-	471
Actifs courants	33 774	1 107	31
Total actif	294 566	1 107	502
Capitaux propres	112 494	-94	423
Passifs non courants	125 269	-	-
Passifs courants	56 802	1 201	79
Total passif	294 566	1 107	502
Chiffre d'affaires	145 108	1 563	1 340
Résultat net	11 905	-97	392



3.5.2. Transactions

Les transactions se font exclusivement avec Gaumont SA.

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Créances clients	1 007	296	154
Autres créances	-	16	1 654
Provisions sur créances	-	-	-
Provisions pour risques	94	14	-
Autres dettes non courantes	1 542	1 663	1 786
Fournisseurs	-	-	3
Autres dettes	126	3 209	140
Chiffre d'affaires	2 297	6 678	3 665
Autres charges courantes	482	2 393	2 202

3.5.3. Garanties envers les parties

A l'expiration du terme, les membres du GIE Gaumont Columbia TriStar Films ont convenu de partager :

- les coûts afférents strictement aux opérations de liquidation et de fermeture du GIE à 50/50 ;
- tous les autres coûts en proportion du chiffre d'affaires généré par chacun d'eux au titre de l'exploitation de leurs films, avec une prise en charge minimum de 30% pour Gaumont.

3.6. Autres actifs financiers

	31.12.07	Mouvements de la période			31.12.06	31.12.05
		+	-	Autres (1)		
Titres de participations non consolidés	133	-	-18	-	151	151
Créances rattachées à des participations	-	-	-50	-	50	30
Prêts	348	-	-59	-	407	509
Dépôts et cautionnements	217	137	-108	63	125	147
Autres immobilisations financières	2 865	2 865	-	-200	200	-
Valeur brute	3 563	3 002	-235	-137	933	837
Titres de participations non consolidés	-15	-13	-	-	-2	-2
Créances rattachées à des participations	-	-	50	-	-50	-
Provisions	-15	-13	50	-	-52	-2
Valeur nette	3 548	2 989	-185	-137	881	835

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste.

Les tests de dépréciation réalisés sur les titres de participation non consolidés n'ont pas fait apparaître de moins-value latente.

3.6.1. Titres de participations non consolidés

Les participations non consolidées présentent un intérêt négligeable, au regard de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe. Elles concernent des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 10%, qui n'ont pas d'activité, ou qui sont en liquidation.

Société	% de participation	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Capitaux propres avant résultat	Résultat
Communication et Participation SA (1)	4%	62	62	1 159	-1 381
Gaumont Musique SARL (2)	100%	53	53	-46	623
Autres		18	3		
Total		133	118		

(1) Renseignements financiers au 31.12.06.

(2) Société en liquidation - Renseignements financiers au 31.12.07.



3.7. Créances clients, autres créances, actifs d'impôts et autres actifs financiers courants

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Créances clients	40 296	41 734	37 625
Immobilisations financières courantes	1 651	3 889	831
Avances et acomptes versés	788	989	494
Créances sociales	15	20	14
Créances fiscales	17 641	16 278	10 329
Actifs d'impôts courants	2 969	2 286	2 857
Comptes courants	8 999	9 015	10 607
Créances diverses	8 202	9 430	6 790
Instruments financiers dérivés	-	54	6
Charges constatées d'avance	1 520	1 463	1 371
Valeur brute	82 081	85 158	70 924
Clients	-625	-564	-1 623
Comptes courants	-8 999	-8 999	-8 953
Créances diverses	-1 471	-2 588	-2 811
Provisions	-11 095	-12 151	-13 387
Valeur nette	70 986	73 007	57 537
Echéances :			
- à moins de 1 an	81 204	83 393	69 342
- de 1 à 5 ans	877	1 510	1 324
- à plus de 5 ans	-	255	258

3.7.1. Détail des provisions

	31.12.07	Mouvements de la période			31.12.06	31.12.05
		+	-	Autres (1)		
Clients	-625	-93	114	-82	-564	-1 623
Comptes courants	-8 999	-	-	-	-8 999	-8 953
Créances diverses	-1 471	-32	1 149	-	-2 588	-2 811
Provisions	-11 095	-125	1 263	-82	-12 151	-13 387

(1) Variations de périmètre.

3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Comptes bancaires et autres disponibilités	3 723	4 377	4 962
Total	3 723	4 377	4 962

3.9. Capitaux propres

3.9.1. Capital social de la société mère

Au 31 décembre 2007, le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 269 917 actions d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2007 a été la suivante :

	31.12.07	Mouvements de la période			31.12.06	31.12.05
		+	-			
Nombre de titres	4 269 917	22 116	-	4 247 801	4 221 797	
Nominal	€ 8	€ 8	€ 8	€ 8	€ 8	
Capital	34 159 336	176 928	-	33 982 408	33 774 376	



3.9.2. Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA est le suivant au cours de l'exercice clos le :

(en euro)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Dividendes versés	4 247 801	2 533 078	2 479 078
Soit par action	1,00	0,60	0,60

3.9.3. Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui ne bénéficie d'aucun plan.

3.9.3.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
Prix	Nombre	Prix	Nombre				
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 50,31	104 000	34 000	58 100	11 900
Plan VI (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 64,03	168 000	73 000	72 000	23 000
Plan VII (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 48,00	165 000	89 780	36 120	39 100
Plan VIII (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 64,00	196 750	14 000	(1) 2 000	180 750
Total		742 050		877 781	244 311	378 720	254 750
Capital au 31 décembre 2007 = 4 269 917 actions							
En pourcentage de capital				20,56%	5,72%	8,87%	5,97%

(1) Exercice anticipé d'options.



3.9.3.2. Evolution du nombre d'options en cours de validité

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options						
					31.12.07		Mouvements de la période			31.12.06	
					En cours de validité	Dont exerçables	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	11 900	11 900	-	-	-4 000	15 900	15 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	23 000	23 000	-	-1 000	-2 000	26 000	26 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	39 100	39 100	-	-280	-16 116	55 496	55 496
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	180 750	-	-	-7 500	-	188 250	-
Total					254 750	74 000	-	-8 780	-22 116	285 646	97 396

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options						
					31.12.06		Mouvements de la période			31.12.05	
					En cours de validité	Dont exerçables	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	15 900	15 900	-	-	-4 000	19 900	19 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	26 000	26 000	-	-1 000	-	27 000	27 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	55 496	55 496	-	-	-20 004	75 500	-
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	188 250	-	-	-	(1) -2 000	190 250	-
Total					285 646	97 396	-	-1 000	-26 004	312 650	46 900

(1) Exercice anticipé d'options.



3.9.3.3. Impact des plans d'options de souscription d'actions sur le résultat

Le montant comptabilisé en charges de personnel, correspondant à la juste valeur des services rendus par les salariés en contrepartie des instruments des capitaux propres reçus, au titre des plans d'options de souscription d'actions est le suivant :

Plan d'options	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur totale	Charges de personnel		
				2007	2006	2005
Plan VIII	28.02.05	4 ans	3 844	895	978	821

Au 31 décembre 2007, la charge maximale représentative de la juste valeur des options est de K€ 3 844. Cette charge est amortie sur la période d'acquisition, soit 4 ans. Elle sera ajustée en fonction de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance ou du taux de départ effectif au cours de cette période, et définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période.

La juste valeur des options a été calculée à partir des hypothèses suivantes :

Plan d'options	Modèle utilisé	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Juste valeur unitaire
Plan VIII	Black & Scholes	€ 64	€ 64	30%	6 ans	4%	1%	€ 21,27

3.9.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires comprennent la part des minoritaires dans la société Gaumont Pathé Archives.

3.10. Provisions courantes et non-courantes

	31.12.07	Mouvements de la période				31.12.06	31.12.05
		+	- (1)	- (2)	Autres (3)		
Provision pour retraites et assimilées	1 781	160	-69	-28	182	1 536	1 411
Provisions non courantes	1 781	160	-69	-28	182	1 536	1 411
Provision pour litiges (4)	506	424	-78	-128	21	267	209
Provision pour risques des titres mis en équivalence (5)	94	94	-14	-	-	14	-
Autres provisions pour risques (6)	2 105	596	-368	-335	-	2 212	1 805
Provision pour désamiantage	410	-	-544	-46	-	1 000	-
Provisions courantes	3 115	1 114	-1 004	-509	21	3 493	2 014
Total	4 896	1 274	-1 073	-537	203	5 029	3 425
Impact sur le résultat opérationnel courant		-780	1 024	537	-		
Impact sur le résultat opérationnel non courant		-400	35	-	-		
Impact sur le poste "Mises en équivalence"		-94	14	-	-		
Impact sur le poste "Réserves"		-	-	-	-42		

(1) Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

(3) Variations de périmètre, constatation de la première provision pour retraites directement en capitaux propres.

(4) Les provisions pour litiges comprennent des :

• Litiges juridiques	485
• Litiges avec le personnel	21
Total	506

(5) Les titres mis en équivalence dont la situation nette est négative sont comptabilisés au passif en provision pour risques.

La provision se décompose comme suit :

	Réserves	Résultat	Capitaux propres
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	3	-97	-94

(6) Les autres provisions couvrent les risques suivants :

• Risques liés aux films	785
• Risques avec le personnel	463
• Risques liés aux stocks	345
• Risques liés à la fin du contrat avec GCTHV	500
• Autres	12
Total	2 105

3.10.1. Provision pour retraites et assimilées

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Indemnités de fin de carrière	1 627	1 398	1 280
Gratifications liées à l'ancienneté	154	138	131
Total	1 781	1 536	1 411

3.10.1.1. Variation de la dette actuarielle

	31.12.07			31.12.06			31.12.05		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	1 398	138	1 536	1 280	131	1 411	1 001	101	1 102
Coût des services rendus sur la période	88	10	98	84	9	93	64	7	71
Effet de l'actualisation	58	6	64	56	6	62	47	5	52
Prestations versées réelles	-62	-5	-67	-19	-5	-24	-52	-7	-59
(Gains) / pertes actuariels	-34	3	-31	-3	-3	-6	220	25	245
Variations de périmètre	139	-	139	-	-	-	-	-	-
Constatation de la première provision	40	2	42	-	-	-	-	-	-
Dette actuarielle en fin d'exercice	1 627	154	1 781	1 398	138	1 536	1 280	131	1 411



3.10.1.2. Composantes de la charge

	31.12.07			31.12.06			31.12.05		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Coût des services rendus au cours de la période	88	10	98	84	9	93	64	7	71
Effet de l'actualisation	58	6	64	56	6	62	47	5	52
Rendement attendu des actifs sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements des gains / (pertes) actuariels	-34	3	-31	-3	-3	-6	220	25	245
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	112	19	131	137	12	149	331	37	368

3.10.1.3. Principales hypothèses actuarielles

	Indemnités de fin de carrière			Gratifications liées à l'ancienneté		
	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Taux d'actualisation	5,07%	4,23%	4,19%	5,07%	4,23%	4,19%
Taux de rendement attendu des actifs	-	-	-	-	-	-
Profil de carrière	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%



3.11. Dettes financières

	31.12.07	Mouvements de la période			31.12.06	31.12.05
		+	-	Autres (1)		
Crédit sur acquisition Alphanim <i>dont intérêts courus à payer</i>	24 694 42	24 694 42	- -	- -	- -	- -
Ligne de crédit <i>dont intérêts courus à payer</i>	88 079 79	88 079 79	-40 000 -	- -	40 000 -	47 500 -
Crédit de production séries d'animation	2 046	-	-	2 046	-	-
Autres emprunts <i>dont intérêts courus à payer</i>	672 -	707 -	-158 -1	8 -	115 1	195 2
Avances Centre National de la Cinématographie	1 510	30	-	750	730	-
Dépôts reçus	38	2	-	-	36	39
Soldes créditeurs de banques	6 417	5 374	-	38	1 005	454
Total	123 456	118 886	-40 158	2 842	41 886	48 188
Echéances :						
- à moins de 1 an	103 734				41 886	48 188
- de 1 à 5 ans	19 722				-	-
- à plus de 5 ans	-				-	-

(1) Variations de périmètre.

Le 20 décembre 2005, Gaumont a conclu une convention de crédit confirmée d'un montant de K€ 100 000 à échéance du 15 septembre 2008, destinée à financer la production de films.

Au 31 décembre 2007, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de K€ 88 000 (31.12.06 : K€ 40 000, 31.12.05 : K€ 47 500).

Elle fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de K€ 50 000 (31.12.06 : K€ 6 666, 31.12.05 : K€ 14 933).

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre 2007 s'établit à 5,30% avant couverture (31.12.06 : 4,42%, 31.12.05 : 3,18%), et à 5,12% après couverture (31.12.06 : 4,27%, 31.12.05 : 3,27%).

Au 31 décembre 2007, Gaumont possède une possibilité de tirage confirmé d'un montant de K€ 12 000.

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable à hauteur de K€ 25 000, permettant de financer l'acquisition de la société Alphanim et les frais relatifs à cette dernière. Ce crédit est remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 jusqu'au 21 décembre 2012, et porte intérêt à 6,01% à la date de clôture des comptes.

Ces deux crédits sont assortis de ratios financiers qui sont décrits en note 6.4.1.

Ils font également l'objet de garanties explicitées en note 6.3.1.

3.12. Autres passifs

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Dettes fiscales	-	-	198
Comptes courants	1 542	1 663	1 786
Dettes sur acquisition Arkeion Films	190	-	-
Dettes diverses	-	-	1 486
Total autres passifs non courants	1 732	1 663	3 470
Dettes fournisseurs	13 724	15 431	14 125
Dettes sur immobilisations	9 186	10 197	7 180
Avances et acomptes reçus	103	156	783
Dettes sociales	2 971	4 793	2 830
Dettes fiscales	2 137	1 350	1 394
Passifs d'impôts courants	-	111	108
Compte courants	121	3 274	216
Dettes sur acquisition Arkeion Films	90	-	-
Dettes diverses	30 115	32 240	27 094
Instruments financiers dérivés	127	-	1
Produits constatés d'avance	13 082	6 273	12 660
Total autres passifs courants	71 656	73 825	66 391
Total	73 388	75 488	69 861
Echéances :			
- à moins de 1 an	71 656	73 825	66 296
- de 1 à 5 ans	671	482	2 263
- à plus de 5 ans	1 061	1 181	1 302



3.13. Instruments financiers dérivés

Couverture	31.12.07		31.12.06		31.12.05	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Risque de taux	-	54	36	-	6	1
Risque de change	-	73	18	-	-	-
Total	-	127	54	-	6	1

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

Ceux-ci ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture. En conséquence, la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

	31.12.07	Impact résultat	31.12.06
Instruments financiers dérivés actifs	-	-54	54
Instruments financiers dérivés passifs	-127	-127	-
Total	-127	-181	54

4. Notes sur le compte de résultat consolidé

4.1. Chiffre d'affaires et résultat par secteur d'activité

4.1.1. Chiffre d'affaires

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Salles France	9 632	25 728	12 004
Vidéo France	11 608	31 501	28 432
Vidéo à la demande France	35	-	-
Télévision France	34 201	45 452	37 027
International films	13 139	23 882	18 976
Autres (1)	4 276	4 577	2 957
Total	72 891	131 140	99 396
Dont :			
France	59 102	107 258	80 420
Export	13 789	23 882	18 976

(1) Dont principalement produits dérivés, Gaumont Pathé Archives, Arkeion Films et activité musicale (Gaumont Musiques et Editions La Marguerite).

Le chiffre d'affaires consolidé de Gaumont au 31 décembre 2007 s'établit à K€ 72 891, contre K€ 131 140 au 31 décembre 2006.

Dans un contexte marqué en 2007 par des résultats décevants pour les films sortis au cours de l'année, et par un recul de la fréquentation des salles de cinéma de 5,6% et de 22,8% pour les films français par rapport à l'année précédente¹, les recettes en salles atteignent K€ 9 632, contre K€ 25 728. Les films sortis en 2006 avaient réalisé plus de 10 millions d'entrées grâce, notamment, aux succès de *Je vous trouve très beau* (3,5 millions d'entrées), *La doublure* (3,1 millions d'entrées), et *OSS 117, Le Caire nid d'espions* (2,3 millions d'entrées). Les films sortis en 2007 ne totalisent que 4 millions d'entrées, dont 1,3 million pour *Un jour sur Terre*.

¹ Source : Centre National de la Cinématographie.

Le manque de nouveautés à fort potentiel, du fait notamment d'un calendrier de sorties des films en salles inversé d'une année sur l'autre, associé à un recul du marché de la vidéo de 10,7% en valeur et de 4,1% en volume par rapport à l'an passé², entraîne une baisse des recettes des films en vidéo, passant de K€ 31 501 en 2006 à K€ 11 608 en 2007. En 2006, les recettes avaient été portées par les succès des films de l'année et de *Palais Royal* !

Le quatrième trimestre 2007 a vu la signature de trois accords avec des opérateurs de services de vidéo à la demande locative en France (Club Internet, Orange et Canal + Active) pour des films récents (*Pars vite et reviens tard*, *Un jour sur Terre*) et une centaine de films du catalogue (comme *Les tontons flingueurs*, *Le grand blond avec une chaussure noire*, *La traversée de Paris* ou *Les patriotes*). La VoD réalise un chiffre d'affaires de K€ 35 sur l'année 2007, principalement avec *Un jour sur Terre*.

Les ventes de droits aux chaînes de télévision françaises atteignent K€ 34 201, contre K€ 45 452 en 2006.

Ce recul est imputable essentiellement aux pré-ventes sur les films *Les deux mondes* et *Big city* qui ont été décalées sur le premier trimestre 2008 en raison de leur comptabilisation à l'acceptation du matériel de diffusion.

Les ventes des films du catalogue sont en légère augmentation.

Les ventes à l'international s'élèvent à K€ 13 139, contre K€ 23 882 l'année dernière. En 2006, *La science des rêves* avait enregistré de bons résultats, notamment aux Etats-Unis. Seuls *Cashback* et *Pars vite et reviens tard* ont porté l'activité en 2007.

Les ventes des films du catalogue sont en légère baisse.

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à K€ 4 276, contre K€ 4 577 en 2006.

Cette diminution s'explique notamment par les effets combinés suivants :

- des recettes liées à l'activité musicale en retrait après la signature d'un contrat non-récurrent l'année dernière ;
- des ventes de produits dérivés en hausse ;
- une contribution de Gaumont Pathé Archives en augmentation à K€ 2 718 contre K€ 2 496 en 2006 ;
- une contribution de la société Arkeion Films depuis le 6 juillet 2007, date de sa prise de contrôle par Gaumont, à hauteur de K€ 323.

² Source : Centre National de la Cinématographie - GfK.

4.1.2. Résultat d'activité (avant affectation des frais de structure) - Résultat opérationnel courant

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Résultat films	-3 384	29 250	15 201
Frais de structure	-18 370	-21 456	-17 102
Résultat opérationnel courant	-21 754	7 794	-1 901

4.2. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les salaires, primes, intéressements, congés payés ainsi que les charges liées aux retraites et assimilées, et celles liées aux plans d'options de souscription d'actions.

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Rémunérations	-9 276	-10 962	-7 934
Charges sociales	-3 608	-3 950	-3 002
Retraites et assimilées	-63	-125	-309
Charges de stock-options	-895	-978	-821
Total	-13 842	-16 015	-12 066



4.3. Autres produits et charges opérationnels courants

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Coûts des films	104	19	387
Soutien financier Centre National de la Cinématographie	4 316	11 852	8 495
Subventions	1 707	747	301
Produits liés aux contrats de sale & lease back	-	4 042	3 048
Crédit d'impôt cinéma	1 622	2 099	1 403
Refacturation des frais aux films	1 793	2 642	1 834
Autres produits de gestion courante	4 232	2 599	3 151
Transferts de charges	2 123	3 358	1 408
Gains de change relatifs aux opérations d'exploitation	13	96	486
Produits	15 910	27 454	20 513
Achats de droits et minimum garantis	-4 075	-20 417	-6 179
Achats non stockés de matières et fournitures	-16 862	-16 234	-13 553
Sous-traitance	-1 636	-1 413	-2 355
Locations et charges locatives	-1 086	-745	-880
Entretien et réparations	-1 561	-904	-1 016
Primes d'assurance	-115	-117	-111
Autres achats d'études et prestations de services	-3 613	-4 011	-4 292
Personnel extérieur	-368	-392	-247
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-4 877	-8 314	-7 529
Publicité, publications et relations publiques	-589	-4 562	-2 777
Transports	-588	-361	-324
Déplacements, missions et réceptions	-1 912	-2 476	-1 672
Frais postaux et frais de télécommunications	-258	-199	-209
Services bancaires	-594	-302	-1 160
Autres charges externes	-1 098	-2 311	-2 033
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 463	-2 285	-831
Autres charges de gestion courante	-6 927	-16 452	-8 713
Pertes de change relatives aux opérations d'exploitation	-221	-280	-142
Charges	-47 843	-81 775	54 023
Total	-31 933	-54 321	-33 510

4.4. Dépréciations, amortissements et provisions

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Immobilisations incorporelles			
- Reprises sur dépréciations	5 882	17 350	3
- Dotations aux amortissements	-52 325	-62 638	-48 784
- Dotations aux dépréciations	-2 489	-5 393	-9 118
	-48 932	-50 681	-57 899
Immobilisations corporelles			
- Reprises sur dépréciations	-	12	332
- Dotations aux amortissements	-1 356	-1 228	-1 108
	-1 356	-1 216	-776
Actifs circulants			
- Reprises sur dépréciations	1 263	1 344	2 220
- Dotations aux dépréciations	-125	-61	-155
	1 138	1 283	2 065
Risques et charges			
- Reprises sur dépréciations	1 464	162	1 886
- Dotations aux dépréciations	-620	-1 627	-231
	844	-1 465	1 655
Total	-48 306	-52 079	-54 955

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au compte de résultat sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais ne correspondent pas à des investissements (31.12.07 : K€ 7 745, 31.12.06 : K€ 16 419, 31.12.05 : K€ 6 312).



4.5. Autres produits et charges opérationnels non courants

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	881	9	701
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-721	-74	-325
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	-544	-
Charges diverses	-48	-	-
Reprises sur dépréciations provisions pour risques et charges	35	-	-
Dotations aux dépréciations provisions pour risques et charges	-400	-	-
Total	-253	-609	376

4.6. Autres produits et charges financiers

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Produits de participation	1	1	-
Frais financiers activés	4 240	2 018	2 732
Autres intérêts et produits assimilés	-	191	16
Produits des cessions d'immobilisations financières	43	-	-
Reprises sur provisions	50	-	16
Gains de change	5	4	154
Gains latents liés aux variations de juste valeur	-	49	36
Produits	4 339	2 263	2 954
Charges de participation	-49	-	-
Intérêts et charges assimilées	-13	-18	-40
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-18	-	-2
Dotations aux provisions	-12	-96	-
Pertes de change	-159	-296	-66
Pertes latentes liées aux variations de juste valeur	-181	-	-
Charges	-432	-410	-108
Total	3 907	1 853	2 846

Les frais financiers activés dépendent des productions de l'exercice.



4.7. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Société	Dernier % de détention	31.12.07	31.12.06	31.12.05
EuroPalaces SAS	34%	11 905	9 778	5 063
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	50%	-97	2	-
Lincoln Cinema Associates (USA)	32%	392	426	444
Total		12 200	10 206	5 507

4.8. Impôts

4.8.1. Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

Décomposition des impôts	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Impôts courants	-329	-422	-294
Impôts différés	2 230	7 847	2 537
Produit d'impôts total	1 901	7 425	2 243

4.8.2. Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2007, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont SA, "tête de Groupe", ainsi que de Gaumont International SARL, Les Films du Dauphin SARL, et Prestations et Services SARL.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. Les économies d'impôts sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

L'intégration fiscale est sans impact sur la charge d'impôts consolidée.

4.8.3. Impôts différés

4.8.3.1. Taux d'imposition différée

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Taux de droit commun	33,33%	33,33%	33,84%
Taux réduit	-	-	15,00%

4.8.3.2. Impôts différés constatés au bilan

	31.12.07	Variation	Autres variations (1)	31.12.06	31.12.05
Impôts différés actifs	2 768	2 200	-488	1 056	2 804
Impôts différés passifs	-2 961	30	-230	-2 761	-12 356
<i>dont plus-value long terme sur titres EuroPalaces</i>	-1 062	-	-	-1 062	-9 554
Total impôts différés passifs nets	-193	2 230	-718	-1 705	-9 552

(1) Variations de périmètre.



4.8.3.3. Origine des impôts différés

	31.12.07	Variation	Autres variations (1)	31.12.06	31.12.05
Déficits fiscaux activés	18 396	3 659	1 467	13 270	14 473
Juste valeur des films	-3 413	298	-2 253	-1 458	-1 751
Juste valeur des terrains et constructions	-7 737	46	-	-7 783	-7 936
Amortissements dérogatoires sur films	-6 688	735	-	-7 423	-9 626
Plus-value long terme sur titres EuroPalaces	-1 062	-	-	-1 062	-9 554
Autres décalages temporaires	311	-2 508	68	2 751	4 842
Impôts différés passifs nets	-193	2 230	-718	-1 705	-9 552

Au 31 décembre 2007, les reports déficitaires indéfiniment reportables de Gaumont et sur lesquels il existe une probabilité d'imputer des bénéfices futurs (K€ 63 984, 31.12.05 : K€ 45 338) ont été reconnus à hauteur de K€ 50 741 (31.12.05 : K€ 42 777) de manière à plafonner les impôts différés actifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de leurs impôts différés passifs nets (31.12.07 : K€ 2 761, 31.12.05 : K€ 2 802).

Au 31 décembre 2006, les reports déficitaires indéfiniment reportables de Gaumont (K€ 39 813) avaient été totalement reconnus ; le montant des impôts différés passifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale s'élevaient à K€ 1 711.

Au 31 décembre 2007, les reports déficitaires indéfiniment reportables des sociétés Arkeion Films et Alphanim ont été activés respectivement pour K€ 214 et K€ 4 232.

Au 31 décembre 2007, les impôts différés passifs nets des sociétés ne bénéficiant pas du régime d'intégration fiscale s'élèvent à K€ 193.

Les impôts différés actifs nets des sociétés ne bénéficiant pas du régime d'intégration fiscale s'élevaient à K€ 6 au 31 décembre 2006 et K€ 2 au 31 décembre 2005.

4.8.4. Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

Preuve d'impôt	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	-8 802	18 190	5 047
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	33,33%	33,33%	33,84%
Impôt théorique	2 934	-6 063	-1 708
Effet des différentiels de taux des taxations à taux réduits	4	9 554	2 548
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3 936	3 260	1 713
Effet des différences permanentes et temporaires	-5 502	-314	-1 361
Effet des différentiels de taux d'imposition entre France et étranger	-46	-22	-34
Effet de l'intégration fiscale	34	310	610
Crédit d'impôt cinéma (1)	541	700	475
Produit ou (charge) d'impôt effectivement constaté	1 901	7 425	2 243
Taux effectif d'impôt	-	-	-

(1) Le crédit d'impôt cinéma figure sous la rubrique "Impôts" dans les comptes sociaux. Dans les comptes consolidés, il est reclassé en "Autres produits opérationnels courants".





4.9. Résultat par action

Le calcul du résultat par action est effectué sur la base du résultat net (part du Groupe) de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social.

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier	4 247 801	4 221 797	4 131 797
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription (prorata temporis)	15 848	13 904	67 500
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 263 649	4 235 701	4 199 297

Il est par ailleurs donné après effet dilutif de la levée des options de souscription d'actions. Cet effet est le suivant sur le nombre d'actions :

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 263 649	4 235 701	4 199 297
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif	216 070	14 078	16 499
Nombre potentiel moyen d'actions ordinaires	4 479 719	4 249 779	4 215 796

Les options de souscription d'actions, dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action sur l'exercice, ne sont, du fait de leur caractère relatif, pas prises en compte dans le calcul du bénéfice net (part du Groupe) dilué par action.

5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements et provisions hors actifs circulants

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Immobilisations incorporelles			
- Reprises sur dépréciations	5 882	17 350	3
- Dotations aux amortissements	-52 325	-62 638	-48 784
- Dotations aux dépréciations	-2 489	-5 393	-9 118
	-48 932	-50 681	-57 899
Immobilisations corporelles			
- Reprises sur dépréciations	-	12	332
- Dotations aux amortissements	-1 356	-1 228	-1 108
	-1 356	-1 216	-776
Immobilisations financières			
- Reprises sur dépréciations	50	-	16
- Dotations aux dépréciations	-13	-50	-
	37	-50	16
Risques et charges			
- Reprises sur dépréciations	1 499	162	1 886
- Dotations aux dépréciations	-1 020	-1 627	-231
	479	-1 465	1 655
Total	-49 772	-53 412	-57 004

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais ne correspondent pas à des investissements (31.12.07 : K€ 7 745, 31.12.06 : K€ 16 419, 31.12.05 : K€ 6 312).



5.2. Dividendes reçus des sociétés en équivalence

Société	Dernier % de détention	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	50%	-18	16	-
Lincoln Cinema Associates (USA)	32%	440	492	504
Total		422	508	504

5.3. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Variation des actifs d'exploitation	10 631	-15 426	11 430
Variation des passifs d'exploitation	-8 853	2 622	2 103
Charge d'impôts courants	-329	-422	-294
Impôts versés	722	387	77
Charges de retraites et assimilées	63	125	309
Total	2 234	-12 714	13 625





5.3.1. Variation des actifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables).

	Solde net au 31.12.07	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.06	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.05	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.04
Créances clients	39 671	-6 918	5 419	41 170	5 168	-	36 002	-7 688	-	43 690
Immobilisations financières courantes	1 651	-2 239	1	3 889	3 058	-	831	-1 126	-	1 957
Avances et acomptes versés	788	-205	4	989	495	-	494	-1 149	-	1 643
Créances sociales	15	-5	-	20	6	-	14	-5	-	19
Créances fiscales	17 641	834	529	16 278	5 953	-4	10 329	968	-	9 361
Actifs d'impôts courants	2 969	-352	1 035	2 286	-571	-	2 857	1 405	1	1 451
Comptes courants	-	-16	-	16	-1 638	-	1 654	-3 660	-	5 314
Créances diverses	6 731	-1 686	1 575	6 842	2 863	-	3 979	44	-	3 935
Charges constatées d'avance	1 520	-44	101	1 463	92	-	1 371	-219	-	1 590
Actifs constitutifs du BFR	70 986	-10 631	8 664	72 953	15 426	-4	57 531	-11 430	1	68 960

(1) Variations de périmètre, variations de change.

Une diminution des créances se traduit en trésorerie par un encaissement. En conséquence, la variation négative ci-dessus est analysée comme une entrée de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

5.3.2. Variation des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	Solde net au 31.12.07	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.06	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.05	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.04
Dettes fournisseurs	13 724	-4 181	2 474	15 431	1 306	-	14 125	1 227	-	12 898
Avances et acomptes reçus	103	-59	6	156	-627	-	783	4	-	779
Dettes sociales	2 971	-2 543	721	4 793	1 963	-	2 830	-842	-	3 672
Dettes fiscales	2 137	389	398	1 350	-238	-4	1 592	-3 291	3	4 880
Passifs d'impôts courants	-	-111	-	111	3	-	108	37	-	71
Compte courants	1 663	-981	-2 293	4 937	2 942	-7	2 002	-162	10	2 154
Dettes diverses	30 115	-3 594	1 469	32 240	3 660	-	28 580	7 289	-	21 291
Produits constatés d'avance	13 082	2 227	4 582	6 273	-6 387	-	12 660	-2 159	-	14 819
Passifs constitutifs du BFR	63 795	-8 853	7 357	65 291	2 622	-11	62 680	2 103	13	60 564

(1) Variations de périmètre, variations de change.

5.4. Détail des acquisitions d'immobilisations (hors titres consolidés)

	Référence	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	Notes 3.2 & 3.3	72 982	53 030	45 206
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 3.4	2 454	1 341	1 126
Acquisitions d'immobilisations financières	Note 3.6	3 002	258	105
Total		78 438	54 629	46 437

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais ne correspondent pas à des investissements (31.12.07 : K€ 7 745, 31.12.06 : K€ 16 419, 31.12.05 : K€ 6 312).

5.5. Variation des dettes sur immobilisations

	Solde net au 31.12.07	Variation	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.06	Variation	Solde net au 31.12.05	Variation	Solde net au 31.12.04
Dettes sur immobilisations	9 186	-1 632	621	10 197	3 017	7 180	879	6 301
Dettes sur acquisition Arkeion Films	280	280	-	-	-	-	-	-
Total	9 466	-1 352	621	10 197	3 017	7 180	879	6 301

(1) Variations de périmètre.



5.6. Incidence des variations de périmètre

	LGM Participations	Arkeion Films	Alphanim	Total
Prix payé	3 481	907	25 075	29 463
Avance versée en 2006	-200	-	-	-200
Trésorerie acquise	-159	-146	-91	-396
Total	3 122	761	24 984	28 867

6. Autres informations

6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale :

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Cadres	67	56	57
Agents de maîtrise	39	32	29
Employés	31	28	25
Total effectif	137	116	111

6.2. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont et liés à la fonction de mandataire social, s'établissent de la façon suivante :

	Directoire (1)			Conseil de Surveillance (1)			Conseil d'Administration (1)		
	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Rémunérations (2) (en euro)	1 424 952	551 522	230 000	1 315 096	714 347	912 000	-	-	-
Jetons de présence (3) (en euro)	-	-	-	180 000	140 000	43 333	-	-	96 667
Total (en euro)	1 424 952	551 522	230 000	1 495 096	854 347	955 333	-	-	96 667
Attributions de stock-options (en nombre d'actions)	-	-	90 000	-	-	-	-	-	-

(1) Changement de mode d'administration et de direction de la société Gaumont par l'adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance intervenu le 27 juillet 2004.

(2) Seuls le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, les membres du Directoire, le Président et la Vice-présidente du Conseil de Surveillance perçoivent des rémunérations.

(3) Jetons de présence alloués :

- pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 27 juillet 2004 en fonction de la présence effective de chaque administrateur au Conseil d'Administration et versés en 2005 ;
- pour la période du 27 juillet 2004 au 31 décembre 2004 en fonction de la présence effective de chaque membre au Conseil de Surveillance et versés en 2005 ;
- pour les exercices 2005 et 2006 de façon égalitaire entre chaque membre du Conseil de Surveillance et versés respectivement en 2006 et 2007.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence, autres que ceux mentionnés, n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.

6.3. Engagements et passifs éventuels

6.3.1. Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Engagements donnés	104 563	61 261	39 056
Nantissements, hypothèques des actifs	24 000	-	-
Cessions de créances à titre de garantie d'emprunts	32 546	16 011	17 550
Garanties	918	-	-
Autres engagements donnés :			
- Contrats de recherche et conception de projets de films	150	650	1 350
- Production de films et développement de projets	46 949	41 319	20 156
- Achats des titres LGM Participations	-	3 281	-
Engagements reçus	61 763	95 255	106 295
Ligne de crédit non utilisée	12 000	60 000	52 500
Autres engagements reçus :			
- Achats de droits et financement de films	49 763	35 255	53 795

Au 31 décembre 2007, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de K€ 100 000 utilisée à hauteur de K€ 88 000. Elle est assortie de cessions de créances à titre de garantie qui doivent représenter à tout moment au moins 33% de l'encours utilisé de la ligne.

Au 31 décembre 2007, Gaumont et ses filiales sont engagées dans la production de films et le développement de projets pour un montant de K€ 46 949. Parallèlement, Gaumont et ses filiales bénéficient d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de K€ 49 763.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

6.3.1.1. Nantissements des actifs

Le 21 décembre 2007, afin de financer l'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a signé une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, d'un montant de K€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers, qui porte sur l'intégralité des actions composant le capital d'Alphanim (moins six actions librement cessibles) détenues par elle-même.

Type de nantissements/ hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Sur immobilisations incorporelles			-	-	-
Sur immobilisations corporelles			-	-	-
Sur immobilisations financières	21.12.07	21.12.12	24 000	-	-
Total			24 000	-	-
Total du bilan			413 160	343 202	326 750
Pourcentage correspondant			5,8%	-	-

6.3.1.2. Promesse d'hypothèque

La convention de crédit amortissable de K€ 25 000 est assortie de ratios financiers.

Dans le cas où l'un des ratios financiers, qui sont définis en note 6.4.1, ne serait pas respecté, Gaumont s'est engagée à constituer une hypothèque en faveur de Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de K€ 11 000 augmenté de 10% au titre des intérêts, commissions, intérêts de retard, frais et accessoires afférents aux obligations garanties.



6.3.1.3. Autres garanties données

Gaumont a signé les garanties suivantes concernant le film *JCVD* :

- Une garantie, en faveur de la société Tax Shelter Productions, que Gaumont respectera la réglementation belge sur le Tax-Shelter concernant le film *JCVD*, et qu'elle couvrira le risque de perte de l'avantage fiscal des investisseurs à hauteur de K€ 918, en date du 13 décembre 2007.
- Une garantie en faveur de Coficiné, sous forme de crédit par caution, à hauteur de K€ 918, au titre de la garantie que Coficiné a elle-même délivrée à la société belge Tax Shelter Productions pour ce même risque, en date du 5 décembre 2007.

6.3.1.4. Garanties de passif reçues

- Gaumont continue à bénéficier de la garantie de passif qui lui a été donnée par les cédants des actions de la société LGM Participations le 9 janvier 2007. Cette garantie est accompagnée d'une caution solidaire de Fortis Banque, d'un montant de K€ 600, qui expirera le 31 décembre 2009.
- Le 6 juillet 2007, Gaumont a fait l'acquisition de 100% des titres composant le capital social de la société Arkeion Films pour un montant de K€ 907. Les cédants ont donné une garantie de passif à Gaumont qui expirera le 30 janvier 2011.
- Le 21 décembre 2007, Gaumont a acquis 100% des titres composant le capital social de la société Alphanim, elle-même détentrice de la totalité des titres composant le capital social de la société Alphanim Musique et de la société Alphanim Digital, pour un montant de K€ 24 000. Les cédants ont conjointement, mais non solidairement, donné à Gaumont une garantie de passif, dans la limite d'un montant de K€ 4 320, pour une durée de deux ans. Cet engagement est garanti par le séquestre d'une partie du prix de cession des actions devant revenir aux cédants, soit K€ 4 320, entre les mains de BNP Paribas.

6.3.1.5. Autres engagements reçus

Le contrat d'acquisition d'Alphanim prévoit une clause de réduction de prix relative aux actions du seul fondateur, et ce en cas de départ de celui-ci avant la troisième date anniversaire de la signature du contrat, soit fin décembre 2010. Cette clause porte sur un montant maximum de K€ 1 083.

6.3.2. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Gaumont au 31 décembre 2007.

6.3.3. Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à long terme (1)	1 943	211	671	1 061
Contrats de location simple (2)	4 588	817	2 238	1 533
Total	6 531	1 028	2 909	2 594

(1) Ces dettes figurent au passif du bilan.

(2) Dans cette rubrique, sont recensés les paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple et en cours à la clôture.

6.3.4. Droit individuel à la formation

Gaumont et ses filiales françaises accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre au 31 décembre 2007.

Le nombre d'heures accumulées non consommées au 31 décembre 2007 s'élève 7 022 heures, ce qui correspond à un taux d'utilisation moyen des droits de 9,9% sur les trois dernières années.

6.4. Risques

6.4.1. Risque de liquidité

Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de K€ 100 000, destinée à financer la production de films, dont la maturité est à moins d'un an. Au 31 décembre 2007, l'utilisation correspondante s'élève à K€ 88 000, soit un taux d'utilisation de 88%.

Cette ligne est assortie des ratios financiers suivants :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.07
R1 : capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts / coût de l'endettement financier net > 12	11,4
R2 : dettes financières nettes / capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts < 2,25	3,6
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe (1) / Dettes financières nettes > 3	3,8
R4 : dettes financières / capitaux propres < 1	0,6

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalacés détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

Le 21 décembre 2007, afin de financer l'acquisition de la société Alphanim, Gaumont a conclu une convention de crédit séparée d'un montant de K€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012. Cette convention de crédit est assortie des mêmes ratios financiers que ceux de la ligne de crédit de K€ 100 000. Ces ratios sont à respecter semestriellement et pour la première fois à compter du 30 juin 2008.

Au 31 décembre 2007, Gaumont ne respecte pas deux des quatre ratios relatifs à la convention de crédit confirmée de K€ 100 000 :

- R1 : capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts / coût de l'endettement financier net ;
- R2 : dettes financières nettes / capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts.

Néanmoins, ces ratios ont été calculés sur la base d'un endettement consolidé incluant la somme de K€ 25 000, correspondant au financement de l'acquisition de la société Alphanim, alors que le calcul de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts n'en tient pas compte.

Gaumont a demandé et obtenu du pool bancaire une dérogation pour ces deux ratios le 14 mars 2008. Cette convention de crédit sera renégociée avant son échéance le 15 septembre 2008.

6.4.2. Risque de taux d'intérêt

6.4.2.1. Echancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.07	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	3 723	3 723	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
Actifs financiers (1)	3 723	3 723	-	-
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	-121 236	-101 514	-19 722	-
Passifs financiers non exposés	-2 220	-2 220	-	-
Passifs financiers (2)	-123 456	-103 734	-19 722	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.



6.4.2.2. Instruments dérivés de taux

	31.12.07	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux participatifs	50 000	-	50 000	-	54
Total	50 000	-	50 000	-	54

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

Au 31 décembre 2007, la ligne de crédit de K€ 100 000 est capée à hauteur de 50% du fait de la mise en place :

- si Euribor 1 mois > ou = à 4,4975% : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour K€ 50 000 ;
- si Euribor 1 mois < à 4,4975% : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour K€ 25 000 et taux variable contre taux variable pour K€ 25 000.

6.4.2.3. Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers (1)	-	3 723	-	3 723
Passifs financiers (2)	-	-121 236	-2 220	-123 456
Position nette avant gestion	-	-117 513	-2 220	-119 733
"Couverture"	-50 000	50 000	-	-
Position nette après gestion	-50 000	-67 513	-2 220	-119 733
Sensibilité (3)	-	675	-	675

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des "couvertures" de taux au 31 décembre 2007, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de K€ 50 000 et à taux variable à hauteur de K€ 67 513.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de K€ 675 ; cela représenterait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 23,3% pour l'ensemble de l'exercice 2007.

6.4.3. Risque de change

Gaumont se trouve exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

6.4.3.1. Instruments dérivés de change

	31.12.07	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Terme participatif EUR/CAD	1 160	1 160	-	-	73
Total	1 160	1 160	-	-	73

Gaumont gère son exposition au risque de change par le recours à des options de change. Celles-ci ne sont pas considérées dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

6.4.3.2. Suivi et gestion du risque de change

	AUD	CAD	GBP	USD	HKD	ZAR	Total
Actifs	10	608	166	3 982	1	995	5 762
Passifs	-	-	-1	-91	-	-	-92
Hors bilan	-	-1 244	721	-367	-	-	-890
Position nette avant gestion	10	-636	886	3 524	1	995	4 780
"Couverture"	-	1 160	-	-	-	-	1 160
Position nette après gestion	10	524	886	3 524	1	995	5 940
Sensibilité	-	-5	-9	-35	-	-10	-59

L'exposition nette consolidée en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des "couvertures", est de K€ 5 940. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de K€ 59.

Au cours de l'exercice 2007, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à K€ 4 297 soit 5,9% du chiffre d'affaires consolidé.

	AUD	CAD	CHF	CLP	DKK	GBP	HUF	ILS	JPY	USD
Chiffre d'affaires	4	68	325	1	28	60	7	4	3	3 797

6.4.4. Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit des actifs courants non dépréciés se présente comme suit :

	31.12.07	En cours	Retard					+ de 360 jours
			- de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 180 jours	de 181 à 360 jours	
Actifs courants								
A - 1an	70 109	61 130	2 969	3 334	332	-324	906	1 762
A + 1 an	877	877	-	-	-	-	-	-

6.4.5. Risque sur actions

Gaumont n'était soumise au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant



6.5. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de la juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe.

Les actifs et passifs financiers sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

	31.12.07		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	118	118		118			
Autres actifs financiers non courants	3 430	3 430			3 430		
Autres actifs financiers courants	1 651	1 651			1 651		
Instruments financiers dérivés actifs	-	-					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 723	3 723	3 723				
Actifs financiers	8 922	8 922	3 723	118	5 081	-	-
Dettes financières à plus d'un an	19 722	19 722				19 722	
Dettes financières à moins d'un an	103 734	103 734				103 734	
Instruments financiers dérivés passifs	127	127	127				
Passifs financiers	123 583	123 583	127	-	-	123 456	-

	31.12.06		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	149	149		149			
Autres actifs financiers non courants	732	732			732		
Autres actifs financiers courants	3 889	3 889			3 889		
Instruments financiers dérivés actifs	54	54	54				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 377	4 377	4 377				
Actifs financiers	9 201	9 201	4 431	149	4 621	-	-
Dettes financières à plus d'un an	-	-					
Dettes financières à moins d'un an	41 886	41 886				41 886	
Instruments financiers dérivés passifs	-	-					
Passifs financiers	41 886	41 886	-	-	-	41 886	-

	31.12.05		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	149	149		149			
Autres actifs financiers non courants	686	686			686		
Autres actifs financiers courants	831	831			831		
Instruments financiers dérivés actifs	6	6	6				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 962	4 962	4 962				
Actifs financiers	6 634	6 634	4 968	149	1 517	-	-
Dettes financières à plus d'un an	-	-					
Dettes financières à moins d'un an	48 188	48 188				48 188	
Instruments financiers dérivés passifs	1	1	1				
Passifs financiers	48 189	48 189	1	-	-	48 188	-

6.6. Informations sectorielles

En application d'IAS 14 "Informations sectorielles", le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteurs d'activité et le second niveau par zones géographiques.

6.6.1. Secteurs d'activité

Le Groupe Gaumont opère dans trois domaines d'activité :

- la production et la distribution de films cinématographiques ;
- la production et la distribution de séries d'animation, depuis le 21 décembre 2007, à travers la société Alphanim ;
- l'exploitation de salles de cinéma via sa participation au sein d'EuroPalaces.

Les contributions de chaque secteur d'activité sont les suivantes :



(en milliers d'euro)	2007				2006				2005			
	Production cinéma	Production animation	Exploitation salles de cinéma	Total	Production cinéma	Production animation	Exploitation salles de cinéma	Total	Production cinéma	Production animation	Exploitation salles de cinéma	Total
Chiffre d'affaires	72 891	-	-	72 891	131 140	-	-	131 140	99 396	-	-	99 396
Résultat opérationnel courant	-21 754	-	-	-21 754	7 794	-	-	7 794	-1 901	-	-	-1 901
Autres produits et charges opérationnels non courants	-253	-	-	-253	-609	-	-	-609	376	-	-	376
Coût de l'endettement financier net	-2 902	-	-	-2 902	-1 054	-	-	-1 054	-1 781	-	-	-1 781
Autres produits et charges financiers	3 907	-	-	3 907	1 853	-	-	1 853	2 846	-	-	2 846
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	295	-	11 905	12 200	428	-	9 778	10 206	444	-	5 063	5 507
Impôts	1 901	-	-	1 901	7 425	-	-	7 425	2 243	-	-	2 243
Résultat net	-18 806	-	11 905	-6 901	15 837	-	9 778	25 615	2 227	-	5 063	7 290
Ecarts d'acquisition nets	732	14 876	-	15 608	-	-	-	-	544	-	-	544
Films et droits audiovisuels nets	107 311	13 581	-	120 892	81 231	-	-	81 231	86 946	-	-	86 946
Autres immobilisations incorporelles nettes	936	14	-	950	551	-	-	551	719	-	-	719
Immobilisations corporelles nettes	35 327	399	-	35 726	34 944	-	-	34 944	34 893	-	-	34 893
Mises en équivalence	430	-	158 529	158 959	531	-	146 624	147 155	664	-	136 846	137 510
Autres actifs financiers nets	3 491	57	-	3 548	881	-	-	881	835	-	-	835
Actifs d'impôts non courants	2 768	-	-	2 768	1 056	-	-	1 056	2 804	-	-	2 804
Créances clients nettes	34 337	5 334	-	39 671	41 170	-	-	41 170	36 002	-	-	36 002
Actifs d'impôts courants	2 115	854	-	2 969	2 286	-	-	2 286	2 857	-	-	2 857
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	26 165	2 181	-	28 346	29 551	-	-	29 551	18 678	-	-	18 678
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 632	91	-	3 723	4 377	-	-	4 377	4 962	-	-	4 962
Total Actif	217 244	37 387	158 529	413 160	196 578	-	146 624	343 202	189 904	-	136 846	326 750
Capital				34 159				33 982				33 774
Réserves et résultat (part du Groupe)				171 490				181 230				156 501
Intérêts minoritaires				2 810				2 826				2 645
Capitaux propres				208 459				218 038				192 920
Provisions non courantes	1 642	139	-	1 781	1 536	-	-	1 536	1 411	-	-	1 411
Passifs d'impôts non courants	2 961	-	-	2 961	2 761	-	-	2 761	12 356	-	-	12 356
Dettes financières à plus d'un an	19 722	-	-	19 722	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes non courantes	1 732	-	-	1 732	1 663	-	-	1 663	3 470	-	-	3 470
Provisions courantes	3 094	21	-	3 115	3 493	-	-	3 493	2 014	-	-	2 014
Dettes financières à moins d'un an	100 938	2 796	-	103 734	41 886	-	-	41 886	48 188	-	-	48 188
Fournisseurs	20 608	2 302	-	22 910	25 628	-	-	25 628	21 305	-	-	21 305
Passifs d'impôts courants	-	-	-	-	111	-	-	111	108	-	-	108
Autres dettes	41 692	7 054	-	48 746	48 086	-	-	48 086	44 978	-	-	44 978
Total Passif	192 389	12 312	-	413 160	125 164	-	-	343 202	133 830	-	-	326 750



6.6.2. Zones géographiques

6.6.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est ventilé par zone de commercialisation à la clientèle.

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
France	59 102	107 258	80 420
International			
- Europe	9 378	10 731	8 706
- Amérique	1 961	7 031	2 231
- Asie / Russie	589	4 321	6 346
- Afrique / Moyen-orient	793	653	738
- Reste du monde	1 068	1 146	955
	13 789	23 882	18 976
Total	72 891	131 140	99 396

6.6.2.2. Investissements

Les investissements sont ventilés par zone d'implantation des sociétés consolidées. Aucun investissement n'a été réalisé en dehors de la zone France.

6.7. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 1^{er} janvier 2008, le prix d'acquisition de la société Les Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, séquestré sur un compte "Carpa" depuis le 14 décembre 2007, a été libéré permettant ainsi à Gaumont de devenir propriétaire de 100% des actions composant le capital social de cette société.

Les cédants ont donné une garantie de passif à Gaumont, jusqu'au 15 janvier 2011, dans la limite d'un montant de K€ 2 000 jusqu'au 31 décembre 2008, ramené à K€ 1 750 à compter du 1^{er} janvier 2009 puis à K€ 1 500 le 1^{er} janvier 2010. Cet engagement est accompagné d'une garantie à première demande de Fortis Banque France dans la limite d'un montant de K€ 860 jusqu'au 31 décembre 2008, ramené à K€ 573 à compter du 1^{er} janvier 2009 puis à K€ 287 le 1^{er} janvier 2010, et ce jusqu'au 15 janvier 2011.

Cette société sera consolidée par la méthode de l'intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008, date de la prise de contrôle.

L'identification des actifs à la juste valeur et des passifs éventuels est en cours. Aucune information n'est disponible pour le moment.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Gaumont relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.9 "Immobilisations incorporelles et corporelles" des états financiers, votre Groupe comptabilise en immobilisations incorporelles les coûts des films répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 2.9 fournit une information appropriée.
- Votre Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites en note 2.8 "Écarts d'acquisition" et en note 2.12 "Dépréciation des actifs". Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et avons vérifié que les notes 2.8 "Écarts d'acquisition" et 2.12 "Dépréciation des actifs" fournissent une information appropriée.
- Votre Groupe a constitué des provisions selon les modalités décrites en note 2.15 "Provisions courantes" et en note 2.16 "Provisions non courantes". Nous avons examiné les procédures en vigueur au sein de votre Groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

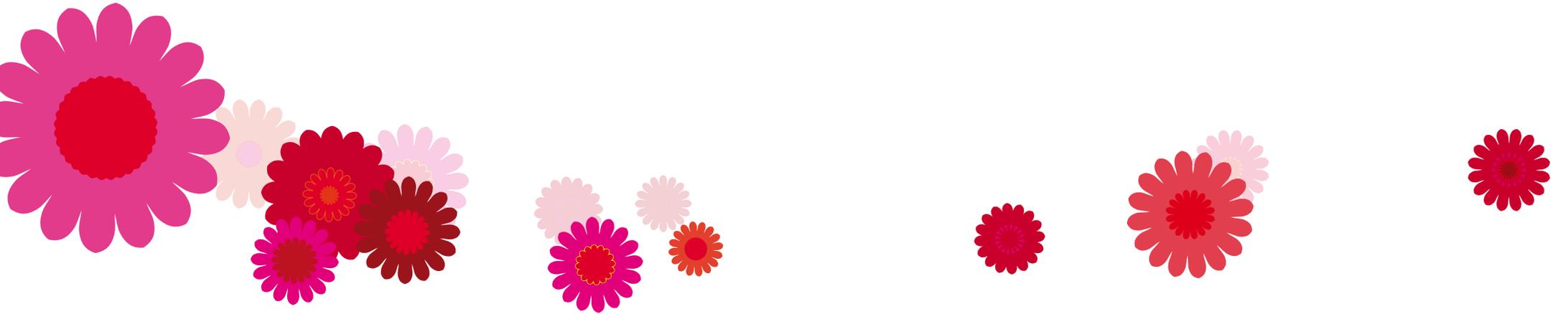
Paris et Paris-La Défense, le 15 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit
Bruno Perrin







Comptes sociaux

Bilan de la société mère	116
Compte de résultat de la société mère	118
Tableau des flux de trésorerie de la société mère	119
Annexe aux comptes sociaux	120
Principaux événements de l'exercice	p.120
Principes et méthodes comptables	p.121
Notes sur le bilan	p.125
Notes sur le compte de résultat	p.135
Notes sur le tableau des flux de trésorerie	p.139
Autres informations	p.143
Tableau des filiales et participations	149
Rapport général des Commissaires aux comptes	150

Bilan de la société mère - Actif

(en milliers d'euro)	Note	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Films et droits audiovisuels nets	3.1	98 417	73 682	77 125
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.2	2 426	1 765	1 272
Immobilisations corporelles nettes	3.3	10 343	9 921	9 729
Immobilisations financières nettes	3.4	106 503	81 385	104 795
Actif immobilisé		217 689	166 753	192 921
Créances clients nettes	3.5	28 289	22 446	19 251
Autres créances nettes	3.6	26 343	32 100	26 502
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	1 472	2 425	3 210
Actif circulant		56 104	56 971	48 963
Comptes de régularisation actif	3.12.1	1 569	1 447	1 103
Total Actif		275 362	225 171	242 987

5

Bilan de la société mère - Passif

(en milliers d'euro)	Note	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Capital		34 159	33 982	33 774
Réserves		40 108	39 182	39 359
Report à nouveau		10 291	-1 420	-3 771
Résultat		-17 868	15 959	2 351
Provisions réglementées		20 070	22 270	29 064
Capitaux propres	3.8	86 760	109 973	100 777
Provisions pour risques et charges	3.9	3 858	4 786	3 141
Dettes financières à long et moyen terme	3.10	20 000	-	-
Dettes financières à moins d'un an	3.10	101 003	41 886	47 959
Avances et acomptes reçus	3.11	83	128	741
Dettes fournisseurs	3.11	8 135	5 919	7 583
Dettes fiscales et sociales	3.11	3 159	5 639	3 608
Dettes sur immobilisations	3.11	9 145	10 201	7 410
Autres dettes	3.11	36 191	42 112	61 993
Dettes		177 716	105 885	129 294
Comptes de régularisation passif	3.12.2	7 028	4 527	9 775
Total Passif		275 362	225 171	242 987





Compte de résultat de la société mère

(en milliers d'euro)	Note	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Chiffre d'affaires	4.1	59 613	101 738	65 187
Subventions	4.2	5 760	10 981	14 163
Activation de coûts de films		64 715	49 863	49 374
Reprises sur provisions	4.3	8 660	18 623	4 309
Transferts de charges		644	567	619
Autres produits	4.4	5 699	9 762	7 982
Produits d'exploitation		145 091	191 534	141 634
Achats de marchandises		-545	-915	-751
Autres achats et charges externes	4.5	-33 548	-47 051	-29 115
Impôts, taxes et versements assimilés	4.6	-1 200	-1 859	-450
Charges de personnel	4.7	-9 025	-10 424	-8 487
Dotations aux amortissements et provisions	4.8	-55 754	-69 640	-59 916
Coûts de films		-64 611	-49 843	-46 709
Autres charges	4.9	-5 941	-15 161	-6 509
Charges d'exploitation		-170 624	-194 893	-151 937
Résultat d'exploitation		-25 533	-3 359	-10 303
Résultat financier	4.10	3 812	10 486	7 697
Résultat courant avant impôts		-21 721	7 127	-2 606
Résultat exceptionnel	4.11	1 973	6 725	2 223
Impôts	4.12	1 880	2 107	2 734
Résultat net		-17 868	15 959	2 351

5



Tableau des flux de trésorerie de la société mère

(en milliers d'euro)	Note	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Opérations d'exploitation				
Résultat de l'exercice		-17 868	15 959	2 351
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.1	47 664	45 029	57 406
Transfert au compte de charges à étaler, nettes d'amortissements		-348	-	-
Résultat net des cessions d'immobilisations		-185	8 286	-296
Subventions rapportées au compte de résultat		-	-	-1 373
Capacité d'autofinancement		29 263	69 274	58 088
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.2	-1 146	-7 517	53 910
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		28 117	61 757	111 998
Opérations d'investissement				
Cessions d'immobilisations		3 360	166	2 556
Acquisitions d'immobilisations	5.3	-106 884	-58 260	-83 111
Variation des dettes sur immobilisations	5.4	-1 677	2 867	-4 644
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-105 201	-55 227	-85 199
Opérations de financement				
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont		-4 248	-2 533	-2 479
Augmentation de capital		1 103	1 289	5 488
Variation des dettes financières		73 705	-6 853	-25 305
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		70 560	-8 097	-22 296
(D) Incidence des fusions	5.5	159	2	18
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)		-6 365	-1 565	4 521
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 425	3 210	301
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		-1 005	-225	-1 837
Trésorerie à l'ouverture		1 420	2 985	-1 536
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		1 472	2 425	3 210
Soldes créditeurs de banques à la clôture		-6 417	-1 005	-225
Trésorerie à la clôture		-4 945	1 420	2 985
Variation globale de la trésorerie		-6 365	-1 565	4 521

Annexe aux comptes sociaux

1. Principaux événements de l'exercice

Il a été procédé au cours de l'exercice à :

- L'acquisition, le 9 janvier 2007, de 100% des titres composant le capital social de la société LGM Participations, elle-même détentrice de 100% des titres composant le capital social de la société LGM Cinéma, pour un montant de K€ 3 481, dont K€ 3 281 ont été décaissés durant l'exercice, une avance de K€ 200 ayant été versée en 2006.

Cet investissement a été financé par la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 mise en place le 20 décembre 2005.

La société LGM Cinéma est coproductrice des films *Mais qui a tué Pamela Rose ?*, *36 quai des Orfèvres*, *Un ticket pour l'espace*, *La piste* et *Pars vite et reviens tard*.

La société LGM Cinéma a fait l'objet d'une radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 13 février 2007, par suite de la transmission universelle de son patrimoine, le 10 février 2007, au profit de son actionnaire unique la société LGM Participations, laquelle a également fait l'objet d'une radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 13 février 2007, par suite de la transmission universelle de son patrimoine, le 10 février 2007, au profit de son actionnaire unique la société Gaumont.

Cette opération a entraîné la constatation dans les comptes d'un mali technique de confusion de K€ 1 473 inscrit à l'actif en immobilisations incorporelles.

- La souscription au capital de Gaumont Musiques, à hauteur de 100%, pour un montant de K€ 37. Cette société possède notamment la part de propriété des bandes sonores détenues préalablement par la société en liquidation Gaumont Musique.
- L'acquisition, le 6 juillet 2007, de 100% des titres composant le capital social de la société Arkeion Films pour un montant de K€ 907, dont K€ 627 ont été décaissés durant l'exercice. Cet investissement a été financé par la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 mise en place le 20 décembre 2005.

Cette société, spécialisée dans le film russe et soviétique, est propriétaire du matériel de grands films de fiction tombés dans le domaine public et est titulaire de mandats de distribution de nombreux autres films réalisés notamment par Sergueï Eisenstein, Andreï Kontchalovski, Nikita Mikhalkov, Boris Barnet et Dziga Vertov.

- L'acquisition, le 14 décembre 2007, de 100% des titres composant le capital social de la société Les Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, pour un montant de K€ 2 865. Cette somme a été séquestrée sur un compte "Carpa" et libérée le jour du transfert effectif des titres, soit le 1^{er} janvier 2008.

Cet investissement a été financé par la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 mise en place le 20 décembre 2005.

Gaumont complète ainsi son catalogue avec des films qu'elle avait coproduit dont entre autres : *Le grand blond avec une chaussure noire*, *Un éléphant ça trompe énormément*, *Salut l'artiste*, *Le château de ma mère* et *La gloire de mon père*, mais aussi avec des films dans lesquels Gaumont n'était pas intervenue comme *Le distrait* de Pierre Richard, *Que la fête commence* de Bertrand Tavernier ou encore *La vie de château* de Jean-Paul Rappeneau.

- L'acquisition, le 21 décembre 2007, de 100% des titres composant le capital social de la société Alphanim, l'un des premiers producteurs français de séries animées pour la télévision, pour un montant de K€ 24 000 qui a été décaissé le jour de la signature, auquel viennent s'ajouter les frais liés à la transaction à hauteur de K€ 1 075.

Cet investissement a été financé par une convention de crédit amortissable mise en place le 21 décembre 2007 d'un montant de K€ 25 000 remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 jusqu'au 21 décembre 2012.

Cette société détient 100% des titres composant le capital social de la société Alphanim Musique, dont l'activité est l'édition d'enregistrements sonores, et 100% des titres composant le capital social de la société Alphanim Digital, dont l'activité concerne le multimédia.

Après trois années de collaboration, Gaumont et Columbia TriStar Films ont décidé d'un commun accord de mettre fin au GIE Gaumont Columbia TriStar Films qu'ils avaient créé le 1^{er} juillet 2004 aux fins d'assurer la distribution de leurs films dans les salles de cinéma en France. Comme le volume de films produits par Gaumont est de plus en plus important, Gaumont a mis en place sa propre structure de distribution intégrée, opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2007 et permettant de gérer de façon optimale la mise en place de ses films dans les salles.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

Les comptes sociaux de Gaumont sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et selon les principes spécifiques des branches professionnelles de l'industrie cinématographique.

En matière d'évaluation des films et de leur amortissement, Gaumont applique les principes adoptés par les grandes sociétés de cinéma internationales et notamment américaines.

Les états financiers sociaux sont présentés en milliers d'euro notés K€ sauf indication contraire.

Les comptes sociaux de Gaumont au 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le Directoire en date du 17 mars 2008 et examinés par le Conseil de Surveillance du 19 mars 2008. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2008.

2.2. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes sociaux

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers sociaux conduit la Direction de Gaumont à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Gaumont peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films (Cf. note 2.5) et l'évaluation des provisions sur les clients et autres créances (Cf. note 2.7).

2.4. Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits au bilan à l'actif ou au passif en "Comptes de régularisation". Les pertes de change latentes sont provisionnées.

2.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront à Gaumont sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

2.5.1. Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films et droits audiovisuels, inscrite au bilan, correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont Gaumont est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
 - parts de coproduction françaises ou étrangères ;
 - acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle ;
- et comprend, à partir de la fin du tournage :
- les montants investis nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque Gaumont est intervenue dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
 - le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque Gaumont n'est pas intervenue dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à Gaumont des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si, pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les frais de sortie des films en salles (frais de marketing et frais de copie) sont comptabilisés en charges.

2.5.2. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des films définies par la Direction Générale des Impôts.

2.5.3. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets.

Ils sont enregistrés en charges de l'exercice.

2.5.4. En-cours de production

Les en-cours de production centralisent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin du tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

2.5.5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans ;
- les mali techniques dégagés lors d'opérations de transmission universelle de patrimoine ;
- les droits musicaux qui sont amortis sur deux ans : 75% la première année et 25% la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogues.

2.5.6. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

La période d'amortissement des immobilisations est fondée sur leur durée prévue d'utilisation.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Durées d'utilisation (en années)	
▪ Constructions	25 à 40 ans
▪ Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
▪ Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

2.6. Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation :
Ils représentent les intérêts de Gaumont dans le capital de sociétés. Les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation est comptabilisée.



- les créances rattachées à des participations, les prêts “aide à la construction”, les autres prêts, les dépôts et cautionnements et les autres immobilisations financières :
Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d’acquisition. Ils peuvent faire l’objet d’une provision pour dépréciation s’il existe une indication objective de perte de valeur.

2.7. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu’il n’est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu’elles sont identifiées comme telles.

2.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d’OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d’évolution des taux d’intérêt.

2.9. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors que Gaumont a une obligation actuelle résultant d’un événement passé à l’égard d’un tiers et qu’il est probable qu’elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

2.10. Engagements de retraite et assimilés

2.10.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l’engagement de retraite de Gaumont vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de Gaumont. Il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l’ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d’une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante et un ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d’un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l’espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d’un taux d’actualisation de l’engagement de retraite, revu à chaque clôture.

2.10.2. Gratifications liées à l’ancienneté

Gaumont évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d’ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

2.11. Soficas

Les “parts producteurs” des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale au passif du bilan au poste “Autres dettes”. Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

2.12. Chiffre d’affaires

Les recettes liées à l’exploitation des films sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants :

2.12.1. Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles hebdomadaires.



2.12.2. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles.

A la clôture, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients. Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

2.12.3. Vidéo à la demande France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits en vidéo à la demande locative est pris en compte sur la base des actes payants mensuels.

2.12.4. Télévision France

2.12.4.1. Pré-ventes

Les pré-ventes sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, et à la date d'acceptation du matériel de diffusion.

2.12.4.2. Autres ventes

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats de cession, à la date d'acceptation du matériel de diffusion et à partir de l'ouverture des droits.

2.12.5. International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à la date de livraison du matériel, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des redditions de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Comptes de régularisation passif".

2.13. Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles et de leur diffusion télévisuelle. Le soutien financier à la production et à la distribution est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif du bilan au poste "Autres créances" en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste "Autres créances".

2.14. Subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au poste "Subventions" à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

2.15. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté sous la rubrique "Impôts".

2.16. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Gaumont sont considérés comme des éléments exceptionnels. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

3. Notes sur le bilan

3.1. Films et droits audiovisuels

	Mouvements de la période				
	31.12.07	+	-	Autres (1)	
Films et droits audiovisuels	1 358 871	73 981	-1 005	21 197	1 264 698
Productions en cours	5 918	5 918	-	-19 821	19 821
Valeur brute	1 364 789	79 899	-1 005	1 376	1 284 519
Films et droits audiovisuels	-1 264 372	-58 585	1 005	-1 348	-1 205 444
Amortissements	-1 264 372	-58 585	1 005	-1 348	-1 205 444
Films et droits audiovisuels	-2 000	-2 489	5 882	-3 297	-2 096
Productions en cours	-	-	-	3 297	-3 297
Provisions	-2 000	-2 489	5 882	-	-5 393
Valeur nette	98 417	18 825	5 882	28	73 682

(1) Virements de poste à poste, transmission universelle de patrimoine de LGM Participations.

Au 31 décembre 2007, l'augmentation de la valeur brute des films et droits audiovisuels est essentiellement liée aux investissements dans les films sortis au cours de l'exercice 2007 et dans les films dont le tournage est terminé et qui sortiront au cours de l'année 2008.

Les films en cours de production au 31 décembre 2007 sont *Splice*, *OSS 117 : Rio ne répond plus*, *La guerre des miss* et le troisième film d'Isabelle Mergault.

La provision constatée en 2006 sur les films sortis au cours de l'exercice 2007 a été reprise en totalité au 31 décembre 2007. Un amortissement complémentaire qui couvre l'insuffisance de recettes sur ces films a été comptabilisé.

Au 31 décembre 2007, une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de K€ 2 000 pour un film programmé en 2008, dont les recettes estimées ne couvrent pas le coût de production.

3.2. Autres immobilisations incorporelles

	Mouvements de la période				
	31.12.07	+	-	Autres (1)	
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	786	128	-7	40	625
Mali de confusion	2 927	-	-	1 473	1 454
Autres droits incorporels	707	-	-	-	707
Valeur brute	4 420	128	-7	1 513	2 786
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	-461	-58	6	-40	-369
Mali de confusion	-881	-881	-	-	-
Autres droits incorporels	-652	-	-	-	-652
Amortissements, provisions	-1 994	-939	6	-40	-1 021
Valeur nette	2 426	-811	-1	1 473	1 765

(1) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations.

3.2.1. Mali de confusion

	Mouvements de la période				
	31.12.07	+	-	Autres (1)	
Les Films du Livradois	935	-	-	-	935
Gaumont Images 2	519	-	-	-	519
LGM Participations	1 473	-	-	1 473	-
Valeur brute	2 927	-	-	1 473	935
Les Films du Livradois	-304	-304	-	-	-
Gaumont Images 2	-519	-519	-	-	-
LGM Participations	-58	-58	-	-	-
Provisions	-881	-881	-	-	-
Valeur nette	2 046	-881	-	1 473	935

(1) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations.

Le suivi des valeurs des mali de confusion a fait apparaître une perte de valeur au 31 décembre 2007. Ils ont été dépréciés à due concurrence.



3.3. Immobilisations corporelles

	Mouvements de la période				
	31.12.07	+	-	31.12.06	31.12.05
Terrains	3 132	-	-	3 132	3 132
Constructions et agencements	22 433	1 312	-1 084	22 205	21 744
Matériel d'exploitation	1 248	67	-56	1 237	1 178
Autres immobilisations corporelles	3 906	899	-1 313	4 320	4 443
Valeur brute	30 719	2 278	-2 453	30 894	30 497
Terrains	-310	-	-	-310	-310
Constructions et agencements	-16 226	-743	966	-16 449	-16 298
Matériel d'exploitation	-1 023	-90	55	-988	-936
Autres immobilisations corporelles	-2 817	-311	720	-3 226	-3 224
Amortissements, provisions	-20 376	-1 144	1 741	-20 973	-20 768
Valeur nette	10 343	1 134	-712	9 921	9 729

3.4. Immobilisations financières

	Mouvements de la période					
	31.12.07	+	-	Autres (1)	31.12.06	31.12.05
Titres de participations	109 330	29 300	-19	-3 281	83 330	114 976
Créances rattachées à des participations <i>dont intérêts courus à recevoir</i>	1 584 60	60 60	-94 -44	-	1 618 44	1 587 32
Prêts <i>dont intérêts courus à recevoir</i>	300 -	- -	-58 -	-	358 -	459 10
Dépôts et cautionnements	93	99	-104	-	98	85
Autres immobilisations financières	4 516	2 865	-2 188	-199	4 038	213
Valeur brute	115 823	32 324	-2 463	-3 480	89 442	117 320
Titres de participations	-9 320	-1 454	141	-	-8 007	-12 525
Créances rattachées à des participations	-	-	50	-	-50	-
Provisions	-9 320	-1 454	191	-	-8 057	-12 525
Valeur nette	106 503	30 870	-2 272	-3 480	81 385	104 795

(1) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations.

3.5. Créances clients

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Valeur brute	28 715	22 873	20 559
<i>dont produits à recevoir</i>	3 271	1 388	1 677
Provisions	-426	-427	-1 308
Valeur nette	28 289	22 446	19 251
Echéances :			
- à moins de 1 an	27 412	21 583	19 706
- de 1 à 5 ans	877	1 290	853
- à plus de 5 ans	-	-	-

3.5.1. Détail des provisions

	Mouvements de la période				
	31.12.07	+	-	31.12.06	31.12.05
Clients	-426	-55	56	-427	-1 308
Provisions	-426	-55	56	-427	-1 308

3.6. Autres créances

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Avances et acomptes versés	288	514	342
Créances sociales <i>dont produits à recevoir</i>	4 4	10 4	2 2
Créances fiscales	17 876	17 384	12 343
Comptes courants <i>dont produits à recevoir</i>	12 535 8	18 850 -	20 385 109
Créances diverses <i>dont produits à recevoir</i>	6 213 1 558	6 928 1 570	5 193 1 596
Valeur brute	36 916	43 686	38 265
Comptes courants	-9 103	-8 999	-8 953
Créances diverses	-1 470	-2 587	-2 810
Provisions	-10 573	-11 586	-11 763
Valeur nette	26 343	32 100	26 502
Echéances :			
- à moins de 1 an	36 916	43 479	37 816
- de 1 à 5 ans	-	207	449
- à plus de 5 ans	-	-	-

3.6.1. Détail des provisions

	31.12.07	Mouvements de la période		31.12.06	31.12.05
		+	-		
Comptes courants	-9 103	-104	-	-8 999	-8 953
Créances diverses	-1 470	-32	1 149	-2 587	-2 810
Provisions	-10 573	-136	1 149	-11 586	-11 763

3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Comptes bancaires et autres disponibilités <i>dont intérêts courus à recevoir</i>	1 472 5	2 425 12	3 210 2
Total	1 472	2 425	3 210

3.8. Capitaux propres

	Mouvements de l'exercice					31.12.05
	31.12.07	Affectation AGO du 04.06.07	+	-	31.12.06	
Capital	34 159	-	177	-	33 982	33 774
Prime d'émission	18 671	-	926	-	17 745	16 664
Prime de fusion	2 787	-	-	-	2 787	2 787
Boni de confusion	1 275	-	-	-	1 275	-
Prime de conversion d'obligations en actions	12	-	-	-	12	12
Ecart de réévaluation	358	-	-	-	358	358
Réserves	17 005	-	-	-	17 005	19 538
Report à nouveau	10 291	11 711	-	-	-1 420	-3 771
Résultat de l'exercice	-17 868	-15 959	-	-17 868	15 959	2 351
Provisions réglementées	20 070	-	7	-2 207	22 270	29 064
Total capitaux propres	86 760	-4 248	1 110	-20 075	109 973	100 777

L'application des règles fiscales a entraîné une reprise d'amortissements dérogatoires relatifs à l'actif films à hauteur de K€ 2 207.

3.8.1. Composition du capital

Au 31 décembre 2007, le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 269 917 actions d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2007 a été la suivante :

	Mouvements de la période				
	31.12.07	+	-	31.12.06	31.12.05
Nombre de titres	4 269 917	22 116	-	4 247 801	4 221 797
Nominal	€ 8	€ 8	€ 8	€ 8	€ 8
Capital	34 159 336	176 928	-	33 982 408	33 774 376

3.8.2. Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA est le suivant au cours de l'exercice clos le :

(en euro)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Dividendes versés	4 247 801	2 533 078	2 479 078
Soit par action	1,00	0,60	0,60

3.8.3. Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui ne bénéficie d'aucun plan.

3.8.3.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 50,31	104 000	34 000	58 100	11 900
Plan VI (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 64,03	168 000	73 000	72 000	23 000
Plan VII (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 48,00	165 000	89 780	36 120	39 100
Plan VIII (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 64,00	196 750	14 000	(1) 2 000	180 750
Total		742 050		877 781	244 311	378 720	254 750
Capital au 31 décembre 2007 = 4 269 917 actions							
En pourcentage de capital				20,56%	5,72%	8,87%	5,97%

(1) Exercice anticipé d'options.





3.8.3.2. Evolution du nombre d'options en cours de validité

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options						
					31.12.07		Mouvements de la période			31.12.06	
					En cours de validité	Dont exerçables	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	11 900	11 900	-	-	-4 000	15 900	15 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	23 000	23 000	-	-1 000	-2 000	26 000	26 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	39 100	39 100	-	-280	-16 116	55 496	55 496
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	180 750	-	-	-7 500	-	188 250	-
Total					254 750	74 000	-	-8 780	-22 116	285 646	97 396

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options						
					31.12.06		Mouvements de la période			31.12.05	
					En cours de validité	Dont exerçables	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	15 900	15 900	-	-	-4 000	19 900	19 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	26 000	26 000	-	-1 000	-	27 000	27 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	55 496	55 496	-	-	-20 004	75 500	-
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	188 250	-	-	-	(1) -2 000	190 250	-
Total					285 646	97 396	-	-1 000	-26 004	312 650	46 900

(1) Exercice anticipé d'options.

3.9. Provisions pour risques et charges

	31.12.07	Mouvements de la période			31.12.06	31.12.05
		+	- (1)	- (2)		
Provision pour litiges (3)	461	400	-78	-128	267	187
Provision pour pertes de change	171	171	-146	-	146	54
Provision pour risques GIE (4)	94	94	-14	-	14	-
Autres provisions (5)	1 248	-	-367	-335	1 950	1 600
Provisions pour risques	1 974	665	-605	-463	2 377	1 841
Provision pour retraites et assimilés	1 474	159	-69	-25	1 409	1 300
Provision pour désamiantage	410	-	-544	-46	1 000	-
Provisions pour charges	1 884	159	-613	-71	2 409	1 300
Total	3 858	824	-1 218	-534	4 786	3 141
Impact sur le résultat d'exploitation		253	-1 038	-534		
Impact sur le résultat financier		171	-146	-		
Impact sur le résultat exceptionnel		400	-35	-		

(1) Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

(3) Les provisions pour litiges concernent des litiges juridiques.

(4) Les titres mis en équivalence dont la situation nette est négative sont comptabilisés au passif en provision pour risques.

La provision se décompose comme suit :

	Réserves	Résultat	Capitaux propres
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	3	-97	-94

(5) Les autres provisions couvrent les risques suivants :

• Risques liés aux films	785
• Risques avec le personnel	463
Total	1 248



3.9.1. Provision pour retraites et assimilées

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Indemnités de fin de carrière	1 325	1 274	1 172
Gratifications liées à l'ancienneté	149	135	128
Total	1 474	1 409	1 300

3.9.1.1. Variation de la dette actuarielle

	31.12.07			31.12.06			31.12.05		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	1 274	135	1 409	1 172	128	1 300	812	56	868
Coût des services rendus sur la période	76	9	85	72	8	80	51	7	58
Effet de l'actualisation	52	6	58	51	6	57	38	2	40
Prestations versées réelles	-62	-5	-67	-19	-5	-24	-52	-7	-59
(Gains) / pertes actuariels	-15	4	-11	-2	-2	-4	323	70	393
Dette actuarielle en fin d'exercice	1 325	149	1 474	1 274	135	1 409	1 172	128	1 300

3.9.1.2. Composantes de la charge

	31.12.07			31.12.06			31.12.05		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Coût des services rendus au cours de la période	-76	-9	-85	-72	-8	-80	-51	-7	-58
Effet de l'actualisation	-52	-6	-58	-51	-6	-57	-38	-2	-40
Rendement attendu des actifs sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements des gains / (pertes) actuariels	15	-4	11	2	2	4	-323	-70	-393
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-113	-19	-132	-121	-12	-133	-412	-79	-491

3.9.1.3. Principales hypothèses actuarielles

	Indemnités de fin de carrière			Gratifications liées à l'ancienneté		
	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Taux d'actualisation	5,07%	4,23%	4,19%	5,07%	4,23%	4,19%
Taux de rendement attendu des actifs	-	-	-	-	-	-
Profil de carrière	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%

3.10. Dettes financières

	31.12.07	Mouvements de la période		31.12.06	31.12.05
		+	-		
Crédit sur acquisition Alphanim <i>dont intérêts courus à payer</i>	25 042 42	25 042 42	- -	- -	- -
Ligne de crédit <i>dont intérêts courus à payer</i>	88 079 79	88 079 79	-40 000 -	40 000 -	47 500 -
Autres emprunts <i>dont intérêts courus à payer</i>	667 -	707 -	-155 -1	115 1	195 2
Avances Centre National de la Cinématographie	760	30	-	730	-
Dépôts reçus	38	2	-	36	39
Soldes créditeurs de banques <i>dont intérêts courus à payer</i>	6 417 3	5 412 1	- -	1 005 2	225 12
Total	121 003	119 272	-40 155	41 886	47 959
Echéances :					
- à moins de 1 an	101 003			41 886	47 959
- de 1 à 5 ans	20 000			-	-
- à plus de 5 ans	-			-	-

Le 20 décembre 2005, Gaumont a conclu une convention de crédit confirmée d'un montant de K€ 100 000 à échéance du 15 septembre 2008, destinée à financer la production de films.

Au 31 décembre 2007, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de K€ 88 000 (31.12.06 : K€ 40 000, 31.12.05 : K€ 47 500).

Elle fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de K€ 50 000 (31.12.06 : K€ 6 666, 31.12.05 : K€ 14 933).

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre 2007 s'établit à 5,30% avant couverture (31.12.06 : 4,42%, 31.12.05 : 3,18%), et à 5,12% après couverture (31.12.06 : 4,27%, 31.12.05 : 3,27%).

Au 31 décembre 2007, Gaumont possède une possibilité de tirage confirmé d'un montant de K€ 12 000.

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable à hauteur de K€ 25 000, permettant de financer l'acquisition de la société Alphanim et les frais relatifs à cette dernière. Ce crédit est remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 jusqu'au 21 décembre 2012, et porte intérêt à 6,01% à la date de clôture des comptes.

Ces deux crédits sont assortis de ratios financiers qui sont décrits en note 6.5.1.

Ils font également l'objet de garanties explicitées en note 6.4.1.

3.11. Autres dettes

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Avances et acomptes reçus	83	128	741
Dettes Fournisseurs <i>dont charges à payer</i>	8 135 3 803	5 919 2 213	7 583 3 079
Dettes sociales <i>dont charges à payer</i>	1 830 925	4 398 3 602	2 449 1 671
Dettes fiscales <i>dont charges à payer</i>	1 329 223	1 241 475	1 159 367
Dettes sur immobilisations <i>dont charges à payer</i>	9 145 6 219	10 201 9 336	7 410 6 033
Compte courants <i>dont charges à payer</i>	8 730 1 675	18 014 1 620	39 293 1 146
Dettes diverses <i>dont charges à payer</i>	27 461 5 335	24 098 6 530	22 700 6 646
Total	56 713	63 999	81 335
Echéances :			
- à moins de 1 an	54 981	62 336	77 865
- de 1 à 5 ans	671	482	2 168
- à plus de 5 ans	1 061	1 181	1 302

3.12. Comptes de régularisation

3.12.1. Actif

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Charges constatées d'avance	1 050	1 301	1 049
Charges à étaler	348	-	-
Ecart de conversion actifs	171	146	54
Total	1 569	1 447	1 103
Echéances :			
- à moins de 1 an	1 304	1 179	823
- de 1 à 5 ans	13	13	22
- à plus de 5 ans	252	255	258

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la constitution du résultat d'exploitation.

Les charges constatées d'avance, à hauteur de K€ 583 au 31 décembre 2007 (31.12.06 : K€ 393, 31.12.05 : K€ 560), consistent en charges de distribution engagées sur les films non encore exploités commercialement.

Le poste charges à étaler inclut le coût de mise en place du crédit amortissable de K€ 25 000 pour le montant restant à amortir sur la durée de vie résiduelle dudit crédit.

3.12.2. Passif

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Produits constatés d'avance	7 021	4 515	9 690
Ecart de conversion passifs	7	12	85
Total	7 028	4 527	9 775
Echéances :			
- à moins de 1 an	7 028	4 527	9 680
- de 1 à 5 ans	-	-	95
- à plus de 5 ans	-	-	-

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la constitution du résultat d'exploitation.

Les produits constatés d'avance, à hauteur de K€ 7 021 au 31 décembre 2007 (31.12.06 : K€ 4 515, 31.12.05 : K€ 9 690), consistent en recettes facturées dont le fait générateur de la prise en compte n'est pas avéré à la clôture de l'exercice.

4. Notes sur le compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Salles France	9 597	25 728	12 004
Vidéo France	2 008	6 673	5 050
Vidéo à la demande France	30	-	-
Télévision France	34 169	45 452	30 965
International	12 912	23 217	16 738
Autres (1)	897	668	430
Total	59 613	101 738	65 187
Dont :			
France	46 701	78 521	48 449
Export	12 912	23 217	16 738

(1) Dont principalement produits dérivés.

Le chiffre d'affaires s'établit à K€ 59 613 en 2007, contre K€ 101 738 en 2006.

Dans un contexte marqué en 2007 par des résultats décevants pour les films sortis au cours de l'année, et par un recul de la fréquentation des salles de cinéma de 5,6% et de 22,8% pour les films français par rapport à l'année précédente¹, les recettes en salles atteignent K€ 9 597, contre K€ 25 728. Les films sortis en 2006 avaient réalisé plus de 10 millions d'entrées grâce, notamment, aux succès de *Je vous trouve très beau* (3,5 millions d'entrées), *La doublure* (3,1 millions d'entrées), et *OSS 117, Le Caire nid d'espions* (2,3 millions d'entrées). Les films sortis en 2007 ne totalisent que 4 millions d'entrées, dont 1,3 million pour *Un jour sur Terre*.

Le manque de nouveautés à fort potentiel, du fait notamment d'un calendrier de sorties des films en salles inversé d'une année sur l'autre, associé à un recul du marché de la vidéo de 10,7% en valeur et de 4,1% en volume par rapport à l'an passé², entraîne une baisse des recettes des films en vidéo, passant de K€ 6 673 en 2006 à K€ 2 008 en 2007. En 2006, les recettes avaient été portées par les succès des films de l'année et de *Palais Royal !*

¹ Source : Centre National de la Cinématographie.

² Source : Centre National de la Cinématographie - GfK.



La vidéo à la demande réalise un chiffre d'affaires de K€ 30 sur l'année 2007, principalement avec *Un jour sur Terre*.

Les ventes de droits aux chaînes de télévision françaises atteignent K€ 34 169, contre K€ 45 452 en 2006. Ce recul est imputable essentiellement aux pré-ventes sur les films *Les deux mondes* et *Big city* qui ont été décalées sur le premier trimestre 2008 en raison de leur comptabilisation à l'acceptation du matériel de diffusion.

Les ventes des films du catalogue sont en légère augmentation.

Les ventes à l'international s'élèvent à K€ 12 912, contre K€ 23 217 l'année dernière. En 2006, *La science des rêves* avait enregistré de bons résultats, notamment aux Etats-Unis. Seuls *Cashback* et *Pars vite et reviens tard* ont porté l'activité en 2007.

Les ventes des films du catalogue sont en légère baisse.

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à K€ 897, contre K€ 668 en 2006.

4.2. Subventions

Ce poste enregistre principalement le soutien financier déterminé en fonction des recettes des films générées sur l'exercice.

4.3. Reprises sur provisions

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Reprises sur dépréciations :			
- des immobilisations incorporelles	5 882	17 350	3
- des immobilisations corporelles	1	12	414
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	1 205	1 121	2 006
Reprises sur provisions des risques et charges	1 572	140	1 886
Total	8 660	18 623	4 309

4.4. Autres produits

En 2007, il n'y a pas eu de produits liés aux contrats de Production Fund et de Sale & Lease Back contractés dans le cadre du financement de certains films. En 2006, ces produits s'élevaient à K€ 4 042.

4.5. Autres achats et charges externes

Les redevances versées aux coproducteurs concourent à ce poste pour K€ 4 066 en 2007, contre K€ 20 291 en 2006. Cette diminution de charges est directement liée à la baisse du chiffre d'affaires.

En revanche, les frais de marketing des films s'élèvent en 2007 à K€ 10 277, contre K€ 7 951 en 2006.

4.6. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste enregistre une diminution liée :

- d'une part, à la taxe professionnelle dont la valeur ajoutée sert de base au plafonnement ;
- et d'autre part, aux taxes assises sur le chiffre d'affaires.

4.7. Charges de personnel

La diminution de ce poste résulte de la combinaison de deux facteurs :

- l'absence de provision relative à l'intéressement du personnel et des mandataires sociaux en 2007, contre une charge de K€ 1 989 en 2006 ;
- la création de la nouvelle structure de distribution mise en place à partir du 1^{er} juillet 2007, composée de 16 personnes.

4.8. Dotations aux amortissements et provisions

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Dotations aux amortissements			
- des immobilisations incorporelles	-50 898	-61 498	-49 147
- des immobilisations corporelles	-1 144	-1 053	-1 008
- des charges à répartir	-2	-	-
Dotations aux dépréciations			
- des immobilisations incorporelles	-3 370	-5 393	-9 118
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-87	-17	-104
Dotations aux provisions des risques et charges	-253	-1 679	-539
Total	-55 754	-69 640	59 916

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au compte de résultat sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais ne correspondent pas à des investissements (31.12.07 : K€ 7 745, 31.12.06 : K€ 16 419, 31.12.05 : K€ 6 009).

4.9. Autres charges

Ce poste enregistre une diminution liée :

- d'une part, à la baisse des droits des auteurs, artistes et interprètes en corrélation avec celle du chiffre d'affaires ;
- d'autre part, à la prise en charge, en 2006, d'un actif incorporel d'un montant de K€ 8 232, entièrement déprécié.

4.10. Résultat financier

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Produits de participation	4 560	9 763	9 511
Frais financiers activés	4 240	2 018	2 210
Autres intérêts et produits assimilés	161	335	189
Produits nets sur cessions de VMP	35	73	11
Boni de confusion	-	11	-
Reprises de provisions	336	617	749
Gains de change	18	99	280
Produits financiers	9 350	12 916	12 950
Intérêts et charges assimilées	-3 396	-1 642	-2 721
Charges de participation	-63	-13	-
Dotations aux provisions	-1 730	-365	-2 325
Pertes de change	-349	-410	-207
Charges financières	-5 538	-2 430	-5 253
Total	3 812	10 486	7 697

Les frais financiers activés dépendent des productions pendant l'exercice.

Les produits de participation nets incluent principalement les dividendes reçus des sociétés suivantes :

Société	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Films du Dauphin SARL	1 000	-	-
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	-	16	-
Gaumont International SARL	348	-	-
Gaumont Pathé Archives SAS	229	-	-
Gaumont Vidéo SNC	2 947	9 696	9 310
Autres	-27	38	201
Total	4 497	9 750	9 511

4.11. Résultat exceptionnel

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Sur opérations de gestion	-	7	-
Sur opérations en capital	920	9	1 030
Reprises de provisions et transferts de charges	2 241	6 794	1 679
Produits exceptionnels	3 161	6 810	2 709
Sur opérations de gestion	-	-11	-1
Sur opérations en capital	-781	-74	-485
Dotations aux amortissements et provisions	-407	-	-
Charges exceptionnelles	-1 188	-85	-486
Total	1 973	6 725	2 223

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué :

- d'une reprise sur amortissements dérogatoires des films à hauteur de K€ 2 207 en 2007, contre K€ 6 794 en 2006 et K€ 1 679 en 2005 ;
- d'une plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles de K€ 160 en 2007, contre une moins-value de K€ 65 en 2006 et une plus-value de K€ 300 en 2005 ;
- d'une plus-value sur cessions d'immobilisations financières de K€ 25 en 2007, contre une moins-value de K€ 2 en 2005 ;
- d'une dotation aux provisions pour litiges de K€ 400 en 2007.

4.12. Impôts

4.12.1. Périmètre d'intégration fiscale

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2007, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont SA, "tête de Groupe", ainsi que de Gaumont International SARL, Les Films du Dauphin SARL, et Prestations et Services SARL.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. A ce titre, un produit d'impôts de K€ 34 a été comptabilisé en 2007, contre K€ 310 en 2006 et K€ 610 en 2005.

Les économies d'impôts sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

4.12.2. Ventilation de la charge ou du produit d'impôts entre résultat courant et résultat exceptionnel

		Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	CT	-20 407	-	-20 407
	LT	-1 314	-	-1 314
Résultat exceptionnel	CT	1 948	-	1 948
	LT	25	-	25
Total		-19 748	-	19 748
Impôt sociétés exercices antérieurs			-3	-3
Effet de l'intégration fiscale			34	34
Crédit d'impôt cinéma			1 849	1 849
Total		-19 748	1 880	-17 868

4.12.3. Fiscalité différée

	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	6 690	-
Charges incorporées dans le coût des films et déduites fiscalement	1 220	-
Autres charges déduites fiscalement	8 750	-
Congés payés	-	138
Organic	-	30
Retraite	-	442
Autres charges et provisions non déductibles	-	1 713
Déficits fiscaux activés	-	16 913
Total	16 660	19 236

Le taux d'imposition différé retenu au 31 décembre 2007 est de 33,33% (taux de droit commun) et de 0% (taux réduit).

Au 31 décembre 2007, Gaumont dispose de K€ 63 984 de reports déficitaires indéfiniment reportables.

5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements et provisions hors actifs circulants

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Reprises sur dépréciations			
- des immobilisations incorporelles	5 882	17 350	3
- des immobilisations corporelles	1	12	414
- des immobilisations financières	191	606	453
Reprises sur provisions des risques et charges	1 752	151	2 182
Reprises sur provisions réglementées	2 207	6 794	1 679
Reprises	10 033	24 913	4 731
Dotations aux amortissements			
- des immobilisations incorporelles	-50 898	-61 498	-49 147
- des immobilisations corporelles	-1 144	-1 053	-1 008
Dotations aux dépréciations			
- des immobilisations incorporelles	-3 370	-5 393	-9 118
- des immobilisations financières	-1 454	-202	-2 314
Dotations aux provisions des risques et charges	-824	-1 796	-550
Dotations aux provisions réglementées	-7	-	-
Dotations	-57 697	-69 942	-62 137
Total	-47 664	-45 029	-57 406

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais ne correspondent pas à des investissements (31.12.07 : K€ 7 745, 31.12.06 : K€ 16 419, 31.12.05 : K€ 6 009).



5.2. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Variation des actifs d'exploitation	366	-9 142	26 943
Variation des passifs d'exploitation	-1 512	1 625	26 967
Total	-1 146	-7 517	53 910

5.2.1. Variation des actifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables) :

	Solde net au 31.12.07	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.06	Variation BFR	Autres variations (2)	Solde net au 31.12.05	Variation BFR	Autres variations (3)	Solde net au 31.12.04
Créances clients	28 289	5 812	31	22 446	3 195	-	19 251	-13 182	-	32 433
Avances et acomptes versés	288	-230	4	514	172	-	342	-9 896	-	10 238
Créances sociales	4	-6	-	10	8	-	2	-	-	2
Créances fiscales	17 876	308	184	17 384	5 042	-1	12 343	8 215	3	4 125
Comptes courants	3 432	-6 419	-	9 851	-1 577	-4	11 432	-13 496	-16	24 944
Créances diverses	4 743	395	7	4 341	1 958	-	2 383	1 781	-	602
Charges constatées d'avance	1 050	-251	-	1 301	252	-	1 049	-80	-	1 129
Ecarts de conversion actifs	171	25	-	146	92	-	54	-285	-	339
Actifs constitutifs du BFR	55 853	-366	226	55 993	9 142	-5	46 856	-26 943	-13	73 812

(1) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations SAS.

(2) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS et Gaumont Images 4 SA.

(3) Transmission universelle de patrimoine des Films du Livradois SARL.

Une diminution des créances se traduit en trésorerie par un encaissement. En conséquence, la variation négative ci-dessus est analysée comme une entrée de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

5.2.2. Variation des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	Solde net au 31.12.07	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.06	Variation BFR	Autres variations (2)	Solde net au 31.12.05	Variation BFR	Autres variations (3)	Solde net au 31.12.04
Avances et acomptes reçus	83	-45	-	128	-613	-	741	126	-	615
Dettes fournisseurs	8 135	2 174	42	5 919	-1 689	25	7 583	-713	-	8 296
Dettes sociales	1 830	-2 568	-	4 398	1 949	-	2 449	-677	-	3 126
Dettes fiscales	1 329	37	51	1 241	80	2	1 159	-1 244	1	2 402
Compte courants	8 730	-6 974	-2 310	18 014	5 748	-27 027	39 293	14 166	24	25 103
Dettes diverses	27 461	3 363	-	24 098	1 398	-	22 700	10 752	113	11 835
Produits constatés d'avance	7 021	2 506	-	4 515	-5 175	-	9 690	4 492	-	5 198
Ecart de conversion passifs	7	-5	-	12	-73	-	85	65	-	20
Passifs constitutifs du BFR	54 596	-1 512	-2 217	58 325	1 625	-27 000	83 700	26 967	138	56 595

(1) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations SAS.

(2) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS et Gaumont Images 4 SA.

(3) Transmission universelle de patrimoine des Films du Livradois SARL.

5.3. Détail des acquisitions d'immobilisations

	Référence	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	Notes 3.1 & 3.2	72 282	53 028	76 141
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 3.3	2 278	1 307	1 096
Acquisitions d'immobilisations financières	Note 3.4	32 324	3 925	5 874
Total		106 884	58 260	83 111

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais ne correspondent pas à des investissements (31.12.07 : K€ 7 745, 31.12.06 : K€ 16 419, 31.12.05 : K€ 6 009).



5.4. Variation des dettes sur immobilisations

	Solde net au 31.12.07	Variation	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.06	Variation	Autres variations (2)	Solde net au 31.12.05	Variation	Autres variations (3)	Solde net au 31.12.04
Dettes sur immobilisations	9 145	-1 677	621	10 201	2 867	-76	7 410	-4 644	-28	12 082

(1) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations SAS.

(2) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS et Gaumont Images 4 SA.

(3) Transmission universelle de patrimoine des Films du Livradois SARL.

5.5. Incidence des fusions

	Solde net au 31.12.07	Variation	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.06	Variation	Autres variations (2)	Solde net au 31.12.05	Variation	Autres variations (3)	Solde net au 31.12.04
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 472	-1 149	196	2 425	-787	2	3 210	2 891	18	301
Soldes créditeurs de banques	-6 417	-5 375	-37	-1 005	-780	-	-225	1 612	-	-1 837
Trésorerie	-4 945	-6 524	159	1 420	-1 567	2	2 985	4 503	18	-1 536

(1) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations SAS.

(2) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS et Gaumont Images 4 SA.

(3) Transmission universelle de patrimoine des Films du Livradois SARL.

6. Autres informations

6.1. Éléments concernant les entreprises liées

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Créances rattachées à des participations	1 584	1 568	1 557
Créances clients	1 373	2 510	2 061
Autres créances	3 629	9 747	9 778
Dettes fournisseurs	92	6	509
Dettes sur immobilisations	1	-	73
Autres dettes	7 289	14 446	38 233
Produits constatés d'avance	430	200	-
Produits financiers de participation	4 559	9 746	9 510
Charges financières de participation	-14	-13	-
Autres produits financiers	67	44	142
Autres charges financières	278	332	575

6.2. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.07		31.12.06		31.12.05	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	51	-	44	-	44	-
Agents de maîtrise	31	-	25	-	22	-
Employés	25	11	22	12	21	12
Total effectif moyen	107	11	91	12	87	12

6.3. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont et liés à la fonction de mandataire social, s'établissent de la façon suivante :

	Directoire (1)			Conseil de Surveillance (1)			Conseil d'Administration (1)		
	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Rémunérations (2) (en euro)	1 424 952	551 522	230 000	1 315 096	714 347	912 000	-	-	-
Jetons de présence (3) (en euro)	-	-	-	180 000	140 000	43 333	-	-	96 667
Total (en euro)	1 424 952	551 522	230 000	1 495 096	854 347	955 333	-	-	96 667
Attributions de stock-options (en nombre d'actions)	-	-	90 000	-	-	-	-	-	-

(1) Changement de mode d'administration et de direction de la société Gaumont par l'adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance intervenu le 27 juillet 2004.

(2) Seuls le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, les membres du Directoire, le Président et la Vice-présidente du Conseil de Surveillance perçoivent des rémunérations.

(3) Jetons de présence alloués :

- pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 27 juillet 2004 en fonction de la présence effective de chaque administrateur au Conseil d'Administration et versés en 2005 ;
- pour la période du 27 juillet 2004 au 31 décembre 2004 en fonction de la présence effective de chaque membre au Conseil de Surveillance et versés en 2005 ;
- pour les exercices 2005 et 2006 de façon égalitaire entre chaque membre du Conseil de Surveillance et versés respectivement en 2006 et 2007.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence, autres que ceux mentionnés, n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.

6.4. Engagements et passifs éventuels

6.4.1. Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Engagements donnés	105 723	63 061	38 122
Nantissements, hypothèques des actifs	24 000	-	-
Cessions de créances à titre de garantie d'emprunts	32 546	16 011	17 550
Garanties	918	-	-
Autres engagements donnés :			
- Contrats de recherche et conception de projets de films	150	650	1 350
- Production de films et développement de projets	46 949	41 319	19 222
- Achats des titres LGM Participations	-	3 281	-
- Ventes de devises à terme (<i>en USD</i>)	-	-	-
- Options de change (<i>EUR/ZAR</i>)	-	1 800	-
- Terme participatif (<i>EUR/CAD</i>)	1 160	-	-
Engagements reçus	58 949	95 255	106 265
Crédits bancaires non utilisés	12 000	60 000	52 500
Autres engagements reçus :			
- Achats de droits et financement de films	46 949	35 255	53 765

Au 31 décembre 2007, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de K€ 100 000 utilisée à hauteur de K€ 88 000. Elle est assortie de cessions de créances à titre de garantie qui doivent représenter à tout moment au moins 33% de l'encours utilisé de la ligne.

Au 31 décembre 2007, Gaumont s'est engagée dans la production de films et le développement de projets pour un montant de K€ 46 949. Parallèlement, Gaumont bénéficie d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de K€ 46 949.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

6.4.1.1. Nantissements des actifs

Le 21 décembre 2007, afin de financer l'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a signé une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, d'un montant de K€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers, qui porte sur l'intégralité des actions composant le capital d'Alphanim (moins six actions librement cessibles) détenues par elle-même.

Type de nantissements/ hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Sur immobilisations incorporelles			-	-	-
Sur immobilisations corporelles			-	-	-
Sur immobilisations financières	21.12.07	21.12.12	24 000	-	-
Total			24 000	-	-
Total du bilan			275 362	225 171	242 987
Pourcentage correspondant			8,7%	-	-

6.4.1.2. Promesse d'hypothèque

La convention de crédit amortissable de K€ 25 000 est assortie de ratios financiers.

Dans le cas où l'un des ratios financiers, qui sont définis en note 6.5.1, ne serait pas respecté, Gaumont s'est engagée à constituer une hypothèque en faveur de Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de K€ 11 000 augmenté de 10% au titre des intérêts, commissions, intérêts de retard, frais et accessoires afférents aux obligations garanties.



6.4.1.3. Autres garanties données

Gaumont a signé les garanties suivantes concernant le film *JCVD* :

- Une garantie, en faveur de la société Tax Shelter Productions, que Gaumont respectera la réglementation belge sur le Tax-Shelter concernant le film *JCVD*, et qu'elle couvrira le risque de perte de l'avantage fiscal des investisseurs à hauteur de K€ 918, en date du 13 décembre 2007.
- Une garantie en faveur de Coficiné, sous forme de crédit par caution, à hauteur de K€ 918, au titre de la garantie que Coficiné a elle-même délivrée à la société belge Tax Shelter Productions pour ce même risque, en date du 5 décembre 2007.

6.4.1.4. Garanties de passif reçues

- Gaumont continue à bénéficier de la garantie de passif qui lui a été donnée par les cédants des actions de la société LGM Participations le 9 janvier 2007. Cette garantie est accompagnée d'une caution solidaire de Fortis Banque, d'un montant de K€ 600, qui expirera le 31 décembre 2009.
- Le 6 juillet 2007, Gaumont a fait l'acquisition de 100% des titres composant le capital social de la société Arkeion Films pour un montant de K€ 907. Les cédants ont donné une garantie de passif à Gaumont qui expirera le 30 janvier 2011.
- Le 21 décembre 2007, Gaumont a acquis 100% des titres composant le capital social de la société Alphanim, elle-même détentrice de la totalité des titres composant le capital social de la société Alphanim Musique et de la société Alphanim Digital, pour un montant de K€ 24 000. Les cédants ont conjointement, mais non solidairement, donné à Gaumont une garantie de passif, dans la limite d'un montant de K€ 4 320, pour une durée de deux ans. Cet engagement est garanti par le séquestre d'une partie du prix de cession des actions devant revenir aux cédants, soit K€ 4 320, entre les mains de BNP Paribas.

6.4.1.5. Autres engagements reçus

Le contrat d'acquisition d'Alphanim prévoit une clause de réduction de prix relative aux actions du seul fondateur, et ce en cas de départ de celui-ci avant la troisième date anniversaire de la signature du contrat, soit fin décembre 2010. Cette clause porte sur un montant maximum de K€ 1 083.

6.4.2. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Gaumont au 31 décembre 2007.

6.4.3. Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à long terme (1)	1 943	211	671	1 061
Contrats de location simple (2)	2 802	308	1 183	1 311
Total	4 745	519	1 854	2 372

(1) Ces dettes figurent au passif du bilan.

(2) Dans cette rubrique, sont recensés les paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple et en cours à la clôture.

6.4.4. Droit individuel à la formation

Gaumont accorde à ses salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation de Gaumont. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre au 31 décembre 2007.

Le nombre d'heures accumulées non consommées au 31 décembre 2007 s'élève à 5 297,50 heures, ce qui correspond à un taux d'utilisation moyen des droits de 8,9% sur les trois dernières années.



6.5. Risques

6.5.1. Risque de liquidité

Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de K€ 100 000, destinée à financer la production de films, dont la maturité est à moins d'un an. Au 31 décembre 2007, l'utilisation correspondante s'élève à K€ 88 000, soit un taux d'utilisation de 88%.

Cette ligne est assortie des ratios financiers suivants :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.07
R1 : capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts / coût de l'endettement financier net > 12	11,4
R2 : dettes financières nettes / capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts < 2,25	3,6
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe (1) / Dettes financières nettes > 3	3,8
R4 : dettes financières / capitaux propres < 1	0,6

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

Le 21 décembre 2007, afin de financer l'acquisition de la société Alphanim, Gaumont a conclu une convention de crédit séparée d'un montant de K€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de K€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012. Cette convention de crédit est assortie des mêmes ratios financiers que ceux de la ligne de crédit de K€ 100 000. Ces ratios sont à respecter semestriellement et pour la première fois à compter du 30 juin 2008.

Au 31 décembre 2007, Gaumont ne respecte pas deux des quatre ratios relatifs à la convention de crédit confirmée de K€ 100 000 :

- R1 : capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts / coût de l'endettement financier net ;
- R2 : dettes financières nettes / capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts.

Néanmoins, ces ratios ont été calculés sur la base d'un endettement consolidé incluant la somme de K€ 25 000, correspondant au financement de l'acquisition de la société Alphanim, alors que le calcul de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts n'en tient pas compte.

Gaumont a demandé et obtenu du pool bancaire une dérogation pour ces deux ratios le 14 mars 2008. Cette convention de crédit sera renégociée avant son échéance le 15 septembre 2008.

6.5.2. Risque de taux d'intérêt

6.5.2.1. Echéancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.07	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	1 472	1 472	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
Actifs financiers (1)	1 472	1 472	-	-
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	-119 538	-99 538	-20 000	-
Passifs financiers non exposés	-1 465	-1 465	-	-
Passifs financiers (2)	-121 003	-101 003	-20 000	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

6.5.2.2. Instruments dérivés de taux

	31.12.07	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux participatifs	50 000	-	50 000	-	54
Total	50 000	-	50 000	-	54

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2007, la ligne de crédit de K€ 100 000 est capée à hauteur de 50% du fait de la mise en place :

- si Euribor 1 mois > ou = à 4,4975% : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour K€ 50 000 ;
- si Euribor 1 mois < à 4,4975% : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour K€ 25 000 et taux variable contre taux variable pour K€ 25 000.

6.5.2.3. Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers (1)	-	1 472	-	1 472
Passifs financiers (2)	-	-119 538	-1 465	-121 003
Position nette avant gestion	-	-118 066	-1 465	-119 531
"Couverture"	-50 000	50 000	-	-
Position nette après gestion	-50 000	-68 066	-1 465	-119 531
Sensibilité (3)	-	681	-	681

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des "couvertures" de taux au 31 décembre 2007, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de K€ 50 000 et à taux variable à hauteur de K€ 68 066.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de K€ 681 ; cela représenterait une diminution du résultat courant avant impôts de 3,1% pour l'ensemble de l'exercice 2007.

6.5.3. Risque de change

Gaumont se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

6.5.3.1. Instruments dérivés de change

	31.12.07	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Terme participatif EUR/CAD	1 160	1 160	-	-	73
Total	1 160	1 160	-	-	73

Gaumont gère son exposition au risque de change par le recours à des options de change.

6.5.3.2. Suivi et gestion du risque de change

	AUD	CAD	GBP	USD	HKD	ZAR	Total
Actifs	9	423	63	2 105	1	995	3 596
Passifs	-	-	-1	-25	-	-	-26
Hors bilan	-	-1 244	721	-367	-	-	-890
Position nette avant gestion	9	-821	783	1 713	1	995	2 680
"Couverture"	-	1 160	-	-	-	-	1 160
Position nette après gestion	9	339	783	1 713	1	995	3 840
Sensibilité	-	-3	-8	-17	-	-10	-38



L'exposition nette en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des "couvertures", est de K€ 3 840. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de K€ 38.

Au cours de l'exercice 2007, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à K€ 4 297 soit 7,2% du chiffre d'affaires.

	AUD	CAD	CHF	CLP	DKK	GBP	HUF	ILS	JPY	USD
Chiffre d'affaires	4	68	325	1	28	60	7	4	3	3 797

6.5.4. Risque sur actions

Gaumont n'était soumise au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant

6.6. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 1^{er} janvier 2008, le prix d'acquisition de la société Les Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, séquestré sur un compte "Carpa" depuis le 14 décembre 2007, a été libéré permettant ainsi à Gaumont de devenir propriétaire de 100% des actions composant le capital social de cette société.

Les cédants ont donné une garantie de passif à Gaumont, jusqu'au 15 janvier 2011, dans la limite d'un montant de K€ 2 000 jusqu'au 31 décembre 2008, ramené à K€ 1 750 à compter du 1^{er} janvier 2009 puis à K€ 1 500 le 1^{er} janvier 2010. Cet engagement est accompagné d'une garantie à première demande de Fortis Banque France dans la limite d'un montant de K€ 860 jusqu'au 31 décembre 2008, ramené à K€ 573 à compter du 1^{er} janvier 2009 puis à K€ 287 le 1^{er} janvier 2010, et ce jusqu'au 15 janvier 2011.

Cette société sera consolidée par la méthode de l'intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008, date de la prise de contrôle.

L'identification des actifs à la juste valeur et des passifs éventuels est en cours. Aucune information n'est disponible pour le moment.



Tableau des filiales et participations

Société ou groupe de sociétés	Siren	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfices ou pertes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations	
					Brute	Nette							
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS													
A - Filiales (détenues à + de 50%)													
Filiales françaises													
Alphanim SA 8, avenue des Minimes - Vincennes	411 459 811	594	2 453	100,00	25 075	25 075	-	-	15 054	400	-		
Arkeion Films SAS 6, rue de Saint-Pétersbourg - Paris 8 ^e	382 651 123	37	-34	100,00	907	784	37	-	575	-68	-		
Gaumont International SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	340 538 693	45	214	100,00	1 552	266	-	-	-	6	348		
Gaumont Musiques SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	494 535 255	37	-	100,00	37	-	510	-	60	-141	-		
Les Films du Dauphin SARL 5, rue du Colisée - Paris 8 ^{ème}	352 072 904	80	2 008	100,00	4 324	2 149	-	-	2 061	62	1 000		
Prestations et Services SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	612 022 004	16	741	100,00	2 271	905	-	-	341	148	-		
Les Films du Loup SNC 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	322 996 257	48	17	99,97	4 369	51	-	-	-	-14	-		
Forest SCI 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	785 421 801	14	-	99,89	14	14	1 584	-	-	35	50		
Gaumont Vidéo SNC 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	384 171 567	8	-	99,80	8	8	-	-	11 365	2 952	9 696		
Editions La Marguerite SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	602 024 150	8	960	70,00	4	4	-	-	1	-165	-		
Gaumont Pathé Archives SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	444 567 218	5 945	301	57,50	3 418	3 418	-	-	2 733	361	229		
Filiales étrangères													
Gaumont Inc. 520 West 43 rd Street - New York - USA		USD 1 510	USD 1 262	100,00	1 321	1 321	-	-	-	USD 211	-		
B - Participations (détenues entre 10% et 50%)													
Sociétés françaises													
Gaumont Columbia TriStar Films GIE 5, rue du Colisée - Paris 8 ^e	477 485 569	-	-	50,00	-	-	-	-	5 435	-36	-	Exercice du 01.04.06 au 31.03.07	
EuroPalaces SAS 2, rue Lamennais - Paris 8 ^e	392 962 304	146 019	49 951	34,00	66 013	66 013	-	-	29 773	28 296	-		
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX													
A - Filiales non reprises au paragraphe I													
Filiales françaises (ensemble)													
Filiales étrangères (ensemble)													
					15	-	4 671	-					Le montant de K€ 4 671 est provisionné à 100%
B - Participations non reprises au paragraphe I													
Sociétés françaises (ensemble)													
					2	2	-	-					1
					109 330	100 010	6 802	-					11 324



Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Gaumont, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.5 "Immobilisations incorporelles et corporelles" des états financiers, votre Société comptabilise en immobilisations incorporelles les coûts des films répondant aux critères prévus par le règlement CRC 2004-06 du Comité de la réglementation comptable. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation ainsi que les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable.
- Votre Société a constitué des provisions tel que cela est décrit dans les notes 2.9 "Provisions pour risques et charges" et 2.10 "Engagements de retraite et assimilés". Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Société permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital, et aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

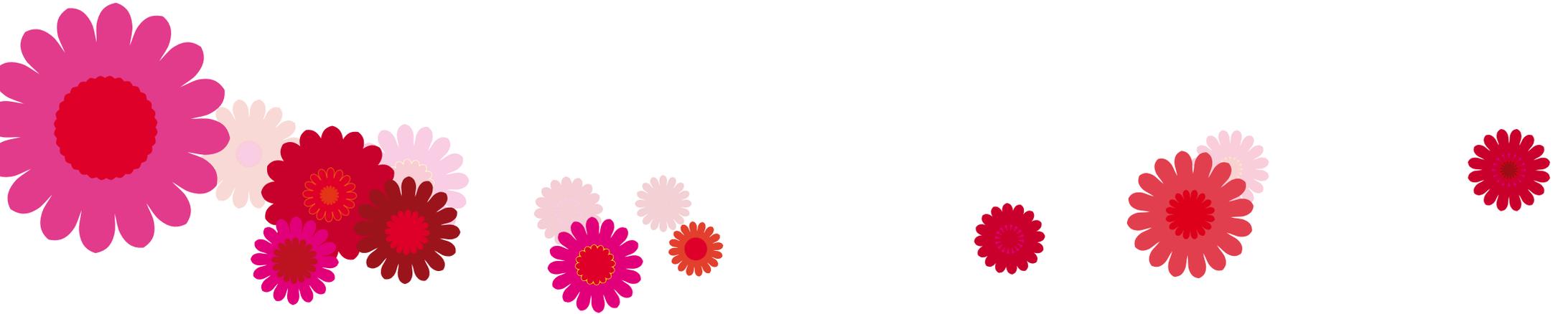
Paris et Paris-La Défense, le 15 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit
Bruno Perrin







Informations financières

Informations financières historiques	154
Vérification des informations financières historiques	155
Informations financières complémentaires	156

Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

Comptes consolidés 2006 et 2005

Les comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005, préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union européenne aux 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005, figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2006, déposé auprès de l'AMF le 1^{er} juin 2007 sous le n°D.07-0537, aux pages 50 à 82, et à l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2006 sous le n°D.06-0325, aux pages 38 à 53.

Rapports de gestion 2006 et 2005

Les rapports de gestion, présentant un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Gaumont SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées, pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2006, déposé auprès de l'AMF le 1^{er} juin 2007 sous le n°D.07-0537, aux pages 18 à 40, et à l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2006 sous le n°D.06-0325, aux pages 15 à 31.

Les chapitres des Documents de référence n°D.07-0537 et D.06-0325 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

Comptes sociaux 2006 et 2005

Les comptes annuels de Gaumont SA, établis selon les normes comptables françaises, pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2006, déposé auprès de l'AMF le 1^{er} juin 2007 sous le n°D.07-0537, aux pages 86 à 109, et à l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2006 sous le n°D.06-0325, aux pages 88 à 101.



Vérification des informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

Les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de la Société respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2006, déposé auprès de l'AMF le 1^{er} juin 2007 sous le n°D.07-0537, à la page 83, et à l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2006 sous le n°D.06-0325, à la page 54.

Les comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de la Société respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2006, déposé auprès de l'AMF le 1^{er} juin 2007 sous le n°D.07-0537, à la page 110, et à l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2006 sous le n°D.06-0325, à la page 102.



Informations financières complémentaires

Contrats importants

Acquisitions de sociétés

Gaumont a acquis 100% des titres composant le capital social des sociétés LGM Participations, Arkeion Films, Les Productions de la Guéville et Alphanim aux conditions qui sont indiquées dans le "Rapport de gestion du Directoire" (page 33) ou dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (respectivement pages 69 à 71 et 120).

Contrat avec France Telecom

Le 4 avril 2008, Gaumont a signé un accord avec la société France Telecom portant sur les droits d'exploitation de 354 titres du catalogue Gaumont, à titre exclusif pour la France, les DOM-TOM, Monaco, l'île Maurice, et à titre non exclusif pour la Suisse francophone. Ce contrat, d'une durée de trois ans, garantit à France Telecom pour chacune des oeuvres cinématographiques sélectionnées des droits exclusifs sur une période de 12 mois pour la diffusion télévisuelle et la vidéo à la demande par abonnement payant à son service dénommé à ce jour "Orange cinéma séries".

A ce jour, en dehors des contrats visés ci-dessus, Gaumont n'a pas conclu de contrats significatifs, autres que ceux contractés dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de son Groupe.

Prévision ou estimation

Le présent Document de référence n'inclut pas de prévision ou estimation de résultat.

Tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Gaumont depuis le 31 décembre 2007, date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.



Changement significatif

Sauf les événements récents mentionnés dans le "Rapport de gestion du Directoire" (page 33) ou dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (respectivement pages 111 et 148), aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2007, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés par la Société.

Investissements

L'année 2007 a été particulièrement active en matière de croissance externe. Les investissements principaux ont concerné trois sociétés ayant des catalogues de droits significatifs et une société qui a permis à Gaumont de concrétiser sa volonté de se diversifier dans la production de formats pour la télévision.

Le coût d'acquisition (hors trésorerie acquise) de ces sociétés prises dans leur ensemble s'élève au total à K€ 32 328, dont K€ 31 848 ont été décaissés durant l'exercice.

A l'exception des opérations décrites ci-dessus, détaillées dans le "Rapport de gestion du Directoire" (pages 29, 30 et 33) ou dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (respectivement pages 69 à 71 et 120), il n'existe aucun autre investissement significatif en cours depuis le 31 décembre 2007.

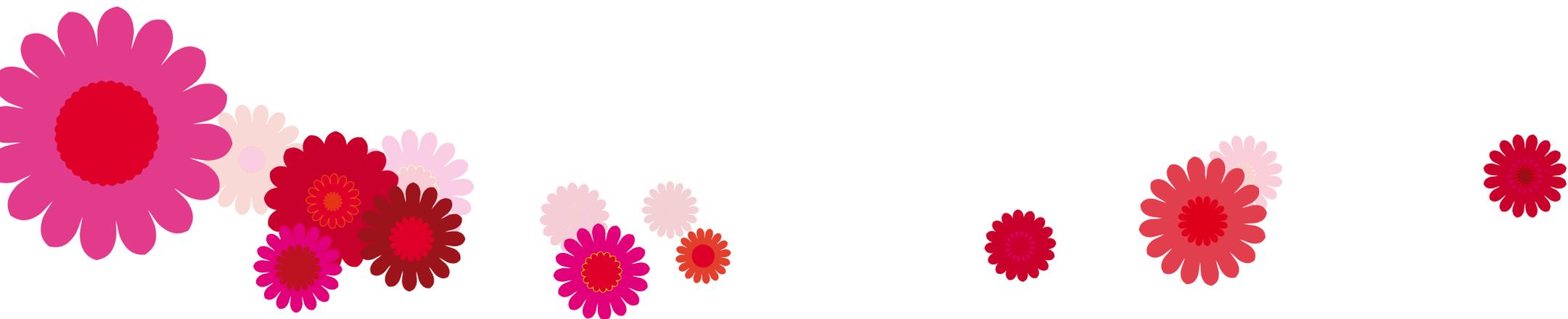
Le 1^{er} janvier 2008, le prix d'acquisition de la société Les Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, séquestré sur un compte "Carpa" depuis le 14 décembre 2007, a été libéré permettant ainsi à Gaumont de devenir propriétaire de 100% des actions composant le capital social de cette société.

Cette société sera consolidée par la méthode de l'intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008, date de la prise de contrôle.

L'allocation du prix d'acquisition sera réalisée dans les comptes semestriels au 30 juin 2008. La comptabilisation provisoire de cette acquisition se présente comme suit (*en milliers d'euro*) :

Prix d'acquisition des titres	2 865
Frais accessoires à l'acquisition	-
Coût d'acquisition (A)	2 865
Actifs non courants	1 192
Actifs courants	225
<i>Total de l'actif (B)</i>	<i>1 417</i>
Passifs non courants	-
Passifs courants	-521
<i>Total du passif (C)</i>	<i>-521</i>
Situation nette acquise avant ajustements de juste valeur (D=B+C)	896
Ajustement des films à la juste valeur	1 878
Impact fiscal de l'ajustement ci-dessus	-626
Fonds de soutien production	104
Total des ajustements de juste valeur (E)	1 356
Situation nette acquise après ajustements de juste valeur (F=D+E)	2 252
<u>Ecart d'acquisition (G=A-F)</u>	<u>613</u>

Les investissements en immobilisations incorporelles et corporelles ont été maîtrisés sur le premier semestre 2008.





Renseignements généraux

Renseignements généraux concernant la société Gaumont	160
Renseignements généraux concernant le capital	163
Renseignements sur le marché des titres Gaumont	169



Renseignements généraux concernant la société Gaumont

Dénomination (Article 2 des statuts)

La Société est dénommée Gaumont.

Siège social (Article 4 des statuts)

Le siège social est fixé au 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Forme juridique et législation applicable (Article 1 des statuts)

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 et L. 225-93 du Code de commerce et le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales ainsi que par ses statuts.

Date de constitution, durée de vie (Article 5 des statuts)

La Société a été constituée sous la dénomination Société Nouvelle des Etablissements Gaumont le 11 août 1938. L'Acte Constitutif a été déposé le 5 septembre 1938 au greffe du Tribunal de Paris et la Société a été immatriculée le 7 septembre 1938 au Registre du Commerce. La dénomination sociale est devenue Gaumont par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 1975. La durée de la Société, fixée initialement à 99 ans à compter du 15 août 1938, a été prorogée jusqu'au 28 avril 2103, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification SIREN 562 018 002.
Son code d'activité économique est le 5911 C (Production de films pour le cinéma).

Objet social (Article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en tous pays, l'exercice de toutes activités liées à l'information, la culture, le tourisme et les loisirs, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous films, livres, phonogrammes, ou programmes audio-visuels, français ou étrangers sur tous supports et par tous procédés ;
- la fabrication, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous appareils, instruments ou procédés d'enregistrement, transmission, diffusion, reproduction de sons ou d'images ;
- la création, l'achat, la vente, l'exploitation de toutes salles de cinéma, et généralement de tous lieux destinés à recevoir du public pour s'informer, se cultiver ou se distraire ;
- la création et l'exploitation de tous journaux et magazines ;
- et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser le développement de la Société.

La Société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association avec tout tiers, et les réaliser sous quelque forme que ce soit.



Exercice social (Article 23 des statuts)

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Consultation des documents sociaux relatifs à la Société

Les documents relatifs à Gaumont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège social de la Société, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Répartition des bénéfices (Article 25 des statuts)

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée Générale décide, en tout ou partie, d'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve, de reporter à nouveau ou de distribuer.

Modalités de paiement des dividendes (Article 26 des statuts)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

Assemblées générales (Articles 17 à 22 des statuts)

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent conformément au Code de commerce et aux statuts.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Conformément à l'article 136 du Décret n°67-236 du 23 mars 1967, modifié le 11 décembre 2006, il est institué une date limite d'enregistrement (record date) des titres, qu'ils soient nominatifs ou au porteur, fixée au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure. Seuls les actionnaires connus à cette date, soit par une inscription en compte nominatif ou par une attestation de participation délivrée par le teneur de compte au porteur, peuvent assister et voter à l'Assemblée ou valider leur vote à distance. Il n'y a plus d'obligation d'immobilisation des titres, et les cessions qui interviendraient une fois la date d'enregistrement passée ne seront simplement pas prises en compte. Le cédant sera considéré comme actionnaire pour l'Assemblée, nonobstant toute convention contraire.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par un membre du Conseil de Surveillance désigné à cet effet ; à défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.



Renseignements généraux

Renseignements généraux concernant la société Gaumont

Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dûment émargée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par toute personne autorisée en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Droits de vote double – AGE du 3 décembre 1987 (Article 18 des statuts)

Un droit de vote double à celui conféré aux actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Il n'existe pas d'autres cas dérogatoires prévus dans les statuts.

La fusion est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Identification des détenteurs de titres (Article 8 des statuts)

La Société est en droit de demander, à tout moment, à ses frais, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Franchissement de seuils

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer tout franchissement des seuils de 5, 10, 15, 20, 25, 33.33, 50, 66.66, 90 et 95% du capital ou des droits de vote d'une société s'appliquent à Gaumont. Toute personne qui franchit le seuil de 10 ou 20% en capital ou en droits de vote doit déclarer à Gaumont et à l'AMF les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois à venir.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.



Renseignements généraux concernant le capital

Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2007, le capital social de Gaumont s'élevait à € 34 159 336 composé de 4 269 917 actions de € 8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie.

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

(en euro)							
Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Capital en résultant	Prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
	Capital au 31.12.02					32 952 416	4 119 052
27.02.03	Conversion d'obligations en actions de l'exercice 2002	139	8	1 112	8 423	32 953 528	4 119 191
30.04.03	Conversion d'obligations en actions de l'exercice 2003	63	8	504	3 818	32 954 032	4 119 254
26.02.04	Levée d'options de l'exercice 2003	1 543	8	12 344	21 262	32 966 376	4 120 797
31.01.05	Levée d'options de l'exercice 2004	11 000	8	88 000	343 410	33 054 376	4 131 797
13.04.05	Levée d'options de l'exercice 2005	90 000	8	720 000	4 768 300	33 774 376	4 221 797
21.12.06	Levée d'options de l'exercice 2006	26 004	8	208 032	1 081 400	33 982 408	4 247 801
29.06.07	Levée d'options de l'exercice 2007 (1 ^{er} semestre)	20 116	8	160 928	845 940	34 143 336	4 267 917
28.12.07	Levée d'options de l'exercice 2007 (2 ^e semestre)	2 000	8	16 000	80 000	34 159 336	4 269 917

Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	31.12.07				31.12.06				31.12.05			
	Répartition du capital		Répartition des droits de vote (1)		Répartition du capital		Répartition des droits de vote (1)		Répartition du capital		Répartition des droits de vote (1)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cinépar - Socipar (Sociétés contrôlées par Nicolas Seydoux)	2 524 172	59,12	4 878 743	67,08	2 485 723	58,52	4 830 294	70,67	2 424 571	57,44	4 769 142	69,48
Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC (USA)	446 042	10,45	446 042	6,13	430 000	10,12	430 000	6,29	430 000	10,19	430 000	6,26
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	408 852	9,57	814 373	11,20	405 521	9,55	405 521	5,93	405 521	9,61	405 521	5,91
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,40	232 670	5,48	465 340	6,81	292 670	6,93	580 322	8,45
Public	658 181	15,41	668 087	9,19	693 887	16,33	703 850	10,30	669 035	15,83	679 111	9,90
Total	4 269 917	100,00	7 272 585	100,00	4 247 801	100,00	6 835 005	100,00	4 221 797	100,00	6 864 096	100,00

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, bénéficient d'un droit de vote double.



Évolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

La répartition du capital a connu les modifications suivantes sur les trois derniers exercices :

■ 2005 :

Le 28 mars, M. Vincent Bolloré a déclaré que la société Financière du Loch, qu'il contrôle indirectement, a franchi en baisse, le 18 mars 2005, le seuil de 10% du capital de Gaumont, par suite d'une modification du nombre total des actions Gaumont. Cet actionnaire détenait 415 521 actions Gaumont sur les 4 201 797 actions existantes à la date de sa déclaration, soit 9,89% du capital, et autant de droits de vote sur les 6 146 148 existants, soit 6,76% des droits de vote.

Le 19 mai, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mai 2005, le seuil de 10% du capital de Gaumont, par suite d'une modification du nombre total des actions Gaumont. Ces fonds d'investissements détenaient 421 000 actions Gaumont et droits de vote, soit 9,97% du capital de Gaumont, composé de 4 221 797 actions et 6,40% des 6 578 573 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 12 octobre, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 septembre 2005, le seuil de 10% du capital de Gaumont, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, et détenir pour le compte des fonds, 430 000 actions Gaumont, représentant autant de droits de vote, soit 10,19% du capital, composé de 4 221 797 actions et 6,54% des 6 578 573 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

■ 2006 :

Le 30 mars, la société Groupe Industriel Marcel Dassault, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2005, le seuil de 5% des droits de vote de Gaumont, par suite d'une attribution de droits de vote double, et détenir 292 670 actions Gaumont représentant 580 322 droits de vote, soit 6,93% du capital composé de 4 221 797 actions et 8,45% des droits de vote sur les 6 866 225 existants à la date de ce franchissement de seuil.

■ 2007 :

Le 6 mars, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 21 décembre 2006, par suite d'une augmentation du capital de Gaumont consécutive à l'exercice d'options, le seuil de 10% du capital de Gaumont, et détenir alors, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 424 667 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital composé de 4 248 101 actions et 6,21% des 6 835 153 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 13 avril, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 avril 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 10% du capital de Gaumont, et détenir pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 425 794 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital composé de 4 257 632 actions et 6,23% des 6 844 684 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 17 octobre, la société civile Financière du Loch, contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 octobre 2007, par suite de l'acquisition de 405 521 droits de vote double, le seuil de 10% des droits de vote de Gaumont et détenir 408 852 actions Gaumont représentant 814 373 droits de vote, soit 9,58% du capital composé de 4 267 917 actions et 11,22% des 7 260 630 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 2 novembre, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 19 octobre 2007, par suite d'une sortie de son périmètre d'un fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 10% du capital de Gaumont, et détenir, pour le compte desdits fonds, 420 039 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 9,84% du capital composé de 4 267 917 actions et 5,79% des 7 260 630 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 16 novembre, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 novembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 10% du capital de Gaumont, et détenir, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 446 042 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 10,45% du capital composé de 4 267 917 actions et 6,14% des 7 260 630 droits de vote existants à la date de sa déclaration.



Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote

Au 15 avril 2008, quatre actionnaires détenaient plus de 5% du capital de la Société. Il s'agissait de :

Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote (1)	
	Nombre	%	Nombre	%
Cinépar - Socipar (Sociétés contrôlées par Nicolas Seydoux)	2 524 172	59,11	4 948 743	67,40
Arnhold and S. Bleichroeder Advisers (USA)	446 042	10,45	446 042	6,07
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	408 852	9,57	814 373	11,09
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,34
Public	658 493	15,42	668 422	9,10
Total	4 270 229	100,00	7 342 920	100,00

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, bénéficient d'un droit de vote double.

A la connaissance de Gaumont, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Nombre d'actionnaires

Gaumont n'est pas en mesure, à ce jour, d'estimer le nombre de ses actionnaires. Au 15 avril 2008, le nombre d'actionnaires nominatifs s'élevait à 90.

Actionnariat des dirigeants

A la connaissance de Gaumont, les membres de son Directoire et de son Conseil de Surveillance possédaient ensemble, au 15 avril 2008, 548 actions représentant 0,01% du capital et 0,01% des droits de vote.

Actionnariat des salariés

A la connaissance de Gaumont, trois de ses salariés détenaient 38 actions au 15 avril 2008.

Autocontrôle

Sociétés contrôlées détenant une part du capital de la Société : Néant.

Droits de vote

Au 15 avril 2008, le nombre total des droits de vote était de 7 342 920 dont 3 072 691 actions à droit de vote double.

Modifications du capital et des droits affectés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ou chaque catégorie d'actions ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.



Capital potentiel

Options de souscription d'actions

Au 15 avril 2008, 250 938 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
Prix	Nombre	Prix	Nombre				
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 50,31	104 000	35 000	58 100	10 900
Plan VI (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 64,03	168 000	74 000	72 000	22 000
Plan VII (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 48,00	165 000	89 780	36 432	38 788
Plan VIII (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 64,00	196 750	15 500	(1) 2 000	179 250
Total		742 050		877 781	247 811	379 032	250 938
Capital au 15 avril 2008 = 4 270 229 actions							
En pourcentage de capital				20,56%	5,80%	8,88%	5,88%

(1) Exercice anticipé d'options.

Le capital potentiel théorique de Gaumont SA, si l'intégralité des options était levée, serait de € 36 169 336 correspondant à 4 521 167 actions, soit une dilution potentielle maximale de 5,88%.

Toutefois, seuls les plans de souscription d'options n° V, VI, VII peuvent être exercés.

4 270 229 actions existantes au 15.04.08
+ 250 938 options de souscription d'actions au 15.04.08
= 4 521 167 actions potentielles au 15.04.08

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un Plan d'Epargne Entreprise

L'Assemblée Générale du 4 juin 2007 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société, à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de K€ 10 000, par émission d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale du 4 juin 2007 a conféré au Directoire diverses délégations de compétence l'autorisant à augmenter le capital social, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société.

L'objectif de ces délégations est de permettre à la Société de procéder à toute émission de valeurs mobilières lui permettant de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers qui lui seraient nécessaires.



Situation des autorisations financières en vigueur consenties par l'Assemblée Générale au Directoire et présentation de celles proposées à l'Assemblée Générale du 7 mai 2008

Autorisations	Autorisations en cours				Autorisations proposées à l'AG du 7 mai 2008		
	AG (N° de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 15 avril 2008	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
Augmentation du capital social (1)							
Avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission :							
- d'actions, titres ou valeurs mobilières	AG 04.06.07 (7)	26 mois (03.08.09)	K€ 100 000	Non utilisée			
- de titres de créances	AG 04.06.07 (7)	26 mois (03.08.09)	K€ 50 000	Non utilisée			
Par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AG 04.06.07 (8)	26 mois (03.08.09)	K€ 100 000	Non utilisée			
Réservée aux salariés du Groupe adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise	AG 04.06.07 (9)	26 mois (03.08.09)	K€ 10 000	Non utilisée			
Rachat par la Société de ses propres actions							
Achat par la Société de ses propres actions (2)	AG 04.06.07 (5)	18 mois (03.12.08)	K€ 4 100	Non utilisée	5	18 mois	K€ 4 100
Réduction du capital social par annulation d'actions							
Acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce	AG 04.06.07 (6)	18 mois (03.12.08)	1% du capital au jour de l'AG	Non utilisée	7	18 mois	1% du capital au jour de l'AG
Attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions (3)							
	AG 27.04.06 (9)	38 mois (26.06.09)	(4)	Non utilisée			

(1) Capital social plafonné à un montant nominal global de K€ 110 000.

(2) Dans la limite de 1% du nombre d'actions qui composent le capital de la Société au moment des achats.

(3) En faveur des salariés et des mandataires sociaux de la Société et/ou de celles qui lui sont liées.

(4) Limites légales Article L. 225-182 du Code de commerce et D. 174-17 : le total des options consenties non encore levées ne peut excéder le tiers du capital.

Titres non représentatifs du capital

Néant.





Rachat d'actions propres

L'Assemblée Générale du 4 juin 2007 a autorisé le Directoire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à acheter les propres actions de la Société. Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'interventions sur actions propres prévues par la loi.

Gaumont n'a effectué aucune opération d'achat et de vente sur ses propres actions au cours de l'exercice 2007, ni à ce jour.

En conséquence, la Société ne détient, à ce jour, aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

Le rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions figure en page 204 du présent Document.

Engagement de conservation

Le 17 mars 2008, M. Nicolas Seydoux, Mme Anne-Marie Cahen-Salvador, épouse Seydoux, leurs enfants : Mme Pénélope Seydoux, épouse Tavernier et Mme Sidonie Seydoux, épouse Dumas, et la société Cinépar ont renouvelé l'engagement collectif de conservation pris le 4 février 2004 en application de l'article 787-B du CGI, et portant sur 2 346 975 actions de la société Gaumont leur appartenant, représentant, au 12 avril 2008, 54,96% du capital de la Société et 63,89% des droits de vote.

Cet engagement est d'une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction.

Pacte/convention d'actionnaires

A la connaissance de Gaumont, il n'existe pas de pacte d'actionnaires, ni de convention liant les actionnaires au 31 décembre 2007, ni à ce jour.

Nantissement des actions

Il n'existe aucun nantissement d'actions Gaumont au 31 décembre 2007, ni à ce jour.

Franchissement de seuils

Les franchissements de seuils statutaires et légaux sont indiqués en page 162 du présent Document.



Renseignements sur le marché des titres Gaumont

Les actions de Gaumont ont été admises pour la première fois au Marché du Comptant de la Bourse de Paris le 26 août 1948. Elles font l'objet de transactions sur le Marché d'Euronext Paris et appartiennent au compartiment B de l'Eurolist depuis le 24 juin 1996 (code ISIN : FR0000034894), jusqu'à cette date, elles étaient cotées sur le Marché au Comptant de la Bourse de Paris. Il n'existe pas d'autre place de cotation.

L'action Gaumont fait partie de l'indice SBF 250 depuis le 9 février 1995 et de l'indice MIDCAC depuis le 12 mai 1995.

Les tableaux ci-après indiquent l'évolution des cours pour l'action Gaumont.

Évolution du cours de Bourse et volumes de transactions sur les titres Gaumont au cours des dix-huit derniers mois

Date	Cours mensuel (en euro)			Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euro)
	Plus haut	Plus bas	Moyen de clôture		
2006					
Octobre	67,90	62,00	64,95	10 138	659,20
Novembre	67,00	61,00	64,17	9 237	589,90
Décembre	65,00	60,00	62,70	8 923	553,85
2007					
Janvier	68,20	60,65	65,63	10 192	669,55
Février	76,00	66,60	69,21	59 909	4 193,41
Mars	70,88	63,00	66,20	12 488	838,69
Avril	68,10	64,35	66,72	17 777	1 180,21
Mai	69,90	68,00	68,92	9 716	667,93
Juin	69,50	65,50	68,01	10 797	733,94
Juillet	67,40	60,15	63,35	6 234	391,53
Août	63,50	60,00	61,66	7 677	472,36
Septembre	62,51	59,01	60,82	5 264	320,06
Octobre	63,00	57,02	59,87	23 797	1 439,84
Novembre	61,70	56,00	57,20	13 576	772,16
Décembre	64,00	58,50	61,04	21 735	1 335,33
2008					
Janvier	60,95	54,50	58,69	26 591	1 558,76
Février	59,70	56,25	58,57	13 913	807,24
Mars	60,25	56,00	58,26	6 254	365,05

Source : NYSE Euronext.

Le cours moyen du mois de mars 2008 fait ressortir une capitalisation boursière de € 248 783 542.



Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

(en euro)	2007	2006	2005
Haut	76,00	69,70	69,95
Bas	56,00	46,15	49,01
Dernier cours	59,00	60,80	50,15

Source : NYSE Euronext.

Contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI, signé le 6 juillet 2004, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre Gaumont sur le marché, un compte de contrepartie est ouvert dans les livres de la société de bourse Oddo & Cie. Ce compte de contrepartie fonctionne selon les règles établies par Euronext Paris SA, et a reçu les apports de Cinépar.

A la date du 31 décembre 2007, le montant total des moyens affectés à ce contrat était de 1 500 titres et € 116 432,59 en espèces.

La gestion du contrat de liquidité est assurée par la société Oddo Pinatton Corporate qui appréciera seule les opportunités d'intervention sur le marché aux seules fins de :

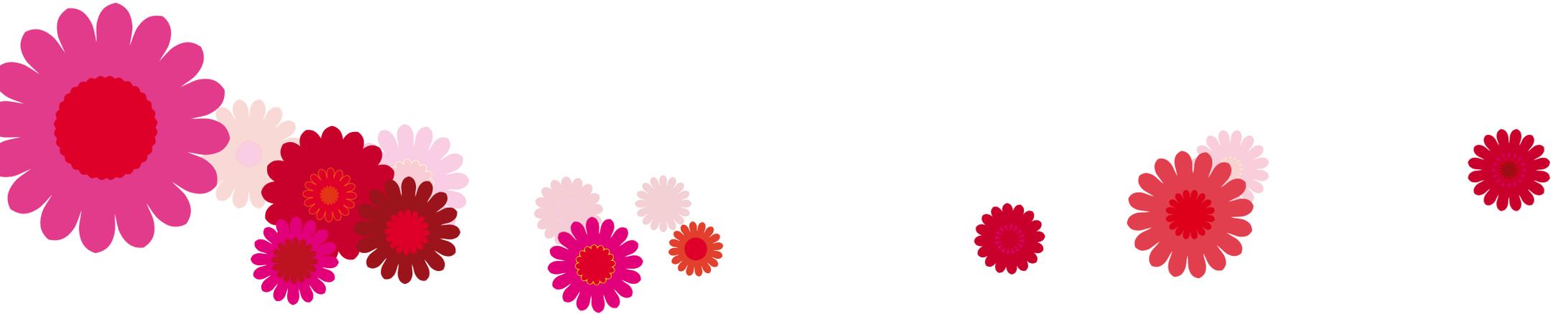
- faciliter la cotation du titre,
- contribuer à améliorer la diffusion du capital de la Société,
- contribuer à améliorer la liquidité du marché du titre.

Gaumont n'ayant effectué aucun apport sur le compte de liquidité, elle ne peut détenir aucune de ses propres actions en vertu de ce contrat.

Dividendes

La politique de distribution des dividendes de la Société est décrite dans le "Rapport de gestion du Directoire" et l'"Information des actionnaires" respectivement aux pages 36 et 60 du présent Document.







Gouvernement d'entreprise

Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	174
Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux	180
Compléments d'informations relatifs aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	182
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	183
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	198



Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Gaumont est une société à Directoire et Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004.

Gaumont se conforme à la plupart des recommandations du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, consolidant les rapports Viénot et Bouton de 1995, 1999 et 2002.

Le Directoire

Depuis le 1^{er} février 2007, le Directoire est composé de deux membres, Franck Chorot ayant demandé à être libéré de ses fonctions au sein du Directoire à compter du 31 janvier 2007 pour pouvoir se consacrer exclusivement à la production de films au sein de Gaumont.

Sidonie Dumas

Présidente

Née le : 28 avril 1967

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Conseil de Surveillance du 27 juillet 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Conseil de Surveillance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007

Nombre d'actions de la Société détenues : 10

Droits de vote : 20

Biographie : En 1988, parallèlement à ses études de droit, Sidonie Dumas fait ses débuts dans le cinéma en tant que stagiaire aux Films du Loup, société de Luc Besson, et travaille notamment sur le tournage d'*Atlantis*. Après un passage aux acquisitions et à la production de longs métrages chez Warner à Los Angeles, elle revient en Europe sur la post-synchronisation du *Voyage du capitaine Fracasse* d'Ettore Scola, puis découvre la mise en scène sur *Les clefs du paradis* de Philippe de Broca.

En 1991, elle entre chez Gaumont comme Responsable de l'accueil des projets. A partir de 1998, elle produit *Mille bornes* d'Alain Beigel. En 2001, elle est nommée Directrice de Gaumont Production et supervise en 2003 *Père et fils* de Michel Boujenah. Depuis 2004, elle est Présidente du Directoire.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années : néant
Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance, et Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, sœur de Pénélope Tavernier et nièce de Michel Seydoux, membres du Conseil de Surveillance

Christophe Riandee

Membre

Né le : 5 février 1968

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Conseil de Surveillance du 27 juillet 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Conseil de Surveillance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007

Nombre d'actions de la Société détenues : néant

Droits de vote : néant

Biographie : Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, Christophe Riandee, après avoir travaillé 7 ans au sein du département Médias d'Ernst & Young, devient en 1999 Directeur Général de France Animation, société de production de programmes TV. En 2001, il rejoint France Telecom où il a en charge le développement des chaînes thématiques de Wanadoo, avant de créer sa propre société de services. Il rejoint Gaumont en 2003 pour en devenir Directeur Général et membre du Directoire en 2004.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années : néant
Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant



Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de neuf membres dont cinq sont "indépendants".

Sur la qualification d'un membre d'indépendant et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, le lecteur peut se reporter au "Rapport du Président du Conseil de Surveillance" dans le présent Document de référence.

Nicolas Seydoux

Président

Né le : 16 juillet 1939

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 26

Droits de vote : 52

Biographie : Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris et licencié en droit et en sciences économiques. Chef du service juridique à la Compagnie Internationale pour l'Informatique (CII) à Paris (1967-1970), Analyste financier à la banque Morgan Stanley & Co. Inc. à New York (1970-1971), et Morgan & Cie International SA à Paris (1971-1974). Groupe Gaumont : Vice-Président-Directeur Général (1974), Président-Directeur Général (1975-2004), Président du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Arte France

Administrateur de Société Civile du Val Richer et Schlumberger Ltd (Netherlands Antilles)

Président de Cinépar (actionnaire majoritaire de Gaumont), Socipar et SCA Grands Vins de Pazac

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Gérant de Les Films du Livradois (absorbée par Gaumont le 9 février 2005) et SCI Forest jusqu'au 31 mars 2007

Administrateur de Société Immobilière de l'Ouest, Myles et Gallimard Numérique

Critères d'indépendance : non

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : père de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire, père de Pénélope Tavernier, frère de Michel Seydoux, membres du Conseil de Surveillance et époux de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Marie Seydoux

Vice-Présidente

Née le : 4 octobre 1941

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 200

Droits de vote : 200

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années : néant

Critères d'indépendance : non

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : mère de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire, mère de Pénélope Tavernier et belle-sœur de Michel Seydoux, membres du Conseil de Surveillance et épouse de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance





Thierry Dassault

Membre

Né le : 26 mars 1957

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006

Début de mandat : 27 avril 2006

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

Nombre d'actions de la Société détenues : 28

Droits de vote : 56

Biographie : Thierry Dassault bénéficie d'une réelle expérience des secteurs de la haute technologie et des médias, ayant été auparavant Responsable des Equipements Civils pour l'Electronique Serge Dassault au Brésil (1979-1981), Directeur Général d'une société de systèmes d'alarme (1982-1984), Producteur Associé et Réalisateur de films publicitaires et institutionnels chez Claude Delon Productions (1985-1993) et Président de Dassault Multimédia (1994-2006). En 2004, il a été le fédérateur de la société Keynectis (pôle français de la certification numérique) dont il a été nommé Président. Fin 2006, il a créé sa structure d'investissements personnels T.D.H. et a été nommé Conseiller du Président du Groupe Industriel Marcel Dassault pour les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Président de Keynectis

Administrateur de Socpresse (Le Figaro)

Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault et Société du Journal des Finances

Représentant permanent de SC TDH au Conseil de Halys

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Président de Dassault Multimédia jusqu'au 8 novembre 2006

Représentant permanent de Dassault Multimédia au Conseil de Hi Media de 2001 à 2002, Infogrames de 2001 à 2003, Net2One de 2001 à 2002, Welcome Real-Time et Halys

Représentant permanent du Groupe Industriel Marcel Dassault au Conseil de Gemplus de 2001 à 2004

Administrateur de Gaumont de 2001 au 1^{er} juillet 2002, Gisa de 2002 à 2004 et Chapitre.com

Critères d'indépendance : oui

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant

Antoine Gallimard

Membre

Né le : 19 avril 1947

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 10

Droits de vote : 20

Biographie : Après des débuts dans le journalisme, Antoine Gallimard entre dans la maison d'édition familiale en octobre 1972, où il s'occupe des collections au format de poche ("L'Imaginaire", "Folio", "Tel"). Il est nommé Directeur Général en 1981, puis Président-Directeur général du groupe en 1988.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Administrateur du Groupe Eyrolles, Electre, Scérèn et BNF

Président du Conseil d'Administration et **Directeur Général** des Editions Gallimard et Madrigall

Président de Gallimard Jeunesse et Gallimard Loisirs

Représentant permanent des Editions Gallimard au Conseil de Mercure de France, P.O.L. Editeur et Editions de La Table Ronde

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Membre du Conseil de Surveillance de Société Commune de Développement Jeunesse jusqu'au 24 octobre 2006

Administrateur de Mercure de France

Président du Conseil d'Administration de Gallimard Jeunesse et Les Nouveaux Loisirs

Président du Conseil de Surveillance de Gallimard Bayard Jeunesse

Représentant permanent des Editions Gallimard au Conseil de P.I.J., Gallimard Larousse et Gallimard Numérique

Critères d'indépendance : oui

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant





Michel Seydoux

Membre

Né le : 11 septembre 1947

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 64

Droits de vote : 128

Biographie : Michel Seydoux a démarré sa carrière comme assistant du Président de l'Organisation Centrale des Camps et Activités de Jeunesse (OCCAJ) de 1968 à 1970. En 1971, il fonde la société Camera One dont il est le Président. Il a produit ou coproduit de nombreux films notamment : *F comme Fairbanks* de Maurice Dugowson (1976), *Don Giovanni* de Joseph Losey (1979), *Hôtel de France* de Patrice Chéreau (1987), *Cyrano de Bergerac* de Jean-Paul Rappeneau (1990), *Smoking et no smoking* d'Alain Resnais (1993), *On connaît la chanson* d'Alain Resnais (1997), *Le barbier de Sibérie* de Nikita Mikhalev (1999).

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Président de MSI et Citadelle Invest

Président du Conseil d'Administration de LOSC Lille Métropole et Socle

Membre du Conseil de Direction de Pathé

Membre du Comité de Direction de Gaya Rive Gauche et Lepapivore (depuis le 27 juillet 2007)

Gérant de Camera One, JSI et SCI du Domaine de Luchin

Représentant de MSI, Associé Gérant de MSEB et Cie

Représentant de MSI, Administrateur de Airport Communication

Associé Gérant de Liberté 25 Citadelle

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Président de Aero-Solution, Camera One/Da, Restaurant Gaya, Gaya Holding jusqu'au 15 décembre 2006 et Société Immobilière de l'Ouest jusqu'au 30 octobre 2007

Administrateur de Cinépar, Socle et Air Littoral

Membre du Conseil de Surveillance de Looten

Membre du Comité de Direction de Restaurant Gaya

Représentant de MSI, Membre du Comité de Direction de Fin-Air Trade

Représentant de Camera One, Administrateur de Arcade

Gérant de Groupement Forestier des Noues jusqu'au 29 mars 2007

Critères d'indépendance : non

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : frère de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance, oncle de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire, oncle de Pénélope Tavernier, membre du Conseil de Surveillance et beau-frère de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Bertrand Siguier

Membre

Né le : 10 juin 1941

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 10

Droits de vote : 20

Biographie : Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris et licencié en droit, Bertrand Siguier débute sa carrière en tant qu'Analyste financier à la banque de Neufilize, Schlumberger, Mallet (NSM) de 1967 à 1969. Il rejoint Publicis-Conseil en 1970 en qualité de Chef de publicité, Chef de groupe (1971-1972), puis Directeur de groupe (1973-1974). De 1975 à 1979, il est Directeur Adjoint et Coordinateur international du groupe Publicis-Intermarco-Farner. De 1980 à 1982, il occupe les responsabilités de Directeur Général de l'agence Mc Cormick Publicis à Londres. Il devient Directeur de Publicis-Conseil de 1982 à 1988. Depuis 1988, il est Vice-Président de Publicis FCB Communication devenue Publicis Communication. Membre du Directoire de Publicis Groupe depuis 1999.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Membre du Directoire de Publicis Groupe

Président-Directeur Général de Multi Market Service France

Administrateur de Publicis Technology, Gantois et HM Editions

Directeur de Publicis Canada, Multi Market Services Ltd (UK), Publicis Hellas Advertising (Grèce), Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg), Publicis Communication Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Mojo Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Communication Espana (Espagne), Publicis Publicidade Lda (Espagne), Publicis Sp. z.o.o. (Pologne), Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie), Publicis Communication (Pty) Ltd (Afrique du Sud)

Deputy Chairman d'International Sports and Entertainment AG (Suisse)

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Directeur de Publicis & Hal Riney (USA) jusqu'en 2005

Critères d'indépendance : oui

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant



Pénélope Tavernier

Membre

Née le : 25 mai 1966

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 10

Droits de vote : 20

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Présidente de Léman Hélicoptères (Suisse)

Administrateur de UMA Food and Beverages

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Présidente de Cifor (Suisse)

Critères d'indépendance : non

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance, fille de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, sœur de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire et nièce de Michel Seydoux, membre du Conseil de Surveillance

Marc Tessier

Membre

Né le : 21 juillet 1946

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006

Début de mandat : 27 avril 2006

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

Nombre d'actions de la Société détenues : 10

Droits de vote : 10

Biographie : Ancien élève à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), Marc Tessier est Inspecteur des Finances en 1971, Directeur de séminaire à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris de 1972 à 1974, puis Chargé de mission à la Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE) de 1976 à 1978. Il devient Adjoint au Directeur Général de l'énergie et des matières premières au ministère de l'Industrie de 1978 à 1979 puis Directeur Adjoint de Cabinet d'André Giraud (Ministre de l'Industrie) de 1980 à 1981. En 1982, il rejoint l'agence Havas en tant que Directeur Financier (1982-1983) puis Directeur Général (1983-1987). Il est parallèlement Directeur Général de Canal + de 1984 à 1986. De 1987 à 1989, il est Conseiller du Président de Canal + et Directeur Général de la Société pour l'Etude et l'Exploitation des Télévisions par Satellite (SEETS) puis Directeur Général de Canal + International de 1989 à 1993 et Directeur Général et Chargé du développement de Canal + de 1993 à 1995. Il est nommé Directeur Général du Centre National de la Cinématographie (CNC) de 1995 à 1999. De 1998 à 2000, il est Président de l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE). De 1999 à 2005, il est Président de France Télévisions puis du groupe France Télévisions. Depuis 2006, il est Directeur Général de Netgem Média Services. Depuis le 1^{er} juillet 2007, il est Président d'IDF1.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Président d'IDF1

Président de la Commission d'aide à la distribution au Centre National de la Cinématographie

Conseiller auprès de la Présidence de J2H

Directeur Général de Netgem Média Services

Administrateur au Conseil de Surveillance de Copag V, Copag, G7 Entreprises

Administrateur de Netgem, Total VoD, Digitime, IDATE, Alternative Media Initiative (Canada)

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Président-Directeur Général du groupe France Télévisions jusqu'au 22 août 2005

Administrateur de Le siècle

Critères d'indépendance : oui

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant



Jean Todt

Membre

Né le : 25 février 1946

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 180

Droits de vote : 360

Biographie : Jean Todt a débuté sa carrière comme coéquipier de Rallyes de 1966 à 1981. En 1982, il devient Directeur de la Compétition d'Automobiles Peugeot où il crée Peugeot Talbot Sport. Il est Directeur des activités sportives PSA-Peugeot-Citroën à partir de 1991. En 1993, il rejoint Ferrari (groupe Fiat) en tant que Directeur de la gestion sportive, puis Directeur Général de la gestion sportive de Ferrari et Maserati (2001-2004). Il est nommé Directeur Général de Ferrari en 2004, puis Administrateur Délégué en 2006.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Président du Conseil d'Administration de Ferrari West Europe

Administrateur Délégué de Ferrari SpA

Président du Conseil d'Administration de Ferrari Management Consulting (Shangāi) Co Ltd

Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Lucien Barrière

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Administrateur de Ferrari West Europe

Critères d'indépendance : oui

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant

Les Comités au sein du Conseil de Surveillance

Le Comité d'audit

Antoine Gallimard
Président

Date de 1^{ère} nomination :
Conseil d'Administration du 6 octobre 2003

Bertrand Siguier
Membre

Date de 1^{ère} nomination :
Conseil de Surveillance du 28 février 2005

Pénélope Tavernier
Membre

Date de 1^{ère} nomination :
Conseil d'Administration du 6 octobre 2003

Le Comité des rémunérations

Nicolas Seydoux
Président

Date de 1^{ère} nomination :
Conseil de Surveillance du 18 novembre 2004

Antoine Gallimard
Membre

Date de 1^{ère} nomination :
Conseil de Surveillance du 18 novembre 2004

Bertrand Siguier
Membre

Date de 1^{ère} nomination :
Conseil de Surveillance du 18 novembre 2004



Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés aux dirigeants et aux mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages en nature avant prélèvements sociaux et fiscaux, versés durant les exercices 2007 et 2006, sont présentés au sein du "Rapport de gestion du Directoire" (Cf. pages 50 et 51 du présent Document).

Jetons de présence

Voir "Rapport de gestion du Directoire" et "Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et les procédures de contrôle interne" respectivement aux pages 51 et 184 du présent Document.

Options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a autorisé le Directoire à consentir, pour une durée de trente-huit mois, en une ou plusieurs fois, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société et/ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant d'achats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.

Au titre de cette autorisation, aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été consentie durant l'exercice 2007.

Les caractéristiques de l'ensemble des plans de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2007 sont mentionnées dans le "Rapport de gestion du Directoire" (pages 44 et 45 du présent Document) et aux notes 3.9.3. et 3.8.3. des annexes aux comptes consolidés et sociaux (respectivement pages 86 à 88 et 128 à 130 du présent Document).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2007 concernant les mandataires sociaux, ainsi que les dix salariés non mandataires sociaux figurent dans un rapport spécial présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale (Cf. pages 202 et 203 du présent Document).

Sommes provisionnées pour pensions, retraites ou autres avantages

Voir "Rapport de gestion du Directoire" à la page 51 du présent Document.

Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Voir "Rapport de gestion du Directoire" à la page 51 du présent Document.



Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

Voir "Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés" à la page 206 du présent Document.

Prêts et garanties accordés aux mandataires sociaux

Néant.

Actifs appartenant directement ou indirectement aux mandataires sociaux ou à des membres de leurs familles

Néant.

Contrat de service entre les membres du Directoire et/ou du Conseil de Surveillance et la Société ou l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages

Néant.



Compléments d'informations relatifs aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

La liste des mandats et fonctions exercés au sein du Groupe par les mandataires sociaux est décrite dans le "Rapport de gestion du Directoire" (Cf. pages 46 à 49 du présent Document).

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de Gaumont et à la date du présent Document de référence :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Directoire et/ou de l'un des membres du Conseil de Surveillance ;
- aucun des membres du Directoire et aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Directoire et/ou de l'un des membres du Conseil de Surveillance par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun membre du Directoire et/ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conflit d'intérêt

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Directoire et/ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Initiés

Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de Gaumont et s'interdisent d'intervenir, à titre personnel, sur les titres pendant les périodes suivantes :

- pour chaque trimestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du trimestre et le jour de la publication du chiffre d'affaires consolidé de la Société devant intervenir au cours du trimestre considéré ;
- pour chaque semestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du semestre et le jour de la publication des comptes consolidés annuels ou semestriels de la Société devant intervenir au cours du semestre considéré ;
- pendant la période comprise entre la date à laquelle la Société a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Cette procédure a été étendue aux collaborateurs en position d'initiés permanents.

Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

Le 27 février 2007, Cinépar, société contrôlée par Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance de Gaumont, a acquis 38 449 actions de la Société pour un montant de € 2 691 430.



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

En application de l'article L. 225-68 du Code du commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction Financière et de la Direction Juridique de Gaumont et en application des recommandations de place (rapport consolidé émis par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) du 17 décembre 2003 et rapport de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) 2006 du 22 janvier 2007 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Composition du Conseil

Le Conseil de Surveillance de Gaumont est présidé par Nicolas Seydoux et comprend huit autres membres : Thierry Dassault, Antoine Gallimard, Marie Seydoux, Michel Seydoux, Bertrand Siguier, Pénélope Tavernier, Marc Tessier et Jean Todt.

Cinq membres sont indépendants.

L'appréciation de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance se réfère à la définition qu'en donne le document AFEP-MEDEF : "Un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa

Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".

Six conditions cumulatives doivent être réunies afin de qualifier un membre d'indépendant et prévenir les risques de conflit d'intérêts entre le membre et la Direction, la Société ou son Groupe :

- ne pas être salarié ou mandataire social de Gaumont, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle Gaumont détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de Gaumont (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être lié directement ou indirectement à un client, un fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de Gaumont ou de son Groupe,
 - ou pour lequel Gaumont ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de Gaumont au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur ou membre du Conseil de Surveillance de Gaumont depuis plus de douze ans.

Trois membres ont des liens familiaux avec le Président du Conseil de Surveillance.

Tous ses membres sont de nationalité française.

Sept membres ont été nommés pour six années par l'Assemblée Générale du 29 avril 2004, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et deux membres ont été nommés pour six années par l'Assemblée Générale du 27 avril 2006, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.



Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Réunions du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit, sur convocation de son Président, chaque fois que nécessaire et au moins tous les trois mois pour examiner le rapport trimestriel présenté par le Directoire.

En 2007, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois, les :

- 21 février : pour la présentation des comptes au 31 décembre 2006 et la revue de la marche des affaires ;
- 4 juin : notamment pour la mise en paiement des jetons de présence ;
- 26 juillet : pour la présentation des comptes au 30 juin 2007 et la revue de la marche des affaires ;
- 19 novembre : pour la présentation des comptes prévisionnels révisés 2007, du budget 2008 et la revue de la marche des affaires.

Six membres du Conseil étaient présents à la totalité de ces réunions. Trois membres assistaient à deux réunions, dont une par visioconférence.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués et assistent aux réunions du Conseil de Surveillance qui examine les comptes semestriels et annuels.

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son accord. A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Les membres du Conseil reçoivent les informations appropriées et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation des délibérations, conformément aux lois et règlements.

D'une manière habituelle, les procès verbaux des réunions du Conseil sont établis à l'issue de chaque réunion. Après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la réunion précédente, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président organise et dirige les débats. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le Conseil.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-82 du Code de commerce, les membres ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

Actions de la Société détenues par les membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance de Gaumont doivent détenir statutairement chacun au moins dix actions de la Société. A ce jour, les membres du Conseil détiennent directement et collectivement 538 actions de la Société, soit 0,01% du capital.

Rémunération des membres du Conseil

En dehors des jetons de présence, seuls le Président et la Vice-Présidente du Conseil perçoivent une rémunération.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a fixé à € 180 000 le montant des jetons de présence à répartir de façon égalitaire entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2006 et les exercices suivants jusqu'à décision contraire.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale qui se réunira le 7 mai 2008 de ramener le montant des jetons de présence à la somme de € 144 000, à répartir de façon égalitaire entre les membres du Conseil de Surveillance, pour l'exercice 2007.

Rémunération du Président et de la Vice-Présidente

Le 18 novembre 2004, le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, a alloué :

- à son Président, sans que ce dernier ait pris part au vote, une rémunération comportant une partie fixe et une partie variable définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant ;
- à sa Vice-Présidente, sans que cette dernière ait pris part au vote, une rémunération fixe.

Aucune modification n'a été apportée à ces modalités depuis cette date.

Ils ne bénéficient d'aucune indemnité d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire.

Les rémunérations versées au Président et à la Vice-Présidente durant les exercices 2006 et 2007 sont présentées au sein du "Rapport de gestion du Directoire".



Code de déontologie du Conseil

Dans sa séance du 4 juin 2007, le Conseil de Surveillance a approuvé le Code de déontologie annexé au présent document. Conformément à ce code, les membres du Conseil de Surveillance sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société et s'interdisent d'intervenir, à titre personnel, sur les titres de Gaumont pendant les périodes suivantes :

- pour chaque trimestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du trimestre et le jour de la publication du chiffre d'affaires consolidé de la Société devant intervenir au cours du trimestre considéré ;
- pour chaque semestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du semestre et le jour de la publication des comptes consolidés annuels ou semestriels de la Société devant intervenir au cours du semestre considéré ;
- pendant la période comprise entre la date à laquelle Gaumont a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Comités au sein du Conseil

Soucieux d'améliorer la gouvernance d'entreprise de Gaumont, le Conseil de Surveillance a décidé de constituer en son sein un Comité d'audit et un Comité des rémunérations.

Comité d'audit

Composition

Ce comité est composé d'Antoine Gallimard, Président, assisté de Bertrand Siguier et Pénélope Tavernier.

Deux membres sont indépendants.

Mission

Le Comité d'audit a pour mission de s'assurer que la Direction Financière et les Commissaires aux comptes effectuent leurs travaux relatifs aux comptes en toute indépendance, et que ces comptes reflètent fidèlement l'activité de la période, le patrimoine et la situation financière et comptable de la Société.

Activité

En 2007, le Comité d'audit s'est réuni les :

- 20 février : pour examiner les comptes au 31 décembre 2006 ;
- 25 juillet : pour examiner les comptes au 30 juin 2007.

Tous les membres étaient présents à ces réunions ainsi que le Directeur Général, la Directrice Financière, le Contrôleur de gestion Groupe et les Commissaires aux comptes.

Une réunion s'est tenue le 18 mars 2008 pour l'examen des comptes au 31 décembre 2007. Le Comité d'audit n'a pas formulé d'observation.

Comité des rémunérations

Composition

Ce comité est composé de Nicolas Seydoux, Président, assisté d'Antoine Gallimard et Bertrand Siguier. Deux membres sont indépendants.

Mission

Le Comité des rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Directoire et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions.

Activité

En 2007, le Comité des rémunérations ne s'est pas réuni. Aucune modification n'a été apportée à la rémunération des membres du Directoire et aucune option donnant droit à la souscription d'actions nouvelles n'a été consentie durant l'exercice.

En ce qui concerne les rémunérations versées aux membres du Directoire durant les exercices 2006 et 2007, le lecteur peut se reporter au "Rapport de gestion du Directoire".



Organisation du contrôle interne au sein du Groupe Gaumont

Le dispositif de contrôle interne de Gaumont est assis sur les principes et composants du référentiel américain COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Objectifs des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne visent notamment à :

- conforter le Groupe dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels ;
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières ;
- protéger les actifs, le capital humain et les marques du Groupe ;
- être en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société ou donner la certitude que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sont totalement éliminés.

Périmètre du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont définies par Gaumont pour le Groupe.

La gestion de la quasi-totalité des filiales françaises du Groupe est centralisée au siège social, celles-ci appliquent de ce fait les règles et procédures de la Société mère.

Les procédures relatives aux sociétés EuroPalaces, Gaumont Columbia TriStar Films et aux filiales étrangères ont été exclues du champ d'investigation. Néanmoins, les flux en provenance de Gaumont Columbia TriStar Films intégrés dans les comptes de Gaumont jusqu'au 30 juin 2007 sont analysés dans le processus "Distribution des films en salles".

Organisation générale du contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation générale décrite ci-après.

Le Directoire, les membres du Conseil de Surveillance, les directions opérationnelles et fonctionnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

Les organes de pilotage et les acteurs du contrôle

Depuis le 27 juillet 2004, Gaumont est de forme anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance ; une forme juridique qui permet de dissocier efficacement les fonctions de direction et de gestion de celles de contrôle.

Cette formule s'inscrit dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française.

Le Directoire

Renouvelé par le Conseil de Surveillance du 27 avril 2006 pour une durée de deux ans, le Directoire est composé, depuis le 1^{er} février 2007, de deux membres : Sidonie Dumas, Présidente et Christophe Riandee, Directeur Général.

Franck Chorot a demandé à être libéré de ses fonctions au sein du Directoire, à compter du 31 janvier 2007, pour pouvoir se consacrer exclusivement à la production de films au sein de Gaumont.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire se réunit fréquemment et aussi souvent que l'exige la conduite des affaires. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.



En 2007, il s'est réuni onze fois, dont notamment les :

- 17 février : pour l'examen et l'arrêté des comptes au 31 décembre 2006 ;
- 30 avril : pour l'approbation des comptes prévisionnels 2007 ;
- 24 juillet : pour l'examen et l'arrêté des comptes au 30 juin 2007 ;
- 16 novembre : pour l'approbation des comptes prévisionnels révisés 2007.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre.

Le Directoire rencontre régulièrement le Président du Conseil de Surveillance afin de le tenir informé de l'évolution des dossiers majeurs et de la stratégie mise en place.

En application de l'article 10 des statuts, le Directoire prend ses décisions à l'unanimité de ses membres, sur toutes les questions pour lesquelles l'unanimité aura été exigée par le Conseil de Surveillance, le vote par représentation étant en ce cas admis.

Toutes les autres décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage, la voix de la Présidente est prépondérante. Toutefois, si le Directoire ne comprend que deux membres, ces décisions sont également prises à l'unanimité des membres.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Néanmoins, aux termes de l'article 11 des statuts, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les opérations suivantes doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- tout emprunt d'un montant supérieur à € 10 millions ;
- tout investissement dans la production de films, d'un montant supérieur à € 10 millions par opération ;
- tout autre investissement que ceux sus-indiqués, notamment toute acquisition d'un bien ou droit immobilier d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute prise de participations (accroissement d'intérêt compris) d'un montant excédant € 1 million dans toute société ou groupement constitué ou à constituer, ou quel que soit son montant si cette prise de participation porte sur une société ou un groupement dans lequel la Société aurait une responsabilité illimitée et/ou solidaire ;
- les cessions de droits corporels sur les films, d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à un membre du Directoire ;
- toute mise en œuvre d'une augmentation ou réduction de capital, conformément aux dispositions de l'article 7, alinéa 2 des statuts.

Le 18 novembre 2004, le Conseil de Surveillance a alloué aux membres du Directoire une rémunération qui comporte une partie fixe (salaire et avantages en nature) et une partie variable (définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels). La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant.

Aucune modification n'a été apportée à ces modalités depuis cette date.

Le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, décide des attributions d'options de souscription d'actions concernant les membres du Directoire.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire durant les exercices 2006 et 2007 sont présentées au sein du "Rapport de gestion du Directoire".

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation, dans le strict respect des dispositions prévues par les statuts telles que rappelées précédemment.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction réunit chaque semaine les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe.





Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

► Jusqu'au 31 janvier 2008

Il était composé des membres suivants :

Pierre Bagnères	Directeur Juridique et des Relations Humaines
Anne Bernstein	Directrice des Ventes Télévision France
Eric Brune	Directeur Général de Gaumont Columbia TriStar Films jusqu'au 30 juin 2007
Franck Chorot	Directeur Général - Membre du Directoire jusqu'au 31 janvier 2007, puis Producteur à partir du 1 ^{er} février 2007
François Clerc	Directeur Marketing des films Gaumont jusqu'au 30 juin 2007, puis Directeur de la Distribution en salles à partir du 1 ^{er} juillet 2007
Annie Doornbos	Directrice Informatique
Sidonie Dumas	Présidente du Directoire
André Labbouz	Directeur Technique
Nadine Lambert	Directrice Financière
Martine Offroy	Directrice de la Communication, du Musée et des Archives
Nicolas Rogister de Lamothe	Directeur de Gaumont Vidéo
Gérard Schoumaker	Directeur du Service des Redevances
Nicolas Seydoux	Président du Conseil de Surveillance
Jérôme Soulet	Directeur de la Distribution numérique depuis le 9 mai 2007
Ariane Toscan du Plantier	Directrice de la Publicité
Christophe Riandee	Directeur Général - Membre du Directoire
Loïc Trocme	Directeur de l'International
Gilles Venhard	Directeur de l'Administration du catalogue

► Depuis le 1^{er} février 2008

Il est constitué des membres suivants :

François Clerc	Directeur de la Distribution en salles
Christian Davin	Directeur Général d'Alphanim
Sidonie Dumas	Présidente du Directoire
Philippe Desmoulins	Directeur des Productions
Valérie Isbled	Directrice des Services Fonctionnels
Martine Offroy	Directrice du Patrimoine
Jérôme Soulet	Directeur Vidéo, Télévision et Nouveaux Médias
Ariane Toscan du Plantier	Directrice de la Communication
Christophe Riandee	Directeur Général - Membre du Directoire
Loïc Trocme	Directeur de l'International
Capucine Violet	Directrice du Développement des projets

La réunion des directeurs

Depuis le 1^{er} février 2008, tous les directeurs opérationnels et fonctionnels se réunissent chaque semaine.

Viennent s'ajouter aux membres du Comité de Direction dans sa nouvelle composition le Président du Conseil de Surveillance et les responsables opérationnels et fonctionnels suivants :

Pierre Bagnères	Directeur Juridique et des Relations Humaines
Anne Bernstein	Directrice des Ventes Télévision France
Annie Doornbos	Directrice Informatique
André Labbouz	Directeur Technique
Nadine Lambert	Directrice Financière
Nicolas Rogister de Lamothe	Directeur de Gaumont Vidéo
Gérard Schoumaker	Directeur du Service des Redevances
Gilles Venhard	Directeur de l'Administration du catalogue





Les réunions fonctionnelles et opérationnelles

Les principales directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe animent des réunions périodiques qui ont pour vocation d'examiner des points spécifiques.

L'audit interne

La fonction d'audit interne a été créée en 2003, orchestrée par un contrôleur interne, sous la responsabilité de la Directrice Financière ; ce contrôleur participe à l'établissement du présent rapport.

Il a pour missions :

- de surveiller le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe ;
- de coordonner les actions de contrôle ;
- d'évaluer la qualité du contrôle interne à chacun des niveaux de l'organisation ;
- d'améliorer la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne en vigueur par la mise en place de plans d'actions correctifs.

En 2003, l'audit interne a utilisé les services de consultants externes professionnels de l'assistance à l'audit interne afin de donner l'orientation nécessaire au projet, fixer les objectifs, les méthodes de travail en fonction des règles et coutumes en la matière.

Après avoir consacré exclusivement ses travaux en 2004 et 2005 à l'élaboration d'une documentation structurée, l'audit interne a initié, dès 2006, les tests d'évaluation des dispositifs de contrôle au sein des différents processus.

Les référentiels du contrôle

Charte d'éthique

Le règlement intérieur de Gaumont édicte des règles d'éthique professionnelle. Les salariés de Gaumont sont tenus de respecter ces règles et doivent confirmer chaque année par écrit leur engagement. Celles-ci précisent notamment que les opérations sur les actions sont interdites aux salariés détenteurs d'informations privilégiées entre la date de clôture et la date de publication des comptes annuels et semestriels, et du chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que dans le mois précédant toute publication d'information privilégiée. La communication de telles informations à des tiers est également interdite. Il est par ailleurs interdit de rechercher des avantages personnels quelconques sans justification professionnelle, de toute personne ou société en relations d'affaires avec Gaumont ou cherchant à le devenir, ou de concurrents de Gaumont. Des cadeaux ou avantages peuvent être donnés, aux frais de la Société uniquement, s'ils sont de valeur modeste et conformes aux règles généralement acceptées dans la conduite des affaires en France.

Délégation

La Société et son management attachent une importance clé aux principes de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. La structure organisationnelle de la Société repose sur une définition de niveaux d'autorité et de responsabilité, et s'appuie sur un système de délégation et d'autorisation des transactions qui est en adéquation avec l'activité du Groupe.

Procédures

Les procédures comptables et financières et les procédures générales détaillées par principaux métiers applicables pour chacune des natures d'opérations réalisées sont diffusées aux différents responsables et à leurs équipes.

Elles sont aussi centralisées par l'audit interne.

Le ciblage des risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit ensuite dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale.

En 2004, l'identification des risques tant au niveau de Gaumont qu'au niveau de chaque processus a été effectuée en collaboration avec chaque responsable opérationnel et fonctionnel.

Une cartographie des risques a été ainsi constituée par l'audit interne.

L'évaluation de ces facteurs de risques permet de définir les activités de contrôle.

Les risques liés aux activités financières sont décrits dans le "Rapport de gestion du Directoire" et les "Annexes aux comptes sociaux et consolidés".

Les autres risques identifiés sont de nature réglementaire ou opérationnelle et sont sous le contrôle des structures adéquates présentées dans le chapitre ci-après.

Les structures et activités de contrôle

Le contrôle des productions

Cette structure, rattachée au Directoire jusqu'au 31 janvier 2008 puis au Directeur des Productions à compter du 1^{er} février 2008, a un rôle central dans la maîtrise des risques liés à l'activité de production cinématographique.



Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Au nombre de quatre, les contrôleurs de production assurent le suivi des coûts des productions en cours selon un plan comptable spécifique aux comptabilités de production. Ils analysent les écarts entre le budget, l'engagé et le réel.

Ils suivent également les dépenses des projets en développement.

Chaque mois, ils transmettent une balance à la direction financière afin de permettre l'enregistrement de ces coûts dans la comptabilité générale.

Le financement des productions

Cette structure, rattachée au Directoire jusqu'au 31 janvier 2008 puis au Directeur des Productions à compter du 1^{er} février 2008, a pour mission de recenser les différents mécanismes de financement concernant les aides à l'écriture, à la création, à la production d'œuvres cinématographiques et d'en assurer les démarches administratives. Dans le cadre de coproductions internationales, elle veille à l'obtention des aides dans les différents pays concernés et au respect des traités internationaux.

L'administration des ventes

Gaumont a développé une application dédiée à la gestion des droits cinématographiques, qui permet notamment de suivre les droits disponibles à la vente et les droits cédés aux chaînes de télévision françaises, aux opérateurs de services de vidéo à la demande et à l'international. Ce système est interfacé avec le logiciel de comptabilité. Par ailleurs, il facilite le contrôle du respect des obligations contractuelles des clients pour les rendus de comptes et les compléments éventuels de recettes. Lors de chaque arrêté, les informations issues de cette application sont rapprochées de la comptabilité.

Cette application est adaptable et ouverte aux évolutions du métier comme pour la vidéo à la demande. Toutes les procédures habituellement prévues lors de la mise en place d'un nouveau mode de distribution ont été définies, testées et mises en place grâce à un projet clairement planifié et dirigé par le Directeur de la Distribution numérique.

La direction des redevances

La direction des redevances est responsable des rendus de compte aux ayants droit. Elle donne son avis sur la rédaction des contrats et peut être amenée à signaler les problèmes d'interprétation rencontrés. Elle s'assure de la correcte application des contrats et de l'exhaustivité des bases de calcul. Elle dispose d'un outil spécifique interfacé avec le logiciel de comptabilité qui permet de récupérer les flux de recettes et de frais et d'éditer la majorité des décomptes aux ayants droit à partir d'une base informatique.

En 2007, cette application a fait l'objet d'évolutions. Les procédures ont été revues en conséquence.

La distribution des films en salles

► Le GIE Gaumont Columbia TriStar Films jusqu'au 30 juin 2007

Depuis le 1^{er} juillet 2004, la distribution des films Gaumont en France est assurée par le GIE Gaumont Columbia TriStar Films créé par Gaumont et Columbia TriStar Films qui est arrivé à son terme le 30 juin 2007.

Ses membres ont choisi de reprendre leur indépendance au vu des nombreux films à distribuer. Il ont décidé de sa dissolution à compter du 1^{er} juillet 2007 et de sa mise en liquidation.

Chaque mois, les flux financiers en provenance du GIE correspondant aux recettes des films en salles et des frais liés à la distribution de ces films ont été contrôlés par la Direction Financière et intégrés dans le logiciel de comptabilité.

► La création d'un département au sein de Gaumont depuis le 1^{er} juillet 2007

Un projet structuré, planifié en terme d'objectifs et de délai de réalisation a été mis en œuvre par les équipes des directions informatique, financière et de la distribution en salles.

Un logiciel du marché adapté à l'activité a été mis en place, conjointement par la société éditrice du logiciel et par une équipe en interne. Cet outil a permis dès juillet 2007 la remontée des recettes des salles de cinéma qui exploitent les films Gaumont.

L'audit interne de Gaumont s'est assuré que les nouvelles procédures définies ont été testées et documentées.

La gestion des achats

Chaque facture porte la ou les signatures des personnes habilitées à engager la Société, ainsi que celles des personnes chargées de superviser l'exécution de la prestation ou la livraison du bien commandé.

Un spécimen des signatures des personnes habilitées à signer est disponible au service fournisseurs. Une facture non validée par un signataire ne peut pas être présentée au règlement.

La validation des paiements est ensuite effectuée par la Directrice Financière et le Directeur Général dans un délai moyen de 60 jours fin de mois.



L'informatique

Le service informatique de Gaumont gère à la fois des applications spécifiques développées en interne et des logiciels du marché.

Concernant les procédures relatives à la sécurité informatique, Gaumont continue d'investir dans des outils reconnus du marché, qui permettent, dans des conditions considérées comme optimales :

- l'amélioration de la sauvegarde quotidienne des données dans un environnement externe sécurisé ;
- l'exploitation des applications dans une salle sécurisée ;
- la protection du réseau de la Société par un système de pare-feu et d'anti-virus.

Les systèmes d'informations comptables et financières sont placés sous l'autorité de deux administrateurs (l'un technique, rattaché à la Direction Informatique et l'autre, fonctionnel, rattaché à la Direction Financière), qui veillent à leur correcte utilisation et suivent leur évolution en relation étroite avec leur éditeur. Ce binôme technico-fonctionnel est en charge du contrôle quotidien des flux interfacés entre les différents systèmes d'informations.

La vidéo

L'édition des œuvres cinématographiques sous forme de supports vidéo en France est assurée par Gaumont Vidéo, filiale de Gaumont créée en 2003.

Chaque mois les flux financiers en provenance du distributeur Gaumont Columbia TriStar Home Video sont intégrés dans la comptabilité des sociétés Gaumont Vidéo et Gaumont.

Des contrôles sur l'exhaustivité de ces flux (chiffre d'affaires) et sur la réciprocité des opérations dans les comptes des sociétés (commissions et redevances contractuelles) sont effectués.

Gaumont Vidéo a mis fin à son accord de distribution avec Gaumont Columbia TriStar Home Video, après 25 ans d'association, pour s'allier à Paramount Home Entertainment (France), pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2008.

La trésorerie

Le trésorier Groupe, directement rattaché à la Directrice Financière, est chargé de veiller à ce que la Société dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins :

- par des situations de trésorerie journalières et des prévisions ;
- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie à 24 mois.

Gaumont utilise un progiciel de gestion de trésorerie du marché qui assure les fonctions suivantes :

- gestion quotidienne des comptes en date de valeur ;
- suivi des transactions financières ;
- rapprochement bancaire.

Les rapprochements bancaires permettent de contrôler et valider les sorties effectuées par la Société.

Le risque de fraude interne est réduit grâce à une double signature de tous les moyens de paiement de la Société et des filiales françaises, avec une mise à jour des pouvoirs à chaque changement de signataire.

La Société ayant opté pour une gestion "en bon père de famille", la trésorerie excédentaire fait l'objet de placements privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital (SICAV monétaires).

Les activités de financements à court et long terme sont effectuées au siège, et font l'objet d'accord préalable du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises ont un impact direct essentiellement sur les opérations de Gaumont. Le rôle de la trésorerie est de limiter cet impact, au mieux des anticipations du marché.

La direction juridique

La direction juridique est en charge de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats. Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation.

Par ailleurs, tous les pré-contentieux et litiges sont suivis par la direction juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.



La direction des relations humaines

Le Directeur des Relations Humaines assure la coordination de la politique sociale de Gaumont et sa déclinaison auprès des filiales françaises en relation avec les différentes instances représentatives du personnel.

La direction des relations humaines assure l'encadrement du processus de recrutement et de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés.

Elle gère, enfin, les relations avec les partenaires sociaux, le respect du Code du travail et des règles en matière d'hygiène et de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur, l'administration du personnel et assure le suivi des évolutions réglementaires.

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne avec un logiciel du marché, de manière à assurer une plus grande fiabilité dans la transmission d'informations.

L'évaluation de ce processus en 2006 a démontré que les procédures liées à la gestion du personnel, à l'établissement de la paie et aux contrôles y afférents étaient maîtrisés.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Des procédures de contrôle interne concernant spécifiquement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la Société.

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la direction financière, dont dépendent la comptabilité générale, le contrôle de gestion Groupe, la trésorerie et l'audit interne.

En application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce résultant de l'article 120 de la loi de sécurité financière, les Commissaires aux comptes présentent dans un rapport leurs observations sur le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Le lecteur peut se reporter à ce rapport dans le Document de référence.

Systeme d'information financier

Un progiciel comptable utilisé dans nombre de sociétés cotées, fiable et pérenne traite la comptabilité analytique, générale et auxiliaire de manière centralisée.

Les services comptables y consignent et comptabilisent l'exhaustivité des mouvements. La comptabilité budgétaire, les engagements de dépenses sont externes au progiciel. Le progiciel est placé sous l'autorité d'administrateurs systèmes.

Le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion du Groupe est l'organe de coordination du contrôle de gestion. Il est organisé en fonction des divisions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe et s'appuie sur des contrôleurs de gestion répartis au sein des services et/ou filiales :

- un contrôleur rattaché à la direction financière qui suit l'ensemble des divisions fonctionnelles et l'activité film au niveau du Groupe ;
- un contrôleur rattaché à la fois à la direction de l'international et à la direction télévision et nouveaux médias ;
- un contrôleur rattaché à la fois à la direction vidéo et à la direction de la distribution en salles.

La comptabilité analytique des sociétés du Groupe est organisée par film. Cette structure permet, d'une part, le respect des règles comptables d'amortissement des films, et d'autre part, le calcul des redevances revenant aux ayants droit. Elle autorise enfin un suivi détaillé de la marge directe par film.



Contrôle budgétaire trimestriel et tableaux de bord

Une clôture est réalisée à chaque fin de trimestre, ainsi qu'une consolidation au niveau du Groupe.

Le reporting trimestriel détaillé permet, au niveau de chaque entité opérationnelle et fonctionnelle, d'identifier et d'analyser les écarts entre le budget et le réel.

Trimestriellement, le Contrôleur de gestion Groupe rend compte au Directoire de l'analyse des tableaux de bord consolidés.

Plan annuel

L'organisation de la planification est assurée par la direction financière qui en définit les principes et le calendrier.

Chaque année au mois d'octobre, chacun des responsables opérationnels et fonctionnels présente au Directoire sa stratégie, ses objectifs et le budget détaillé nécessaire à leurs réalisations pour l'année à venir qu'il a élaboré avec son contrôleur de gestion. Le Contrôleur de gestion du Groupe réalise une présentation consolidée de l'ensemble. Lors de cette étape, des ajustements peuvent être apportés. Après approbation par le Directoire, une synthèse est présentée au Conseil de Surveillance au mois de novembre. Les budgets approuvés servent de référence aux engagements de dépenses pour l'exercice à venir.

Pour les investissements opérationnels, le Groupe fixe chaque année une enveloppe pour l'année à venir et s'assure que les dépenses n'excèdent pas le montant prédéterminé.

Actualisation

Au fur et à mesure des sorties des films en salles et sur la base des prévisions actualisées de l'activité, le contrôle de gestion organise une "actualisation". Ce processus permet de prévenir le management de l'impact éventuel d'un mouvement de l'activité. Ce système de projection permet d'anticiper le résultat du Groupe.

Un processus de réactualisation de l'ensemble des budgets est effectué une fois par an, au mois de novembre, sur la base des comptes du troisième trimestre.

Clôture des comptes sociaux

Les comptes sociaux font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi par la direction financière, à chaque clôture, détaillant les tâches réparties entre chaque unité fonctionnelle ainsi que les délais pour les effectuer.

Les produits à recevoir et les charges à payer sont évalués conformément aux règles retenues par la Société.

Les amortissements des films sont calculés sur la base des recettes actuelles et futures. Les prévisions de recettes font l'objet d'une revue par la Direction à chaque arrêté de comptes.

Des dossiers de clôture sont établis par la Directrice Financière dans lesquels l'ensemble des postes du bilan et de certains comptes de résultat donne lieu à une analyse dynamique. Les évolutions constatées par rapport à l'exercice précédent font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité de Gaumont.

Consolidation et rapports financiers

Depuis 2005, les comptes consolidés du Groupe sont élaborés selon les normes internationales (IFRS).

Ils font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi à chaque clôture par la direction financière.

La consolidation des comptes est réalisée à l'aide d'un logiciel de consolidation qui constitue un outil structurant mettant en œuvre des principes et règles comptables régulièrement maintenus à jour. Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales. Une grande partie des contrôles sont réalisés à travers le système de consolidation dans lequel ont été paramétrés de nombreux points de vérification, dont certains sont bloquants.

La production des états financiers consolidés est assurée par la Directrice Financière pour l'ensemble du périmètre du Groupe. Elle s'assure de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.



Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Les données issues de la consolidation comptable font l'objet d'un rapprochement systématique avec les mêmes données issues du processus de reporting de gestion.

Le Groupe communique trimestriellement sur le chiffre d'affaires consolidé.

Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Ils sont arrêtés par le Directoire, puis approuvés par le Conseil de Surveillance qui s'appuie sur les observations du Comité d'audit.

Chaque année le Groupe émet également une documentation financière.

Procédures de recensement et suivi des engagements hors bilan

Au moment des arrêtés comptables semestriels et annuels, les informations nécessaires à l'établissement des engagements hors bilan consolidés sont collectés par la direction financière auprès de l'ensemble des services de la Société et des filiales du Groupe.

Les engagements hors-bilan sont validés in fine par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur opinion d'audit sur les états financiers.

Procédures de suivi des actifs opérationnels

Les actifs du Groupe sont suivis comptablement par des logiciels. Lors de chaque arrêté, les informations issues de ces logiciels sont rapprochées de la comptabilité.

Régulièrement, des inventaires physiques et des revues d'actifs sont effectués pour s'assurer de la réalité et de la juste valorisation des actifs opérationnels.

Procédures de valorisation des filiales et participations

Les principales acquisitions réalisées par le Groupe font l'objet d'un calcul annuel des dépréciations éventuelles sous la responsabilité de la Directrice Financière, visant à s'assurer de l'adéquation de la valeur financière des sociétés avec leurs valeurs opérationnelles.

La valeur opérationnelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, la valeur d'usage étant déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes détaillés dans les états financiers du Groupe.

Communication financière

Outre la Présidente du Directoire et le Directeur Général, la Directrice Financière est seule habilitée à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

Sous le contrôle du Directeur Général jusqu'au 1^{er} février 2008 puis de la Directrice des Services Fonctionnels à compter de cette date, la Directrice Financière du Groupe rédige en collaboration avec le Contrôleur de gestion Groupe et la direction juridique les documents suivants :

- communiqués de presse financiers,
- rapport de gestion semestriel,
- document de référence,
- présentation pour l'Assemblée Générale.

L'ensemble des documents est validé par le Directoire avant d'être revu et approuvé par le Conseil de Surveillance.

La Présidente du Directoire remplit son obligation en matière de diffusion de l'information auprès des investisseurs, du public, et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des Marchés Financiers).

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.





Relations avec les Commissaires aux comptes

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes sociaux de Gaumont et de ses principales filiales et les comptes consolidés du Groupe. Ils procèdent également à l'examen des résultats consolidés de la Société et à la vérification des données dans le rapport semestriel.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement consultés sur les traitements comptables et en valident les grandes options.

Ils participent aux réunions du Comité d'audit et se tiennent informés des missions réalisées par l'audit interne dans le cadre de la loi de sécurité financière.

Bilan 2007

A la demande de la Direction Générale, les directions financière et informatique ont défini, début 2007, des axes d'évolutions qui concourent à améliorer la fiabilité de l'information financière et comptable. Des améliorations ont été apportées au progiciel comptable et financier grâce à l'identification de projets ciblés qui ont été réalisés avec le soutien d'une société d'ingénierie, partenaire de l'éditeur du progiciel comptable et financier.

De nouveaux développements ont été effectués afin d'intégrer les flux financiers liés à :

- la distribution des films en salles depuis le 1^{er} juillet 2007 suite à la création d'un service intégré à Gaumont ;
- l'émergence d'un nouveau support de distribution : la VoD.

La documentation et les procédures de contrôle relatives au processus des redevances ont été mises à jour.

Feuille de route 2008

Le plan d'amélioration continu visant à un renforcement du contrôle interne prévoit, en 2008, la poursuite des actions d'évaluation, tant au niveau des nouveaux processus que pour l'ensemble des secteurs d'activité de Gaumont non encore évalués.

D'autres axes de développement sont prévus afin d'optimiser les fonctionnalités du progiciel comptable et financier.

En ce qui concerne l'activité vidéo, de nouvelles procédures seront définies, testées et mises en place au cours du premier trimestre 2008 afin d'intégrer dans le progiciel comptable les recettes et frais de commercialisation des films sur supports vidéo en provenance du nouveau partenaire Paramount Home Entertainment (France).

Le 21 décembre 2007, Gaumont a acquis la société Alphanim, l'un des premiers producteurs et distributeurs d'animation. L'année 2008 sera également consacrée à homogénéiser les procédures de cette société avec celles de Gaumont.

Nicolas Seydoux, 19 mars 2008





**Code de déontologie
des membres du Conseil de Surveillance**
(approuvé par le Conseil de Surveillance du 4 juin 2007)

Article 1 : Intérêt social

Le Conseiller doit se considérer comme représentant l'ensemble des actionnaires.
Il doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la Société.

Article 2 : Respect des lois et des statuts

Le Conseiller doit connaître et respecter ses droits et obligations, notamment les textes légaux et réglementaires relatifs à sa fonction, ainsi que les dispositions propres à la Société résultant de ses statuts et du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Article 3 : Exercice des fonctions : principes directeurs

Le Conseiller exerce ses fonctions avec indépendance, loyauté et professionnalisme.

Article 4 : Indépendance et devoir d'expression

Le Conseiller veille à préserver en toutes circonstances son indépendance de jugement, de décision et d'action.

Il s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre.

Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations et ses opinions.

Il s'efforce de convaincre le Conseil de Surveillance de la pertinence de ses positions ; en cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées dans les procès-verbaux des délibérations.

Article 5 : Indépendance et conflit d'intérêt

Le Conseiller s'engage à éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société.

Il informe le Conseil de surveillance de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être impliqué. Dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Article 6 : Loyauté et bonne foi

Le Conseiller ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la Société et agit de bonne foi en toutes circonstances.

Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises.

Article 7 : Prévention des délits d'initiés

Le Conseiller doit déclarer à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers les transactions effectuées sur les titres de la Société.

Le Conseiller ayant accès à des informations privilégiées a l'obligation de s'abstenir :

- d'acquérir ou de vendre, de tenter d'acquérir ou de vendre, des titres pouvant être affectés par de telles informations ;
- de communiquer ces informations à des tiers en dehors du cadre professionnel ;
- de recommander à des tiers d'acheter ou de vendre ces mêmes titres sur la base de telles informations.

Le Conseiller devra en particulier s'interdire d'intervenir, de façon directe ou indirecte, sur les titres de Gaumont pendant les périodes suivantes :

- celle comprise entre le premier jour du trimestre civil et le jour de la publication du chiffre d'affaires du trimestre précédent ;
- celle comprise entre le premier jour du semestre civil et le jour où sont rendus publics les comptes consolidés semestriels ou annuels, du semestre ou de l'année précédente ;
- celle comprise entre la date à laquelle Gaumont a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Les obligations d'abstention posées au présent article ne s'appliquent pas aux opérations effectuées pour assurer l'exécution d'une obligation d'acquisition ou de cession d'instruments financiers devenue exigible, lorsque cette obligation résulte d'une convention conclue avant que le Conseiller concerné détienne une information privilégiée.

Avant d'effectuer une opération sur les titres, en cas de doute, le Conseiller devra demander son avis au Président du Conseil de Surveillance, et au Secrétaire du Conseil.

Article 8 : Professionnalisme et implication

Le Conseiller s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Il s'informe sur les métiers et les spécificités de la Société, ses enjeux et ses valeurs, y compris en interrogeant ses principaux dirigeants.

Il participe avec assiduité et diligence aux réunions du Conseil de Surveillance, ainsi qu'à celles des comités spécialisés du Conseil dont il est membre.

Il assiste aux Assemblées Générales d'actionnaires.





Il lui appartient de demander et d'obtenir dans les délais appropriés les éléments qu'il estime indispensables à son information pour délibérer au sein du Conseil en toute connaissance de cause. Il s'attache à mettre à jour les connaissances qui lui sont utiles pour le bon exercice de sa mission.

Article 9 : Professionnalisme et efficacité

Le Conseiller contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des comités spécialisés constitués en son sein.

Il formule toute recommandation lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement du Conseil.

Il s'attache, avec les autres membres du Conseil, à ce que les organes de contrôle accomplissent leur mission avec efficacité et sans entraves. En particulier, il veille à ce que soient en place dans la Société les procédures permettant le contrôle du respect des lois et règlements, dans la lettre et dans l'esprit.

Il s'assure que les positions adoptées par le Conseil font l'objet, sans exception, de décisions formelles, correctement motivées et transcrites dans les procès-verbaux de ses réunions.

Article 10 : Minimum d'actions détenues par le Conseiller

Afin de témoigner de l'intérêt qu'il porte à l'activité de la Société, le Conseiller devra faire ses meilleurs efforts pour détenir un minimum de 500 actions de la Société.

A cet effet, il devra le cas échéant consacrer le quart du montant de ses jetons de présence à l'acquisition de titres de la Société jusqu'à ce que ce minimum d'actions soit atteint.



Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Gaumont, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

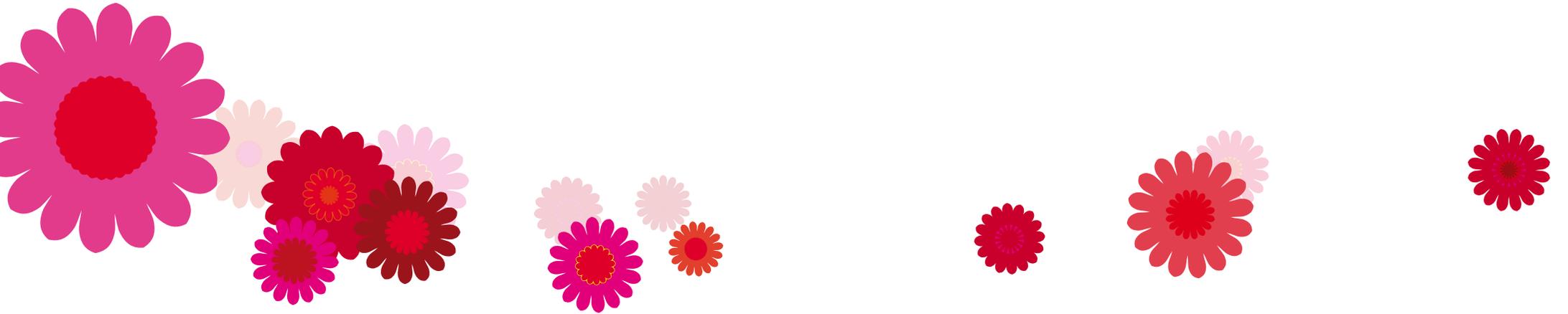
Paris et Paris-La Défense, le 15 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit
Bruno Perrin







Assemblée Générale Mixte annuelle du 7 mai 2008

Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options	202	Rapport du Directoire sur le projet de résolutions	210
Rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions	204	Observations du Conseil de Surveillance	212
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	206	Projet de résolutions	213
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	208		



Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions pour l'exercice 2007.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, réunie le 27 avril 2006, a autorisé par sa neuvième résolution le Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options d'achat et de souscription d'actions. Cette autorisation a été conférée pour une durée de trente-huit mois, soit jusqu'au 26 juin 2009.

Nous vous indiquons ci-après :

- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux de la Société ;
- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties, par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des dix salariés non-mandataires sociaux de la Société et de celles qui lui sont liées, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- le nombre et le prix des options levées durant l'exercice par les personnes susvisées.

Octroi d'options

Informations générales

Aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été consentie durant l'exercice 2007.

Options consenties

Aux mandataires sociaux

Néant.

Aux dix salariés non-mandataires sociaux les mieux allotés au cours de l'exercice (1)

Néant.

Exercice des options de souscription émises

Informations générales

Les levées d'options Gaumont au cours de l'exercice 2007 ont été les suivantes :

N° du plan	Prix d'exercice des options	Nombre d'options exercées
V	€ 50,31	4 000
VI	€ 64,03	2 000
VII	€ 48,00	16 116
Total		22 116

(1) Lorsque plus de dix salariés sont concernés à égalité, le nombre indiqué tient compte de tous les intéressés (sont incluses les personnes qui ne font plus partie du personnel salarié de la Société et de celles qui lui sont liées).



Levées d'options effectuées

Par les mandataires sociaux

Néant.

Par les dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé (1)

Noms	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice des options	N° du plan
Pierre Bagnères	1 000	€ 48,00	VII
Philippe de Chaisemartin	2 000	€ 48,00	VII
Pierre Devaux Lemmonier	1 000	€ 50,31	V
Elsa Guillot	290	€ 48,00	VII
Emmanuel de Laguarigue	300	€ 48,00	VII
Martine Offroy	4 000	€ 48,00	VII
Manuela Padoan	300	€ 48,00	VII
	1 000	€ 50,31	V
Françoise Pelé	2 000	€ 64,03	VI
	1 800	€ 48,00	VII
Gérard Schoumaker	1 000	€ 50,31	V
Jocelyne Volcke	1 000	€ 50,31	V
Total	15 690		

Le Directoire

(1) Lorsque plus de dix salariés sont concernés à égalité, le nombre indiqué tient compte de tous les intéressés (sont incluses les personnes qui ne font plus partie du personnel salarié de la Société et de celles qui lui sont liées).





Rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions

Par délibérations en date du 4 juin 2007, l'Assemblée Générale a autorisé le Directoire à acheter les propres actions de Gaumont, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en vue notamment :

- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Gaumont par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions ou au titre de Plan d'Epargne Entreprise du Groupe ;
- de l'achat d'actions par Gaumont pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de titres de créances convertibles en actions dans le cadre de la réglementation boursière.

Les caractéristiques essentielles de l'autorisation sont les suivantes :

- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 95 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 1% du nombre total des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 4 100 000 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 4 juin 2007, soit jusqu'au 3 décembre 2008.

Gaumont n'a effectué aucune opération d'achat et de vente sur ses propres actions au cours de l'exercice 2007, ni à ce jour.

En conséquence, Gaumont ne détient, à ce jour, aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

Le Directoire proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2008 de renouveler cette autorisation, à travers le vote de la cinquième résolution, dans des conditions similaires :

- Objectifs du nouveau programme :
 - l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
 - l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
 - l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ;
 - l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
 - l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la septième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2008 ;
- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 95 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 1% du nombre total des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 4 100 000 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 7 mai 2008, soit jusqu'au 6 novembre 2009, sous réserve de son approbation.

Cette autorisation privera d'effet, pour la partie non utilisée, l'autorisation donnée précédemment par l'Assemblée Générale du 4 juin 2007, dans sa cinquième résolution.

Le Directoire





Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention ou de l'engagement suivant, approuvé au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les filiales Gaumont

Nature et objet

Votre Société a été amenée à recevoir des avances de ses filiales et à leur accorder des prêts sans intérêts.

Modalités

Au 31 décembre 2007, les avances et prêts consentis et ceux reçus à ce titre s'élevaient respectivement à € 8 998 927 et € 1 667 874.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Paris-La Défense, le 15 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit
Bruno Perrin





Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2008 - Septième résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Gaumont, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée Générale (cinquième résolution) et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 1% de son capital, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Paris et Paris-La Défense, le 15 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit
Bruno Perrin







Rapport du Directoire sur le projet de résolutions

Partie Ordinaire

Approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice 2007 et fixation du dividende

Résolutions 1, 2 et 3

Au vu des rapports du Directoire et des Commissaires aux comptes, l'Assemblée est appelée à approuver :

- les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir au 31 décembre 2007 une perte nette sociale de € 17 867 822,04 contre un bénéfice de € 15 959 106,87 au 31 décembre 2006 ;
- et les comptes consolidés au 31 décembre 2007 qui font ressortir une perte nette consolidée de € 7 053 673 (part du Groupe) contre un bénéfice net consolidé de € 25 434 132 (part du Groupe) au 31 décembre 2006.

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale un dividende par action de € 0,30.

Conventions réglementées

Résolution 4

Aucune convention réglementée au sens de l'article L. 225-86 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2007.

Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

Résolution 5

L'autorisation existante arrivant à échéance en décembre 2008, il est proposé à l'Assemblée de doter le Directoire d'une nouvelle autorisation.

Le descriptif de l'autorisation soumis à votre vote figure dans le rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions.

La durée de l'autorisation serait de dix-huit mois, et le prix maximum d'achat serait de € 95, ce qui correspond à un programme de rachat d'un montant maximum de € 4 100 000.

Jetons de présence

Résolution 6

Il est proposé à l'Assemblée Générale de fixer le montant global annuel des jetons de présence, à allouer au Conseil de Surveillance, à la somme de € 144 000 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Le montant de ces jetons de présence serait fixé à la somme de € 180 000 pour l'exercice en cours ; ce dernier montant serait maintenu pour les exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision.



Partie Extraordinaire

Autorisation à donner au Directoire pour réduire le capital social par annulation d'actions

Résolution 7

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Directoire à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions acquises par la société elle-même, dans la limite de 1 % de son capital, dans les conditions légales.

Il s'agit de pouvoir annuler les actions qui auraient été préalablement achetées par la Société, en application de l'autorisation ci-dessus donnée par l'Assemblée Générale.

Cette autorisation serait donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Modifications des statuts

Résolution 8

Afin d'adapter les statuts aux dernières dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, il est proposé à l'Assemblée de voter les modifications des articles 19 et 21 des statuts relatifs aux conditions de quorum requises pour les assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

Pouvoirs pour formalités

Résolution 9

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 7 des statuts, le Directoire ne pourra exercer les pouvoirs qui lui auront été ainsi délégués par l'Assemblée Générale à l'effet d'augmenter ou de réduire le capital social, que sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation expresse du Conseil de Surveillance.

Nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Directoire



Observations du Conseil de Surveillance

Nous vous présentons, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, nos observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le Conseil de Surveillance a été régulièrement informé par le Directoire de l'activité de la Société et du Groupe et a procédé, dans le cadre de sa mission, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires.

Nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance de la proposition d'affectation des résultats qui vous a été soumise. Cette proposition nous paraît en tous points conforme à la loi et aux statuts.

En conséquence, le Conseil de Surveillance vous demande d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et de voter les résolutions présentées par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance tient à exprimer ses remerciements aux membres du Directoire ainsi qu'aux membres du personnel pour le travail accompli au cours de l'exercice écoulé et forme le vœu d'une progression de l'activité et des résultats pour le prochain exercice.

Le Conseil de Surveillance





Projet de résolutions

A titre ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux comptes, des observations du Conseil de Surveillance, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Directoire, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de leur gestion pour ledit exercice.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux comptes, des observations du Conseil de Surveillance, et des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Directoire, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2007, tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, qui font ressortir une perte nette consolidée (part du Groupe) de € 7 053 673, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation et répartition du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que l'exercice se solde par une perte nette sociale de € 17 867 822,04 décide, sur proposition du Directoire :

- d'affecter cette somme comme suit :

- perte nette comptable	€ (17 867 822,04)
- affectée au report à nouveau antérieur	€ 10 291 634,77
- soit un report à nouveau débiteur	€ (7 576 187,27)
- de prélever sur le poste "Réserve légale sur plus values à long terme" d'un montant de € 105 682,27, la somme de € 17 692,80 pour dotation à la réserve légale. Le poste "Réserve légale sur plus values à long terme" sera ainsi ramené à € 87 989,47.

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire et après avoir constaté qu'aucune somme n'est distribuable, de distribuer un dividende de € 1 280 975,10 à prélever sur le poste "Autres réserves", qui sera ramené de € 13 221 171,83 à € 11 940 196,73.

Le dividende revenant à chacune des 4 269 917 actions est ainsi fixé à € 0,30.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire tous pouvoirs pour fixer la date et les modalités de paiement du dividende.

L'Assemblée Générale rappelle, conformément à la loi, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Nombre de Titres rémunérés	Dividende Net	Avoir Fiscal	Revenu global
2004	4 131 797 de € 8	€ 0,60	-	€ 0,60
2005	4 221 797 de € 8	€ 0,60	-	€ 0,60
2006	4 247 801 de € 8	€ 1,00	-	€ 1,00



Quatrième résolution

(Convention et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce, approuve lesdits conventions et engagements.

Cinquième résolution

(Achat d'actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la septième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de ce jour.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 1% du capital de la Société à la date de la présente assemblée ce qui correspond à 42 702 actions de huit euros de valeur nominale, étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 1% du capital social. Ce pourcentage est inférieur au maximum légal autorisé de 10%.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser € 4 100 000 et décide que le prix maximum d'achat ne pourra pas excéder € 95 par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce qui sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale confère au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la Loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation (boursière) en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Directoire informera les actionnaires réunis en assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace toute autorisation antérieure ayant le même objet.



Sixième résolution

(Jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à la somme de € 144 000 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Le montant de ces jetons de présence sera fixé à la somme de € 180 000 pour l'exercice en cours ; ce dernier montant sera maintenu pour les exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision.

A titre extraordinaire

Septième résolution

(Autorisation à donner au Directoire pour réduire le capital social par annulation d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce :

- autorise le Directoire à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société elle-même, dans la limite de 1% du capital social de la Société, tel que constaté à l'issue de la présente Assemblée, dans les conditions légales ;
- confère tous pouvoirs au Directoire pour en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation ;
- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Huitième résolution

(Modification des statuts)

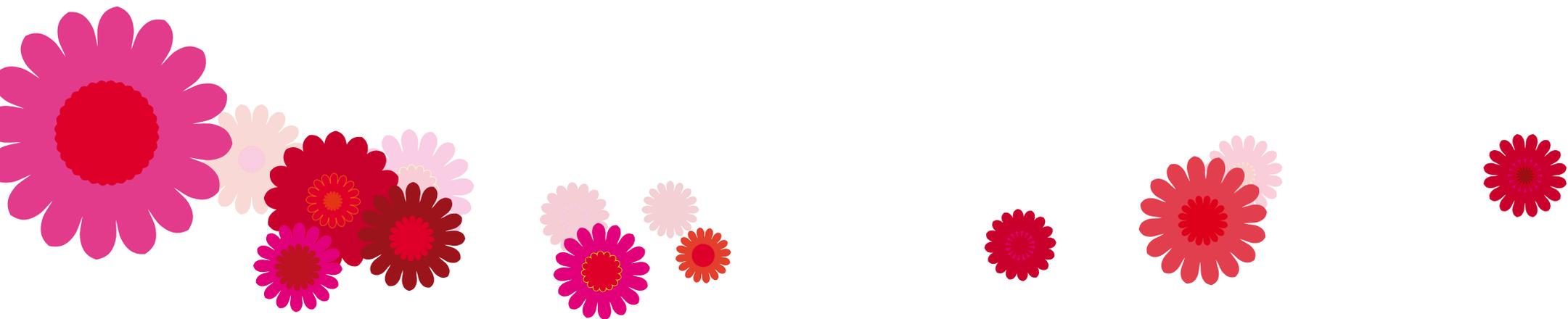
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur proposition du Directoire, décide d'adapter les statuts aux dernières dispositions législatives ou réglementaires qui ont modifié le droit des sociétés commerciales :

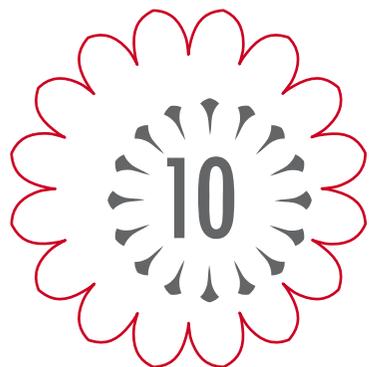
- la modification de l'alinéa 1 de l'article 19 – Quorum et majorité (Chapitre II – Assemblées générales ordinaires) qui est désormais rédigé :
"L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote."
Le reste de l'article reste inchangé.
- la modification de l'alinéa 1 de l'article 21 – Quorum et majorité (Chapitre III – Assemblées générales extraordinaires) qui est désormais rédigé :
"1 – l'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant droit de vote ou, sur deuxième convocation ainsi qu'en cas de prorogation de la seconde assemblée, le cinquième desdites actions."
Le reste de l'article reste inchangé.

Neuvième résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités prévues par la loi.





Informations complémentaires

Responsables de l'information	218
Responsable du Document de référence	p.218
Responsables du contrôle des comptes	p.219
Responsable de l'information financière	p.220
Table de concordance	222
Rapport financier annuel - Table de réconciliation	224



Responsables de l'information

Responsable du Document de référence

Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du Document

Sidonie Dumas

Présidente du Directoire

Attestation

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en pages 24 à 53, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2008

Sidonie Dumas
Présidente du Directoire



Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Advolis

Membre de la compagnie régionale de Paris
13, avenue de l'Opéra 75001 Paris

Représentée par Olivier Salustro

1^{ère} nomination : Assemblée Générale du 2 mai 2005 en remplacement de KPMG anciennement RSM Salustro Reydel, représentée par Jean-Michel Charpentier.

Commissaires aux comptes suppléants

Patrick Iweins

Membre de la compagnie régionale de Paris
21, rue du Général-Foy 75008 Paris

1^{ère} nomination : Assemblée Générale du 2 mai 2005 en remplacement de Hubert Luneau.

Ernst & Young Audit

Membre de la compagnie régionale de Versailles
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche 92037 Paris-La Défense Cedex

Représentée par Bruno Perrin

1^{ère} nomination : Assemblée Générale du 2 juin 1988.

Dominique Thouvenin

Membre de la compagnie régionale de Versailles
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche 92037 Paris-La Défense Cedex

1^{ère} nomination : Assemblée Générale du 2 juin 1988.

Les mandats de tous les Commissaires aux comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.



Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, le tableau suivant présente le montant des honoraires et débours TTC versés par Gaumont et ses filiales intégrées globalement au collège des Commissaires aux comptes et à leur réseau respectif, au titre des deux derniers exercices, en distinguant les honoraires correspondant d'une part, à la mission légale et aux diligences directement liées à celle-ci, et d'autre part, aux autres prestations.

(en milliers d'euro)	Advolis				Ernst & Young Audit				Total			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit												
▪ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	90,4	73,4	100,0%	85,9%	164,7	112,4	34,9%	72,6%	255,1	185,8	45,4%	77,3%
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	36,5	41,9	7,8%	27,0%	36,5	41,9	6,5%	17,4%
▪ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
- Emetteur	-	12,0	-	14,1%	-	0,6	-	0,4%	-	12,6	-	5,3%
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	4,7	-	1,0%	-	4,7	-	0,8%	-
Sous-total	90,4	85,4	100,0%	100,0%	205,9	154,9	43,7%	100,0%	296,3	240,3	52,7%	100,0%
Autres prestations												
▪ Juridique, fiscal, social												
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
▪ Autres												
- Emetteur	-	-	-	-	265,5	-	56,3%	-	265,5	-	47,3%	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	265,5	-	56,3%	-	265,5	-	47,3%	-
Total	90,4	85,4	100,0%	100,0%	471,4	154,9	100,0%	100,0%	561,8	240,3	100,0%	100,0%



Responsable de l'information financière

Nadine Lambert

Directrice Financière

Adresse : 30, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine

Téléphone : 01 46 43 24 24

Télécopie : 01 46 43 21 25

Courriel : nlambert@gaumont.fr



Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme Document de référence, la table de concordance suivante (en application du schéma de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004) permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages
1. Personnes responsables	
1.1. Responsable du Document de référence	218
1.2. Attestation du responsable du Document de référence	218
1.3. Responsable de l'information financière	221
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Responsables du contrôle des comptes	219
2.2. Changement de contrôleurs légaux	219
3. Informations financières sélectionnées	11
4. Facteurs de risques	37 à 41, 105 à 107, 146 à 148
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	10, 156 à 157
5.2. Investissements	11, 29 à 30, 157
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	11, 25 à 28, 69
6.2. Principaux marchés	25 à 28
6.3. Événements exceptionnels	120
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	*
6.5. Position concurrentielle	14 à 23
7. Organigramme	
7.1. Description du Groupe et de la place de l'émetteur	25
7.2. Liste des filiales	72, 149
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes	83, 126
8.2. Impact sur l'environnement	42

(*) sans objet pour l'émetteur.

Informations	Pages
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	28 à 29, 157
9.2. Résultat d'exploitation	
9.2.1. Événements exceptionnels	33, 120
9.2.2. Changements importants	157
9.2.3. Influence d'événements extérieurs	*
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux	11, 28, 67, 85, 128
10.2. Flux de trésorerie	11, 29, 68, 98 à 102, 119, 139 à 142
10.3. Conditions d'emprunt - Structure de financement	28 à 29, 91, 133
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	*
10.5. Sources de financement futures	29, 91, 133
11. Recherche et développement, brevets et licences	76, 82, 122, 125
12. Information sur les tendances	
12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	156
12.2. Tendances identifiées pour l'exercice en cours	30
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1. Prévisions et estimations du bénéfice	156
13.2. Rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions	*
13.3. Bilan et résultats prévisionnels	*
13.4. Prospectus en cours avec des données prévisionnelles	*
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	174 à 179, 183, 185, 186
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	182
15. Rémunération et avantages	
15.1. Rémunération et avantages en nature	50 à 51, 102, 143, 180, 184
15.2. Primes, retraites ou autres avantages	50 à 51, 102, 180 à 181, 184



Informations	Pages
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Mandats dans la Société	46 à 49
16.2. Contrats de service	181
16.3. Comités d'audit et des rémunérations	179, 185
16.4. Gouvernement d'entreprise	174 à 198
17. Renseignements concernant le personnel	
17.1. Informations relatives aux salariés	42 à 43, 52, 102, 143
17.2. Participations et stock options	43 à 45, 86 à 88, 128 à 130, 166, 202 à 203
17.3. Participations des salariés dans le capital	165, 166
18. Renseignements concernant le capital	
18.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	165
18.2. Titres ayant des droits spécifiques	162
18.3. Contrôle de l'émetteur	165
18.4. Pacte d'actionnaires	168
19. Opérations avec des apparentés	32 à 33, 143
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	154
20.2. Informations financières pro forma	*
20.3. États financiers	64 à 111, 116 à 149
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	155
20.5. Date des dernières informations financières	154
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	154
20.7. Politique de distribution des dividendes	36, 52, 60, 86, 128, 161
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	156
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	157
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	163 à 168
21.2. Acte constitutif et statuts	160
22. Contrats importants	156

Informations	Pages
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1. Déclaration/Rapport d'expert	*
23.2. Informations provenant de tierces parties	*
24. Documents accessibles au public	57 à 59
25. Informations sur les participations	83 à 84
26. Informations non financières	*
27. Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	220
28. Document d'information annuel	57 à 59

(*) sans objet pour l'émetteur.



Rapport financier annuel - Table de réconciliation

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de réconciliation suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport financier annuel.

Informations	Pages
1. Comptes annuels de la Société	116 à 149
2. Comptes consolidés du Groupe	64 à 111
3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	150 à 151
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	112 à 113
5. Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3, L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	24 à 53
6. Attestation de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le Document de référence	218
7. Honoraires des Commissaires aux comptes	220
8. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	183 à 197
9. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	198
10. Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	57 à 59



30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine France - Tél : (33.1) 46 43 20 00 - Fax : (33.1) 46 43 21 68
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 34 159 336 euros - Siren : 562 018 002 R.C.S. Nanterre - Siret : 562 018 002 00013 - Code APE 5911C